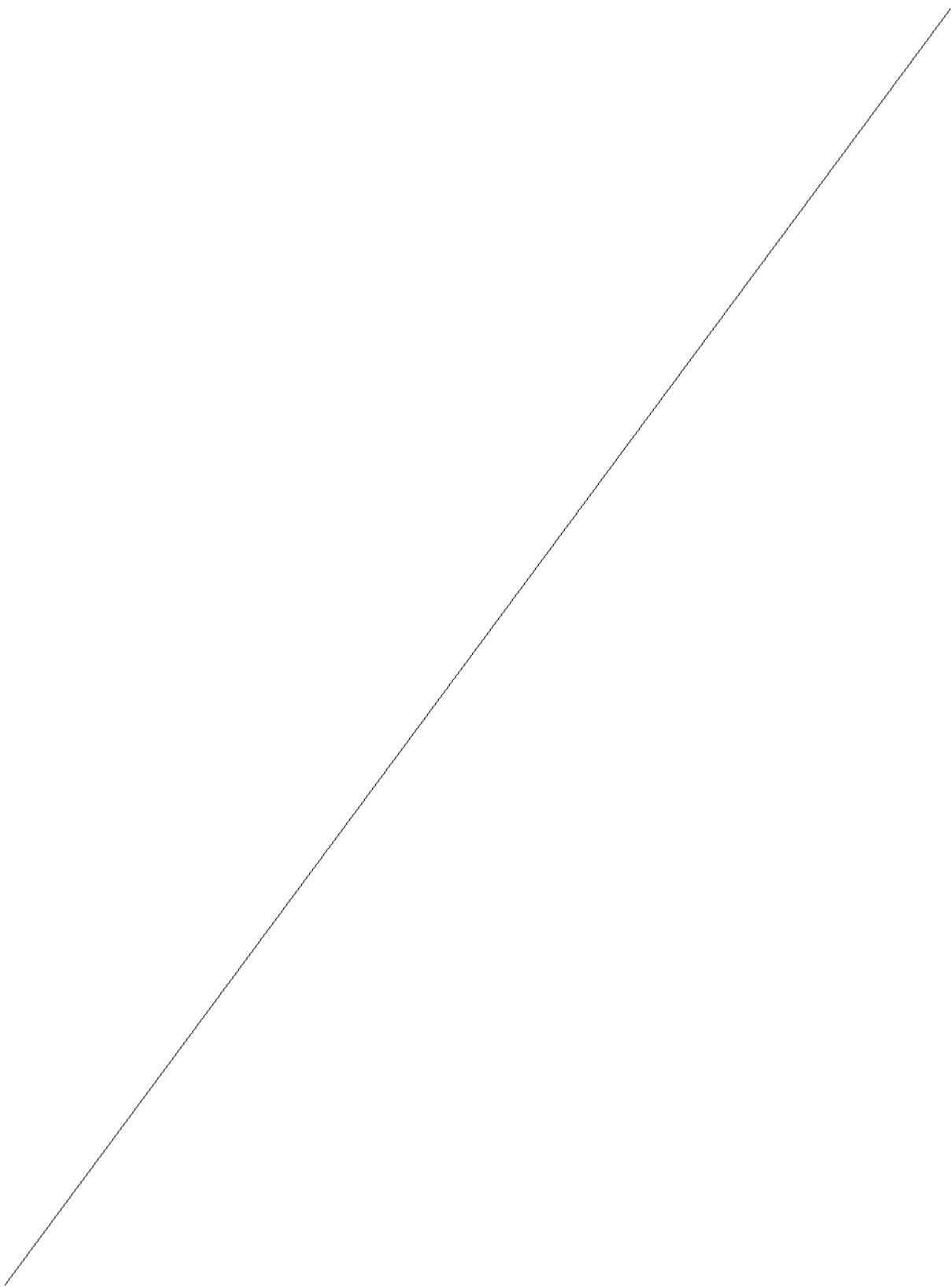


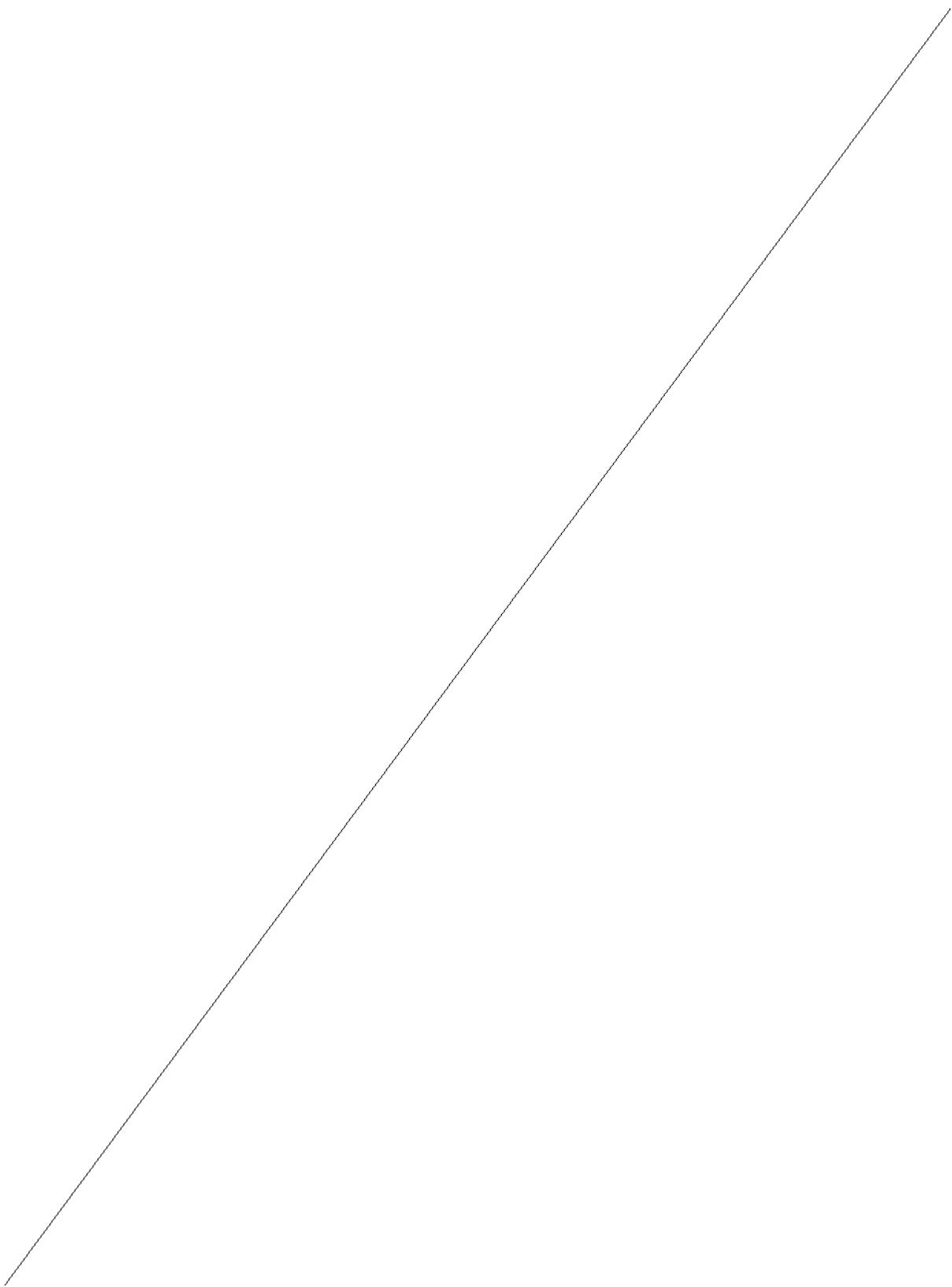
**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de  
MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**01/01/2016 au 31/12/2016**



## Décisions

Date	Déléguataire	nature	Objet
09/01/2015	Monsieur CARTERET Michel	Commande Publique	Monsieur le Maire rappelle que le site internet de la commune est opérationnel depuis début janvier 2015. Il informe le conseil municipal de la signature du devis NTConseil d'un montant de 168 € TTC par mois pour le serveur dédié du site internet de la commune.
09/01/2015	Monsieur CARTERET Michel		



**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 1 DU 08 Janvier 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le huit Janvier deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 04 Janvier 2016

CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_1\_1****OBJET : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale que préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2015 : 956 957,06 € (Hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 239 239 € maximum (< 25 % x 956 957 € ) Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 20 : 40 000 euros
- Chapitre 204 : 10 000 euros
- Chapitre 21 : 89 000 euros
- Chapitre 23 : 100 000 euros

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à engager, la liquider et mandater des dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus et selon la répartition par chapitre, et ce, avant le vote du budget primitif de 2016.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_1\_2****OBJET : Participation financière Cinéma Rural MJC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des séances de cinéma mensuelles ont été réinstaurées en 2015 sur la commune en partenariat avec la MJC Jules Berry et le CRCATB, association charentaise qui

œuvre pour le maintien, le développement du cinéma dans les communes rurales.

Afin de favoriser l'accès au cinéma pour tous et de faire profiter aux publics de tarifs accessibles, la municipalité propose de participer à hauteur de 1 € par billet vendu (4 € au lieu de 5 € pour le plein tarif, et 3 € au lieu de 4 € pour le tarif réduit).

Pour l'année 2015, cela représente un coût de 110 €.

Il est proposé qu'une convention de partenariat avec la MJC, organisateur des séances de cinémas, soit établie pour rembourser annuellement cette participation financière.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à hauteur de 1€ par ticket de cinéma des séances mensuelles organisées par la MJC Jules Berry
- décide de financer la participation au titre de l'année 2015
- valide la convention de partenariat avec la MJC Jules Berry
- autorise le maire à signer tout document relatif à la présente délibération

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_1\_3**

#### **OBJET : Modification des statuts Syndicat de la Fourrière**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Ce projet porte sur :

- l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Bernac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie ;
- la modifications des articles 6.03 (1ère alinéa) et 7 des statuts.

Le 1er alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 deviennent respectivement :

« Le périmètre des collèges est celui des communautés de communes »

« Le Bureau de syndicat est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres ».

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de modifications de statuts présentée.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

## **Délibération D\_2016\_1\_4**

### **OBJET : Avance sur subvention Caisse des Ecoles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est annuellement versée par la commune à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Il explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu :

- de procéder au versement de subventions avant le vote du budget primitif 2016
- de délibérer en ce sens.

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant plafonné pour déterminer l'avance de la subvention à allouer et que ce montant ne doit pas dépasser 170 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend la décision individuelle d'attribution de subventions en faveur de la caisse des écoles pour un montant ne dépassant pas 170 000 euros en attendant le vote du budget communal primitif 2016
- s'engage à inscrire cette dépense lors du vote du budget sur le compte 657361.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## **Délibération D\_2016\_1\_5**

### **OBJET : Avance sur subvention Association Carnaval**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une avance sur subvention 2016 au profit de l'Association Carnaval de Mouthiers, afin que cette dernière puisse assurer le bon déroulement du Carnaval dont la date est prévue le 26 mars 2016.

Elle propose le versement d'une avance de 700 €.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré :

- décide de procéder à une ouverture de crédits de 700 € en faveur de l'association Carnaval de Mouthiers
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de l'avance
- décide d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2016 lors de son adoption, à l'article 6574.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_1\_6

### OBJET : Personnel communal - Crédit de poste Assistante administrative et technique

Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la nécessité de soutenir les missions du directeur général des services pour mener à bien les projets de la commune et préparer l'entrée de la commune de Mouthiers dans la communauté d'agglomération élargie , il convient de renforcer les effectifs du service administration générale.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistante technique et administrative à temps complet et à compter du 1er février pour assurer un soutien technique et administratif au Directeur Général des Services.

Les missions seront les suivantes :

- Assistance à la direction
- Projets et plans transversaux (procédures internes, sécurité, environnement, plans de sauvegarde...)
- Assistante technique et administrative (marché public, gestion des contrats, informations municipales...)
- Gestion administrative et logistique des assemblées
- Polyvalence en cas de congés (accueil, état civil...)
- Saisie engagement comptable /facturation à compter du 1er février

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique 2ème classe

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que les crédits seront inscrits lors du budget de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-autorise la création, à compter du 1er février 2016, d'un emploi permanent à temps complet (durée hebdomadaire 35h) sur le grade d'adjoint technique 2ème classe ;

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2 ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- l'agent recruté percevra l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- décide de modifier le tableau des emplois
- autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_1\_7**

##### **OBJET : Personnel communal - Crédit de poste pour accroissement saisonniers d'activité**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la nécessité de remplacer le personnel communal pendant les vacances d'été pour effectuer les missions suivantes : jardinage, entretien des bâtiments communaux, manutention et logistique, ménage et inventaires.

Considérant que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de 9 emplois (3 fois 3 semaines) à temps complets à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé

- La création de 9 emplois non permanents sur le grade d'Adjoint technique territorial 2ème classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial 2ème classe.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_1\_8**

##### **OBJET : Personnel communal - Crédit de poste pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité**

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la nécessité de recourir à des besoins liés à un accroissement exceptionnel d'activité au sein des services techniques pendant les périodes de congés dans les conditions prévues à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide la création d'un emploi non permanent à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité pour une durée maximale de 6 mois.
- précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial 2ème classe (IAT coeff. 1).
- précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2016.
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_1\_9**

##### **OBJET : Création et mise en place régie de recettes - location salle Gilles Ploquin et matériels**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que c'est la trésorerie qui assure actuellement le recouvrement des sommes à payer pour la location du matériel communal et des salles municipales. Il propose qu'une régie de recettes soit créée au sein de la commune pour encaisser les locations et éventuellement les chèques de caution.

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'apporter de la souplesse au dispositif de location de matériels et de salles communaux,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- autorise le maire à créer, par arrêté constitutif, une régie de recette location de salles et matériels municipaux

- charge Monsieur le Maire de désigner, par arrêté, un régisseur titulaire et son suppléant

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_1\_10****OBJET : Indemnité représentative logement 2015 pour les instituteurs**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Charente concernant la fixation de l'indemnité représentative de logement 2015 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°83-367 du 2 mai 1983, le préfet du département doit fixer le montant de cette indemnité, après avis des conseils municipaux.

Pour l'année 2015, Monsieur le Préfet de la Charente propose que cette indemnité soit inchangée par rapport à l'année 2014 soit un montant de 2 185.00 €.

Après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de la Charente concernant le montant de l'IRL 2015.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_1\_11****OBJET : Tarification ouvrages médiathèque**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le règlement intérieur du réseau de lecture papillon lecture, dans son article 2.5 prévoit des modalités applicables en cas de détérioration ou perte de documents :

"Tout document (y compris les boîtiers des documents multimédias) perdu ou détérioré doit être signalé. Cet incident donnera lieu à un remboursement dont les tarifs applicables sont fixés par délibérations du conseil communautaire.

Jusqu'à nouvel avis, les dispositions arrêtées sont les suivantes :

- prix commercial du document pour un document toujours en vente.
- prix d'achat d'origine si le document est épuisé.
- décote de 10% appliquée au bout de deux ans.

En revanche pour l'article 2.6 de ce règlement précise que lorsque le document détérioré ou perdu n'est pas propriété du réseau, le prix de remplacement est fixé par le propriétaire.

Vu le règlement intérieur du réseau Papillon Lecture

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide de fixer les règles suivantes pour les ouvrages appartenant à la commune :

- prix commercial du document pour un document toujours en vente
- prix d'achat d'origine si le document est épuisé.
- décote de 10% appliquée au bout de deux ans.
- décote de 30 % au delà de 5 ans

Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_1\_1 délibération D\_2016\_1\_2 délibération D\_2016\_1\_3

délibération D\_2016\_1\_4 délibération D\_2016\_1\_5 délibération D\_2016\_1\_6

délibération D\_2016\_1\_7 délibération D\_2016\_1\_8 délibération D\_2016\_1\_9

délibération D\_2016\_1\_10 délibération D\_2016\_1\_11

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 2 DU 12 Février 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le douze Février deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 08 Février 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_2\_1****OBJET : Approbation Compte rendu de la séance du 8 janvier 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 8 janvier 2016.

En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 8 janvier 2016.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_2\_2****OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant le courrier en date du jeudi 14 janvier 2016, Christine MIGUEL, Conseillère Municipale, élue sur la liste «Mouthiers, un nouvel élan », l'a informé de sa démission du Conseil Municipal, motivée par des raisons personnelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,  
VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération N°2014\_4\_1 du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portant installation du Conseil municipal,

VU le courrier de Madame Christine MIGUEL en date du 14 janvier 2016 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de Monsieur le Maire de Mouthiers en date du 15 janvier 2016 informant Monsieur le Préfet de la Charente de la démission de Madame Christine MIGUEL,

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dûment informé Monsieur le préfet de la Charente de cette démission,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

CONSIDERANT que Monsieur Dorian BERCHENY, candidat suivant de la liste « Mouthiers, un nouvel élan », est désigné pour remplacer Madame Christine MIGUEL au Conseil municipal,

Entendu cet exposé, le conseil municipal prend acte :

- De l'installation de Monsieur Dorian BERCHENY en qualité de conseiller municipal,
- De la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_2\_3

#### OBJET : Programme d'opérations aménagement du bourg

Monsieur le Maire expose le projet de valorisation globale de son bourg mené en partenariat avec l'Agence Technique Départementale de la Charente, qui l'assiste dans cette démarche.

En effet, la collectivité souhaite apporter une image positive au périmètre concerné et proposer un cadre de vie rénové et apaisé où s'articuleront des équipements adaptés aux usagers (commerces de proximités, habitants, associations...).

L'aménagement envisagé doit répondre aux enjeux suivants:

- Renforcement de la sécurité,
- Mise en valeur et paysagement des abords de la halle projetée près de l'église,
- Requalification de la place « Simon Dugaleix », anciennement place de la gare,
- Dynamisation des services marchands du centre bourg,
- Création de liaisons douces « Trame Verte et Bleue » permettant un meilleur accès aux services publics et vers le sentier pédestre « Les Pieds Bleus ».

La commune souhaite également étudier l'implantation d'une halle près de l'église.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces publics permettra de répondre à la loi relative à l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées, en créant des places de stationnement adaptées, et en suivant les recommandations et la chaîne de déplacement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ( PAVE).

Pour une bonne lisibilité des aménagements d'ensemble, et pour éviter des phases de travaux mal articulées les unes avec les autres, il conviendrait de réaliser une étude globale sur l'ensemble du bourg de Mouthiers-sur-Boëme, plusieurs actions concourant à l'amélioration de la sécurité, de l'environnement et de l'esthétique, indépendantes mais cohérentes les unes avec les autres seraient ainsi mises en œuvre.

Le CAUE a eu l'occasion de réfléchir sur l'aménagement projeté. Certains espaces stratégiques restent à aménager et les études préalables qui ont été menées doivent pour certaines être approfondies et reconstruites dans une perspective globale et coordonnée de l'aménagement du bourg avec la recherche d'une cohésion du bourg et la prise en compte de la mise en valeur du paysage. Cette vision stratégique serait réalisée en tranche ferme au niveau avant-projet. Ce temps de synthèse devra s'appuyer sur les documents existants, notamment le PAVE ayant été établi.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, toutes tranches confondues est évaluée à 712 365 € dont 521 350 €, affectée aux travaux.

Le plan de financement et le calendrier de l'opération sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération.

Par ailleurs, un levé topographique initial devra également être réalisé par un géomètre.

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports

avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la réalisation de Aménagement du bourg ;
- D'adopter le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De lancer la consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional Poitou-Charentes, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_2\_4**

##### **OBJET : Remplacement de la conseillère municipale démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant le courrier le jeudi 14 janvier 2016, Christine MIGUEL, Conseillère Municipale, élue sur la liste «Mouthiers, un nouvel élan », l'a informé de sa démission du Conseil Municipal, motivée par des raisons personnelles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,  
VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU les délibérations N°2014\_5\_1 ; D-2014-10-4 et D-2014-13-10 du conseil municipal portant composition des commissions communales et des comités consultatifs locaux,

Vu la délibération N° 2014\_5\_20 du conseil municipal portant la représentation de conseillers municipaux à VIA PATRIMOINE.

VU le courrier de Madame Christine MIGUEL en date du 14 janvier 2016 portant démission de son mandat de conseillère municipale,  
VU le courrier de Monsieur le Maire de Mouthiers en date du 15 janvier 2016 informant Monsieur le Préfet de la Charente de la démission de Madame Christine MIGUEL,

Considérant la candidature de Monsieur Joël FOUCHE en qualité de représentant suppléant au sein de VIA PATRIMOINE.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE en qualité de membre suppléant de VIA PATRIMOINE, Monsieur FOUCHE Joël, domicilié 8, place des Genévriers à MOUTHIERS-SUR-BOEME

DEMANDE à Monsieur Dorian BERCHENY, nouvellement installé au sein du conseil municipal de prendre connaissance des différentes commissions municipales pour qu'il puisse s'y inscrire ultérieurement.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

## **Délibération D\_2016\_2\_5**

### **OBJET : Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents municipaux**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (CDG 16) en date du 18 janvier 2016 l'informant que le CDG 16 va procéder à une mise en concurrence pour la souscription, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de nouveaux contrats d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques financiers découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie, maternité, invalidité, décès.

L'un des contrats concerne les agents affiliés à la CNRACL et l'autre les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ces nouveaux contrats, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer les futurs contrats en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer le certificat d'adhésion à ces deux contrats, ou à l'un d'eux, si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les frais de gestion des contrats qui étaient auparavant inclus dans la prime d'assurance acquittée par la commune au courtier, lequel les reversait au Centre de Gestion en contrepartie du travail que ce dernier assure, seront exclus du montant de cette prime. Ils seront donc facturés directement par le Centre. Ceux-ci s'élèveront à 0.36 % de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL et à 0.06 % de la masse salariale des agents affiliés à l'IRCANTEC.

Il précise que les frais de gestion payés au titre de chacun des contrats ne pourront être inférieurs à 10 € par an.

Les pourcentages ci-dessus s'appliqueront à la masse salariale des agents concernés et sur laquelle sera assise la prime d'assurance versée par la commune au courtier.

La masse salariale sera constituée du traitement brut indiciaire annuel, mais également de tout autre élément de rémunération et des charges patronales que la commune aura choisi d'assurer.

Monsieur le Maire soumet aux membres présents les deux projets de conventions relatives à la facturation de ces frais, lesquelles devront être signées, soit toutes les deux, soit l'une d'entre elles, avec le Centre de Gestion, selon que la commune adhérera aux deux contrats de groupe ou l'un deux.

La commune aura toutefois la possibilité, à l'issue de la consultation, de ne s'engager que sur un seul contrat, voire sur aucun.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'habiliter le Centre de Gestion à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la commune de Mouthiers sur Boëme, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- de l'habiliter à signer le certificat d'adhésion à ces contrats,
- de l'autoriser à signer les conventions relatives à la facturation des frais de gestion de ces deux contrats d'assurance dont les projets sont annexés à la présente délibération.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la présente délibération y compris les conventions.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_2\_6

### OBJET : Collège de La Couronne - Subventions des communes

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par le principal du collège de La Couronne présentant le bilan des actions menées en 2015 par le collège de La Couronne grâce aux subventions issues des communes du secteur. Les projets 2016 de sorties et voyages scolaires sont exposés et peuvent concerner 86 élèves de Mouthiers-sur-Boëme.

Le principal du collège de La Couronne précise dans son courrier que les subventions 2016 attribuées au Collège de La Couronne ne seront utilisées qu'à destination des sorties pédagogiques et voyages organisés par le collège sur le temps scolaire.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette décision.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_2\_7

### OBJET : Fusion des écoles communales

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe expose aux membres du conseil municipal le compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 9 février 2016 réunissant les conseils des écoles maternelle et élémentaire de Mouthiers sur Boëme, concernant la proposition de fusion des écoles maternelle et élémentaire par la Direction Académique.

Vu la délibération du conseil d'école maternelle émettant un avis favorable à cette fusion, à l'unanimité  
Vu la délibération du conseil d'école élémentaire émettant un avis favorable à cette fusion, à l'unanimité

Considérant que cette fusion n'a pas d'incidence sur l'organisation des temps d'activité périscolaire,  
Considérant que cette fusion, au regard des effectifs prévus pour l'année scolaire 2016-2017 (école maternelle : 73, école élémentaire : 107) évitera la fermeture d'une classe.

Considérant que cette fusion favorisera la mutualisation des espaces, des moyens, des matériels, des projets, et favorisera la liaison entre les trois cycles et le second degré, et multipliera les possibilités en terme d'échange de service entre enseignants,

Considérant la nécessité d'apporter une aide administrative et logistique conséquente pour organiser cette fusion dans les meilleures conditions,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable concernant la fusion des écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée 2016 afin d'éviter une fermeture de classe.
- décide de nommer « école primaire les Tilleuls », le groupe scolaire résultant de la fusion des écoles maternelles et élémentaires.
- demande au Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Charente d'accompagner la personne chargée de la direction du groupe scolaire par un soutien administratif et de décharge d'activité exceptionnel.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

**Délibération D\_2016\_2\_8****OBJET : Convention SDEG - Travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à des travaux d'élagage sur la commune, un lampadaire, situé près des écoles, a été détérioré. Il rappelle que le SDEG16 assure l'éclairage public du site et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public. Le remplacement du lampadaire s'avère nécessaire.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 641,14 €TTC avec une participation de la commune fixée à 347,28 €,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le plan de financement des travaux avec une participation communale de 347,28 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG 16 et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- autorise la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_2\_9****OBJET : Contrat Jardins Familiaux**

Monsieur le Maire rappelle que les jardins familiaux s'inscrivent dans une démarche de développement durable engagée par la commune autour des valeurs suivantes : convivialité, courtoisie, solidarité, équité, entraide, respect des autres et de l'environnement

Ces jardins familiaux offrent la possibilité de cultiver et de récolter des fleurs, fruits ou légumes tout en favorisant le lien social et l'échange. A ce jour, plus d'une dizaine de jardiniers amateurs cultivent les parcelles mises à disposition par la commune.

Il précise que la délibération du 25 avril 2012 fixant le règlement intérieur prévoyait un montant de la location de 20 € révisable chaque année et soumis à un contrat annuel.

Le maire propose de modifier le règlement intérieur et que la convention avec les jardiniers amateurs pour les jardins familiaux de la commune soit d'une durée de 3 ans avec un tarif annuel de 20 € la parcelle.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter cette modification au règlement des jardins familiaux,
- Fixe le tarif de la location annuelle de la parcelle à 20 €,
- Valide la convention d'une durée de 3 ans avec tacite reconduction,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

### **Délibération D\_2016\_2\_10**

#### **OBJET : Cession vente poteaux Badminton**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public et conservés dans divers lieux de stockage. La commune souhaite ainsi céder ses quatre anciennes paires de poteaux de badminton, achetées en 2008 pour un montant de 865,90 € TTC et ainsi offrir une deuxième vie à du matériel inutilisé mais encore en état de marche.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 relative au choix de matériel sportif de badminton,

Considérant que le matériel n'est plus utilisé suite à son renouvellement souhaité par l'association MJC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la vente de gré à gré des quatre paires de poteaux de badminton achetées en 2008,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

### **Délibération D\_2016\_2\_11**

#### **OBJET : Rapport CLECT - Charente Boëme Charraud**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale dEvaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 16 novembre 2015 pour étudier le transfert de charges des garderies du matin et du soir des communes à la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud, suite au transfert de la compétence, en août 2014.

Il explique que la CLECT s'est réunie pour statuer sur le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

Concernant la commune de Mouthiers sur Boëme, l'allocation serait réduite de 25 538,82, €, correspondant à la moyenne des restes à charge (charges-produits) sur les 3 exercices des années 2011-2012-2013.

L'attribution de compensation 2016 reversée à la commune passe donc de 48 967,00 € à 23 328,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le rapport de la CLECT.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

#### Délibération D\_2016\_2\_12

##### OBJET : Motion Cimenterie Lafarge

Monsieur le Maire expose la lettre ouverte des Parlementaires, Maires et Présidents d'EPCI de Charente au groupe LAFARGEHOLCIM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion « On n'efface pas 90 ans d'Histoire d'un coup de plume » contre le choix de la direction du groupe LAFARGEHOLCIM de fermer le site, pourtant rentable, de La Couronne.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_2\_1 délibération D\_2016\_2\_2 délibération D\_2016\_2\_3  
délibération D\_2016\_2\_4 délibération D\_2016\_2\_5 délibération D\_2016\_2\_6  
délibération D\_2016\_2\_7 délibération D\_2016\_2\_8 délibération D\_2016\_2\_9  
délibération D\_2016\_2\_10 délibération D\_2016\_2\_11 délibération D\_2016\_2\_12

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	

LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 3 DU 09 Mars 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le neuf Mars deux mille seize à vingt heures et zéro minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 03 Mars 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

---

**Délibération D\_2016\_3\_1****OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 12 février 2016.

En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 12 février 2016.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_3\_2****OBJET : Commissions communales et comités consultatifs - Composition**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'installation de Monsieur Dorian BERCHENY en qualité de nouveau conseiller municipal, il convient de l'inscrire dans les commissions et comités consultatifs municipaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,  
VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU les délibérations D\_2014\_5\_1 ; D\_2014\_10\_4 et D\_2014\_13\_10 du conseil municipal portant sur la composition des commissions communales et des comités consultatifs locaux,

Vu la délibération D\_2016\_2\_2 du conseil municipal portant sur l'installation d'un nouveau conseiller municipal, en la personne de Dorian BERCHENY,

Vu la délibération D\_2016\_2\_4 du conseil municipal portant sur le remplacement de la conseillère démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs,

Considérant la proposition de Monsieur Dorian BERCHENY.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE en qualité de membre des commissions et comités consultatifs SPORTS - MANIFESTATIONS – CULTURE et JEUNESSE., Monsieur DORIAN BERCHENY, domicilié 3, Chemin de la Croix Ronde à MOUTHIERS-SUR-BOEME.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_3\_3

#### OBJET : Programme de construction d'une halle - Projet et financement

Monsieur le Maire présente le programme de construction d'une halle sur le parking derrière l'église.

Il précise que la commune de Mouthiers-sur-Boëme souhaite entamer une valorisation globale de son bourg en proposant un cadre de vie rénové et apaisé où s'articuleront des équipements adaptés aux usagers ( commerces de proximités, habitants, associations...).

En effet, la collectivité souhaite redynamiser et favoriser notamment les fonctions centrales du vieux-bourg qui s'articulent autour de la mairie, de l'ancienne gare et de l'église. Le projet de construction d'une halle aux abords de l'église fait partie de ce programme d'aménagement.

La volonté est de créer un point de rassemblement social lors d'un rassemblement de commerçants, artisans, de services ou lors d'une manifestation.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, toutes tranches confondues est évaluée à 190 017 € HT dont 145 520 € affectée aux travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant Escomptée
<b>DETR 2016</b>	190 017 €	35 %	66 505 €
<b>Conseil Départemental</b>	70 000 €	20 %	14 000 €
<b>Conseil Régional (CRDD)</b>	190 017 €	20 %	38 003 €
<b>Communauté Européenne</b>	190 017 €	10 %	19 002 €
<b>Réserve parlementaire</b>			3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 017 €</b>	<b>74 %</b>	<b>140 508 €</b>
<b>Autofinancement sur fonds propres</b>	190 017 €	26 %	49 509 €

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- De lancer la consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat (DETR 2016), de

l'Europe, de la Région, du Conseil Départemental de la Charente et de la réserve parlementaire ;  
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et notamment les demandes de subventions.

<b>Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

#### **Délibération D\_2016\_3\_4**

##### **OBJET : Durée d'amortissement des immobilisations**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14, appliquée aux budgets communaux reprend la plupart des grands principes de la comptabilité privée et notamment l'amortissement des biens renouvelables. Le but de l'amortissement comptable est de favoriser une approche patrimoniale des comptes locaux : constater le montant de la dépréciation d'un bien et dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement.

Le champ d'application de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles s'applique pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Cependant, les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux études d'urbanisme (202), aux fonds de concours (204), aux logiciels (205), aux frais d'étude (2031), aux frais de recherche et de développement (2032) et aux frais d'insertion (2033).

En revanche, la commune de Mouthiers sur Boëme, entrant dans cette catégorie de population peut procéder à l'amortissement de tout ou partie de ses autres immobilisations. Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer quels biens seront amortis et leur durée d'amortissement. Le Maire propose que certains biens, présentés dans l'annexe jointe, soient amortis au sein des budgets communaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 27°, L.2321-2, 28° et R. 2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;
- D'AUTORISER le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an ;
- DE FIXER le montant de ces biens dits de « faible valeur » à 500 € TTC ;
- D'AUTORISER le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement ;
- DE PRÉCISER que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- DE PRÉCISER que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à

compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

<b>Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

### Délibération D\_2016\_3\_5

#### OBJET : Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées par délibération. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP). La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2016, sur la création des AP/CP suivantes :

Autorisation de programme	Enveloppe budgétaire	2016	2017	2018	2019
<b>AP 1 : Aménagement du bourg</b>	712 000 €	25 000 €	250 000 €	187 000 €	250 000 €
<b>AP 2 : Logements communaux</b>	350 000 €	250 000 €	100 000 €		
<b>AP 3 : Projet Halle</b>	230 000 €	40 000 €	190 000 €		

<b>AP 4 : Projet Gare</b>	400 000 €	50 000 €	150 000 €	200 000 €	
---------------------------	-----------	----------	-----------	-----------	--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les autorisations de programme et les crédits de paiement présentés ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations.

<b>Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

#### **Délibération D\_2016\_3\_6**

##### **OBJET : Convention de financement des gobelets / Calitom**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune vient de faire l'acquisition de 2 000 gobelets réutilisables pour limiter la production de déchets sur le territoire pour un montant de 858,80 € TTC. Ces gobelets seront utilisés pour les manifestations locales et pourront être mis à disposition des associations communales.

Vu la délibération 2013\_3\_17 de Calitom concernant le soutien financier à l'acquisition de gobelets réutilisables,

Vu le courrier de la commune en date du 4 février 2016 sollicitant Calitom pour une participation financière à l'achat de gobelets réutilisables.

Vu l'accord favorable de Calitom pour une participation à hauteur de 300 €,

Vu le projet de convention entre la commune de Mouthiers et Calitom,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de soutien financier de Calitom à hauteur de 300 € concernant l'acquisition de gobelets réutilisables par la commune,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

#### **Délibération D\_2016\_3\_7**

##### **OBJET : Modalités de mise à disposition des gobelets communaux aux associations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune vient de faire l'acquisition de 2 000 gobelets réutilisables pour limiter la production de déchets sur le territoire communal. Ces gobelets seront utilisés pour les manifestations locales et pourront être mis à disposition des associations communales.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel aux associations communales.

Vu le projet de convention type de mise à disposition des gobelets réutilisables communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition gratuite des gobelets communaux auprès des associations communales.
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux ».
- DE FIXER les tarifs suivants :
  - 0,50 € pour chaque gobelet manquant ou détérioré,
  - 10 € pour le lavage de 100 gobelets rendus mal nettoyés.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_3\_8**

##### **OBJET : Convention Association Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières**

Monsieur le Maire expose que les chemins cadastrés ZB 0084 et ZB 0022, appartenant à l'Association Foncière de Mouthiers sur Boëme, situés aux Tourbières (portion de la Rochandry aux jardins familiaux et de la Rochandry aux étangs communaux) sont utilisés par des usagers autres que les ayants droits, à savoir les membres de l'Association Foncière.

L'association foncière a sollicité la commune pour que l'entretien de ces portions de chemins puisse être confié à la commune.

Vu les statuts de l'Association Foncière de remembrement de Mouthiers sur Boëme,

Vu le projet de convention relative à l'entretien de ces chemins,

Considérant que ces chemins sont utilisés par de nombreux administrés et notamment les locataires des jardins familiaux et les utilisateurs des étangs communaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention entre la commune et l'Association Foncière fixant les modalités d'entretien des chemins cadastrés ZB 0084 et ZB 0022, appartenant l'association foncière.
- D'INSCRIRE sur le budget de la commune, la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien de ces portions de chemins.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

## Délibération D\_2016\_3\_9

### OBJET : Appel à souscription - Verdun 2016, forêt d'exception

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'appel à souscription « Verdun 2016 \_ Forêt d'exception, un centenaire, un héritage ».

Témoin majeur des combats de la Grande Guerre, la forêt de Verdun est un lieu d'histoire unique. Désireux d'agir ensemble pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille et favoriser sa transmission aux jeunes générations, l'Office national des forêts, la Fondation du patrimoine et le Conseil départemental de la Meuse lancent, pour le centenaire de la bataille de Verdun, une campagne de souscription nationale : « Verdun 1916 - Forêt d'Exception, un centenaire, un héritage ».

Les dons permettront la réalisation d'un programme d'aménagement et de mise en valeur du champ de bataille :

- création de parcours pédestres, cyclables et routiers sur le champ de bataille, révélant les traces et vestiges encore présents en forêt ainsi que la biodiversité progressivement installée depuis cent ans ;
- ouverture de paysages, témoins de l'apreté des combats, dévoilant le sol chaotique criblé de trous d'obus et les tranchées ;
- reconfiguration des espaces de visites proposés aux forts de Douaumont et de Vaux (lieu d'accueil, parcours de visite).

Afin de perpétuer la mémoire de ce lieu, symbole universel de la guerre 14/18, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à apporter son soutien à cette souscription nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE SOUTENIR le projet de mise en valeur du site de Verdun en votant une subvention exceptionnelle de 100 euros à la Fondation du Patrimoine de Lorraine afin de participer à cette souscription nationale,
- D'IMPUTER cette dépense à l'article 6745 du Budget 2016.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

## Délibération D\_2016\_3\_10

### OBJET : Prise en charge des frais - Congrès des Maires de France

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Monsieur le Maire énonce qu'un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le Conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Monsieur le Maire expose que le 98ème Congrès des Maires et des Présidents de communautés, initialement prévu du 17 au 19 novembre 2015 à Paris mais reporté suite aux attentats du 13 novembre 2015, se déroulera du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, le partage des expériences est donc fortement enrichissant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER, par le biais d'un mandat spécial, Monsieur TROUSSICOT et Madame HITIER, adjoints et Monsieur SUSSET, conseiller municipal à se rendre au Congrès des maires, du 31 mai au 2 juin 2016,
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés et des justificatifs de paiement.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_3\_11**

#### **OBJET : Vente véhicule électrique - service technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition, en 2011 d'un véhicule utilitaire électrique de la marque MEGA modèle WORKER.

Ce véhicule, en état de marche, ne répond plus aux besoins des services techniques et à la configuration des espaces communaux. Le Maire propose que ce véhicule soit vendu et sorti des biens communaux.

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération,

Vu l'article L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2011-06-29 du conseil municipal en date du 30 juin 2011 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

Considérant que le véhicule en question ne répond plus aux besoins actuels des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à vendre le véhicule électrique, acheté en 2011 et de trouver un acheteur par le biais de site de vente spécialisé,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_3\_1 délibération D\_2016\_3\_2 délibération D\_2016\_3\_3

délibération D\_2016\_3\_4 délibération D\_2016\_3\_5 délibération D\_2016\_3\_6

délibération D\_2016\_3\_7 délibération D\_2016\_3\_8 délibération D\_2016\_3\_9

délibération D\_2016\_3\_10 délibération D\_2016\_3\_11

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	

LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 4 DU 30 Mars 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le trente Mars deux mille seize à vingt heures et zéro minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 24 Mars 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

---

**Délibération D\_2016\_4\_1****OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu du 9 mars 2016.  
En l'absence de remarque, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du mercredi 9 mars 2016.

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_4\_2****OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 - Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 de la Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion de la Commune dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion de la Commune dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif de la Commune ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le **Compte de gestion de la Commune** dressé, pour l'**exercice 2015**, par Monsieur BROTTIER, Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

### Délibération D\_2016\_4\_3

#### OBJET : Compte administratif 2015 - Commune

Monsieur Jean RABSKI, conseiller municipal, délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 de la commune.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du compte administratif ;  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2016 ;

Sous la présidence de Monsieur Jean RABSKI, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le **Compte Administratif 2015** de la commune dont les résultats sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 953 831,81 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	2 189 118,32 €
<i>Excédent exercice</i>	235 286,51 €
<i>Excédent reporté</i>	172 633,96 €
<i>Excédent global cumulé</i>	407 920,47 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	304 458,36 €
<i>Recettes d'investissement</i>	635 454,53 €
<i>Excédent exercice</i>	330 996,17 €
<i>Déficit exercice antérieur</i>	-150 203,54 €
<i>Excédent cumulé</i>	180 792,63 €
<i>Déficit sur restes à réaliser</i>	-75 914,40 €

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_4**

##### **OBJET : Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constatant que le résultat de clôture 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 407 920,47 €
- un excédent d'investissement de 330 996,17 €
- un déficit d'investissement sur les Reste à Réaliser (R.A.R) de -75 914,40 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent reporté (report nouveau créiteur 002) : **407 920,47 €**
- Affectation de l'excédent d'investissement (report nouveau créiteur 001) : **180 792,63 €**

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_5**

##### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 - Régie de transport**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 de la Régie de Transport et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion de la Régie de Transport , dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion de la Régie de Transport dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif de la Régie de Transport ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le **Compte de gestion de la Régie de Transport** dressé, pour l'exercice 2015 par Monsieur BROTTIER, Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<b>Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0</b>
--

### Délibération D\_2016\_4\_6

#### OBJET : Compte administratif 2015 - Régie de transport

Monsieur Jean RABSKI, conseiller municipal, délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 de la Régie de transport.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du compte administratif ;  
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2016 ;

Sous la présidence de Monsieur Jean RABSKI, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le **Compte Administratif 2015** de la Régie de transport dont les résultats sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	32 208,69 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	37 922,05 €
<i>Excédent exercice</i>	5 713,36 €
<i>Excédent reporté</i>	2 360,29 €
<i>Excédent global cumulé</i>	8 073,65 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	5 366,72 €
<i>Recettes d'investissement</i>	9 360,00 €
<i>Excédent exercice</i>	3 993,28 €

<i>Excédent reporté</i>	11 273,47 €
<i>Excédent global cumulé</i>	15 266,75 €
<i>Déficit sur restes à réaliser</i>	-20 050,50 €
<i>Déficit global cumulé</i>	-4 783,75 €

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_7**

##### **OBJET : Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Régie de transport**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Régie de transport pour l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constatant que le résultat de clôture 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 8 073,65 €
- un excédent d'investissement de 15 266,75 €
- un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (R.A.R) de -20 050,50 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent reporté (report nouveau créiteur 002) : **3 289,90 €**
- Exécution du virement la section d'investissement (1068) : **4 783,75 €**

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_8**

##### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 - Service Assainissement Collectif**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 du Service Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de

recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Service Assainissement Collectif dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du Service Assainissement Collectif dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif du Service Assainissement Collectif ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'**exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le **Compte de gestion du Service Assainissement Collectif** dressé, pour l'**exercice 2015** par Monsieur BROTTIER, Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_4\_9

**OBJET : Compte administratif 2015 - Service Assainissement Collectif**

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 0 Pour : 0 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_4\_10

**OBJET : Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Service Assainissement Collectif**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Assainissement Collectif **pour** l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constatant que le résultat de clôture 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 166 831,44 €
- un excédent d'investissement de 25 441,55 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créditeur002) : **197 456,03 €**
- Affectation de l'excédent d'investissement (report nouveau créditeur 001) : **40 307,85 €**

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_11**

##### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 - Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 du Photovoltaïque et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du Photovoltaïque dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion du Photovoltaïque dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif du Photovoltaïque ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le **Compte de gestion du Photovoltaïque** dressé, pour **l'exercice 2015** par Monsieur BROTTIER, Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_12**

##### **OBJET : Compte administratif 2015 - Photovoltaïque**

Monsieur Jean RABSKI, conseiller municipal, délégué aux finances, présente le compte administratif 2015 du Photovoltaïque.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du compte administratif ;  
 Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2016 ;

Sous la présidence de Monsieur Jean RABSKI, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, le **Compte Administratif 2015 du Photovoltaïque** dont les résultats sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	18 117,65 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	19 511,58 €
<i>Excédent exercice</i>	1393,93 €
<i>Excédent reporté</i>	5 760,75 €
<i>Excédent global cumulé</i>	7 154,68 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	5 904,71 €
<i>Recettes d'investissement</i>	9 702,00 €
<i>Excédent exercice</i>	3 797,29 €
<i>Excédent reporté</i>	17 222,12 €
<i>Excédent global cumulé</i>	21 019,41 €

Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 0 Pour : 0 Contre : 0
---

#### Délibération D\_2016\_4\_13

##### OBJET : Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel CARTERET, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Photovoltaïque pour l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;

Constatant que le résultat de clôture 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 7154,68 €
- un excédent d'investissement de 21 019,41 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur002) : **7 154,68 €**

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_4\_14**

##### **OBJET : Budget Primitif 2016 - Commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Budget Primitif 2016, par chapitre de la Commune tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses de fonctionnement : 2 606 075,15 €**

- 011 - Charges à caractère général : 341 130,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 1 130 365,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 465 316,16 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 8 921,10 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 617 779,49 €
- 66 - Charges financières : 42 563,40 €

##### **Recettes de fonctionnement : 2 606 075,15 €**

- 002 - Résultat d'exploitation reporté : 407 920,47 €
- 013 - Atténuations de charges : 6 360,00 €
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 104 100,00 €
- 73 - Impôts et taxes : 1 097 293,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations : 951 217,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 39 184,68 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses d'investissement : 814 859,89 €**

- 041 -Opérations patrimoniales : 60 672,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 80 573,49 €

20 - Immobilisations incorporelles : 166 024,40 €  
204 - Subventions d'équipement versées : 13 000,00 €  
21 - Immobilisations corporelles : 176 200,00 €  
23 - Immobilisations en cours : 318 390,00 €

**Recettes d'investissement : 814 859,89 €**

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 180 792,63 €  
021 - Virement de la section d'exploitation : 465 316,16 €  
024 - Produits des cessions d'immobilisations : 14 000,00 €  
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 8 921,10 €  
10 - Dotations, fonds divers et réserves : 37 000,00 €  
13 - Subventions d'investissement : 40 500,00 €  
16 - Emprunts et dettes assimilées : 68 330,00 €

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_4\_15**

**OBJET : Vote des taux des taxes locales 2016 - Commune**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux des trois taxes locales ont été revalorisés de 1% en 2012 et qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2013. Les taux 2015 étaient les suivants :

- taxe habitation : 12,46%
- taxe sur foncier bâti : 31,15%
- taxe sur foncier non bâti : 61,48%.

Compte-tenu de la bonne santé des finances communales et des projets prévus pour l'année en cours, Monsieur le Maire préconise de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales pour 2016 et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal; à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales pour 2016.

Ceux-ci restent donc fixés et sont votés à :  
**12,46% pour la taxe habitation**  
**31,15% pour la taxe sur le foncier bâti**  
**61,48% pour la taxe sur le foncier non bâti.**

**Présent(s) : 22 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_4\_16****OBJET : Budget Primitif 2016 - Régie de transport**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Budget Primitif 2016 par chapitre de la Régie de Transport tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses de fonctionnement : 59 394,25 €**

- 011 - Charges à caractère général : 11 180,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 14 500,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 22 815,18 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 815,07 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 84,00 €

**Recettes de fonctionnement : 59 394,25 €**

- 002 - Résultat d'exploitation reporté : 3 289,90 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 914,00 €
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service : 8 384,00 €
- 74 - Subventions d'exploitation : 43 806,35 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses d'investissement : 38 414,00 €**

- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3 914,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 34 500,00 €

**Recettes d'investissement : 38 414,00 €**

- 10 - Dotations fonds divers : 4 783,75 €
- 021 - Virement de la section d'exploitation : 22 815,18 €
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 815,07 €

Présent(s) : 22	votant(s) : 23	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 23	Pour : 23	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_4\_17****OBJET : Budget Primitif 2016 - Service Assainissement Collectif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le Budget Primitif 2016 par chapitre du Service d'Assainissement Collectif tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses de fonctionnement : 257 823,03 €**

011 - Charges à caractère général : 60 417,00 €

023 - Virement à la section d'investissement : 163 843,03 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 27 893,00 €

66 - Charges financières : 5 670,00 €

**Recettes de fonctionnement : 257 823,03 €**

002 - Résultat d'exploitation reporté : 197 456,03 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 367,00 €

70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service : 48 000,00 €

74 - Subventions d'exploitation : 10 000,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses d'investissement : 259 760,88 €**

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 367,00 €

16 - Emprunts et dettes assimilées : 11 092,00 €

23 - Immobilisations en cours : 218 584,88 €

27 - Autres immobilisations financières : 27 717,00 €

**Recettes d'investissement : 259 760,88 €**

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 40 307,85 €

021 - Virement de la section d'exploitation : 163 843,03 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 27 893,00 €

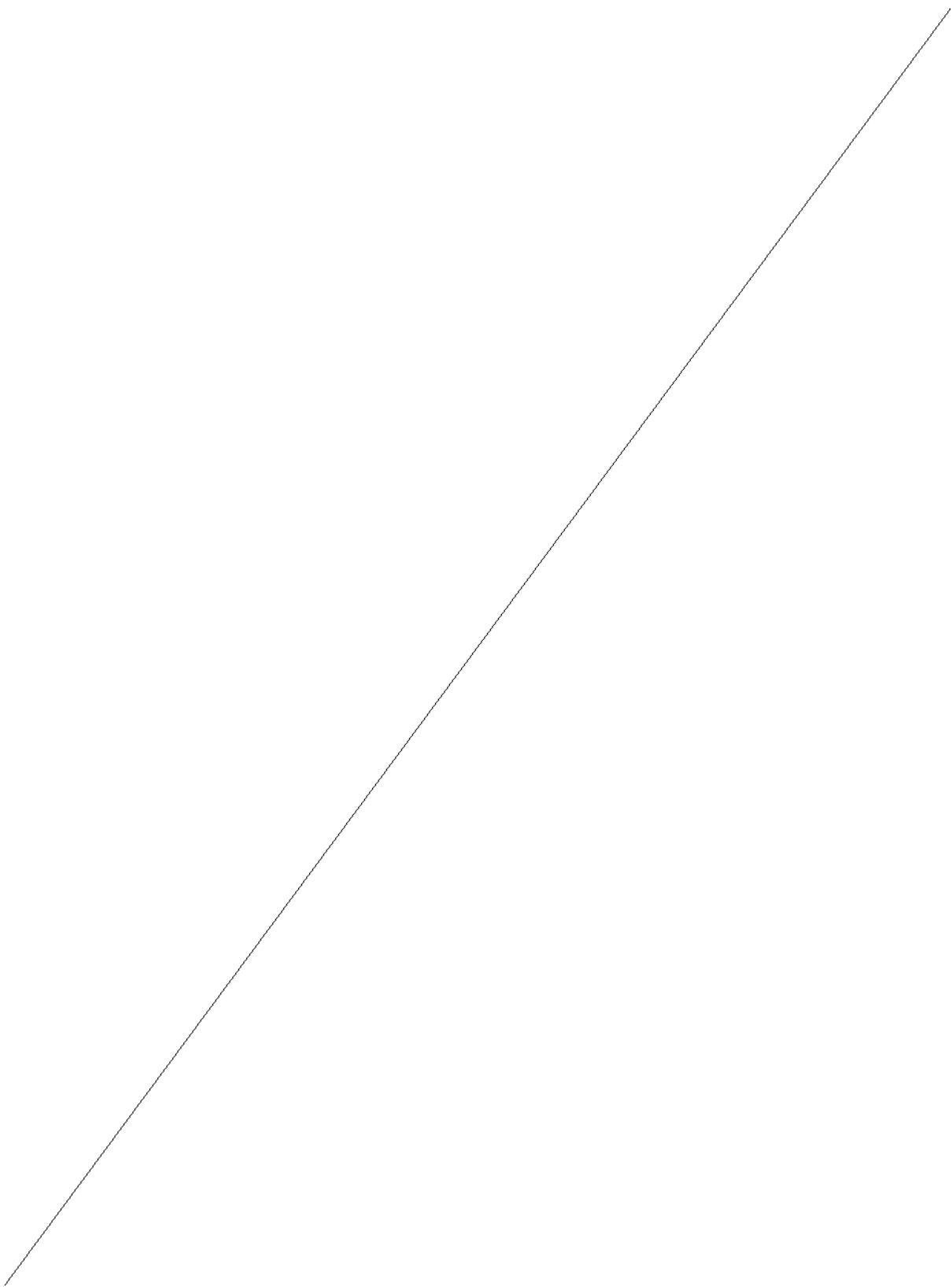
27 - Autres immobilisations financières : 27 717,00 €

Présent(s) : 22	votant(s) : 23	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 23	Pour : 23	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_4\_18**

**OBJET : Budget Primitif 2016 - Photovoltaïque**

<b>Présent(s) : 22</b>	<b>votant(s) : 0</b>	<b>abstention(s) : 0</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 0</b>	<b>Pour : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	----------------------	--------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------



Liste des délibérations prises en Séance :

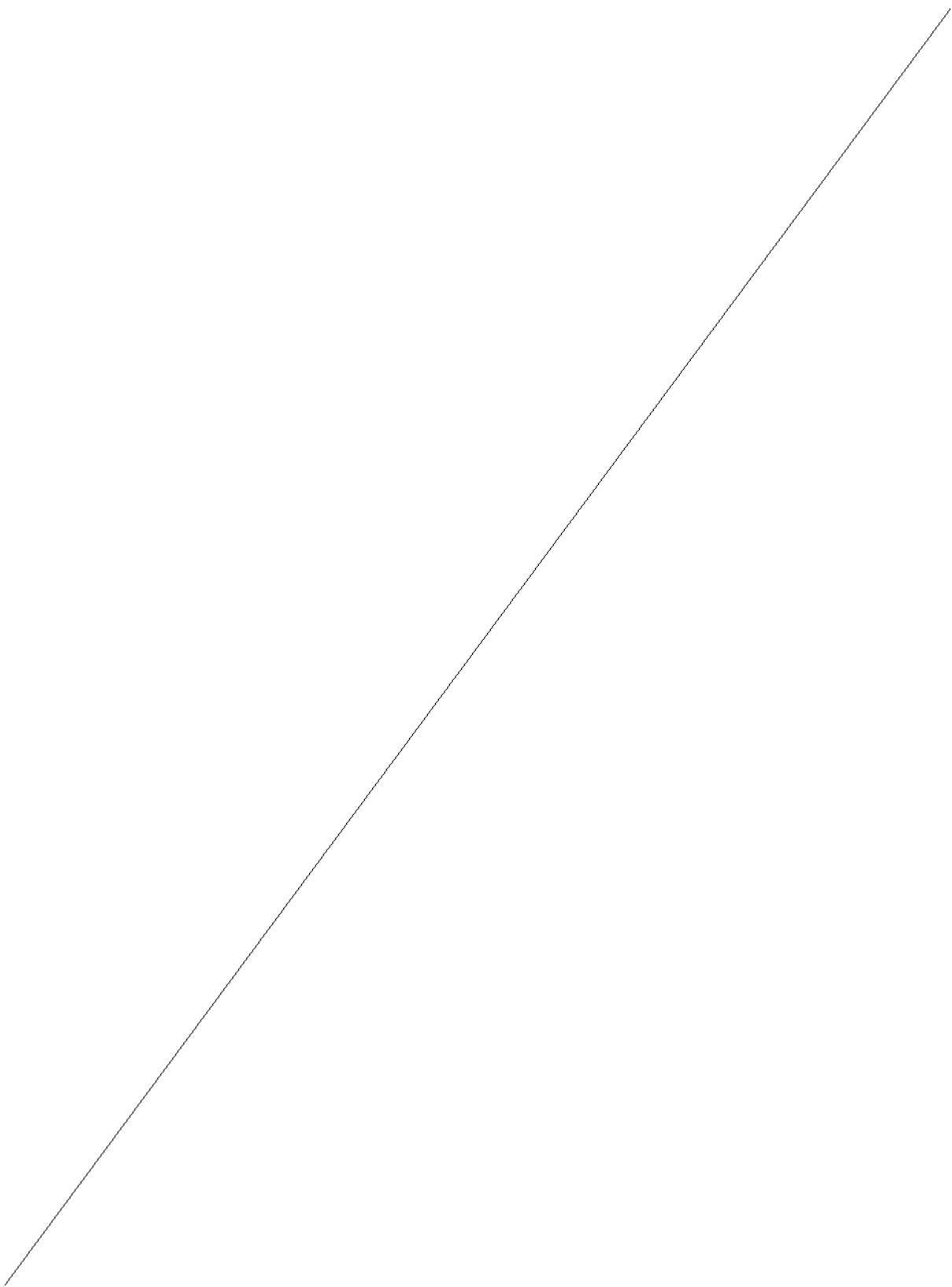
délibération D\_2016\_4\_1 délibération D\_2016\_4\_2 délibération D\_2016\_4\_3  
délibération D\_2016\_4\_4 délibération D\_2016\_4\_5 délibération D\_2016\_4\_6  
délibération D\_2016\_4\_7 délibération D\_2016\_4\_8 délibération D\_2016\_4\_9  
délibération D\_2016\_4\_10 délibération D\_2016\_4\_11 délibération D\_2016\_4\_12  
délibération D\_2016\_4\_13 délibération D\_2016\_4\_14 délibération D\_2016\_4\_15  
délibération D\_2016\_4\_16 délibération D\_2016\_4\_17 délibération D\_2016\_4\_18

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	

LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	

TROUSSICOT Franck



**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 5 DU 08 Avril 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le huit Avril deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 01 Avril 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_5\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du mercredi 30 mars 2016.

Présent(s) : 19	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_5\_2****OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au déménagement du siège de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud, il convient de délibérer pour modifier les statuts et notamment l'article 3. Le siège de la communauté de communes est désormais fixé au 3, Rue du Sergent Sourbé 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE.

Vu l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2015 portant modification de ses statuts,

Vu les statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la modification de statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud.

Présent(s) : 19	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_5\_3****OBJET : Avenant convention de mise à disposition du personnel Médiathèque /CBC**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune et la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud ont signé une convention en 2013 pour la mise à disposition à raison de 50% d'un équivalent temps plein de l'agent responsable de la Médiathèque en vue d'exercer la gestion du réseau Papillon lecture et l'animation de celui-ci.

La convention précise dans son article 6 que le montant annuel du remboursement comprend le salaire de l'agent et les charges patronales afférentes, calculées au prorata de la durée hebdomadaire de mise à disposition, ainsi que le remboursement des frais de déplacement éventuels de l'agent selon le barème en vigueur.

Il est proposé de modifier cet article et de mettre fin à la prise en charge paritaire des frais de déplacements mais que les frais de déplacements soient liés en fonction des missions communales ou intercommunales de l'agent.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel de la médiathèque sur la prise en charge financière des frais de déplacements, et
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_5\_4****OBJET : Attribution des subventions communales 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit la somme de 56 000 € à l'article 6574 "subventions" du budget primitif 2016 de la commune et propose d'individualiser celles-ci en fonction des demandes reçues.

Le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions 2016 comme suit :

*Association Boëme Patrimoine **100,00 €***  
*Association Génération Boëme Mouthiers **650,00 €***  
*SCM Football **18 000,00 €***  
*Tennis Club Mouthiers **3 500,00 €***  
*SC Mouthiers section école élémentaire **1 020,00 €***  
*SC Mouthiers section école maternelle **601,50 €***  
*L'Âge de Faire **1 940,00 €***  
*Association Parents d'Elèves Mouthiers **600,00 €***  
*Association cantonale des Donneurs de Sang **300,00 €***  
*Secours Populaire Mouthiers **250,00 €***

**Comité des Fêtes 3 000,00 €**  
**Association Tourbières et Loisirs Mouthiers 250,00 €**  
**Association Carnaval Mouthiers 700,00 € (votée en janvier 2016)**  
**Association Sentiers de Boëme Mouthiers 500,00 €**  
**M.J.C. Jules Berry Mouthiers 16 000,00 €**  
**Association intercommunale Boëme Charraud Education 240,00 €**  
**Comité de Jumelage Mouthiers 200,00 €**  
**Association Solidarité Paysans en Difficulté 100 €**  
**Groupement départemental de défense contre les Organismes Nuisibles de Charente 87,00 €**  
**Junior Association Shamrock 300,00 €**  
**Au son de la Boëme 500 €**  
**Country Cheyenne 16 200 €**  
**Hors d'Age 500 €**  
**Ligue contre le Cancer 200 €**  
**COC Cyclisme La Couronne 50,00 €**  
**Réseau Gérontologique GRPA 10,00 €**  
**Banque Alimentaire 200,00 €**  
**Restos du Cœur 650,00 €**  
**Association KAMBAVENIR 400.00 €**  
**Collectif Services Publics 50,00 €**  
**CAUE de la Charente 91,00 €**  
**Association des Maires de Charente 1 059,84 €**  
**Ohé Prométhée 30,00 €**  
**Prévention Routière 80,00 €**  
**Fonds Solidarité Logement 702,00 €**  
**Association des Forêts du Sud Charente 80,00 €**  
**Collectif Vigilance OGM 70,00 €**  
**Fondation du Patrimoine \_ Délégation Poitou-Charentes 100,00 €**  
**Fondation du Patrimoine \_ Délégation Lorraine Forêt de Verdun 100,00 € (votée en mars 2016)**  
**Fédération Charentaise des œuvres laïques 200,00 €**  
**Association Château de la Mercerie 100,00 €**  
**Association des paralysés de France 100,00 €**

Présent(s) : 19	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

#### Délibération D\_2016\_5\_5

##### OBJET : Participation de la commune à des organismes publics

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique. Aussi, elle participe financièrement à des services émanant d'autres collectivités.

Un montant de 29 000 € a été inscrit et voté au budget primitif 2016 de la commune pour son adhésion à des groupements de collectivité. Il est proposé d'individualiser celles-ci et d'inscrire chacune de ces participations à l'article 657358.

Après avoir examiné chaque participation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les participations 2016 au groupement des collectivités et autres collectivités comme suit :

**Sur le compte 65548 :**

*Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : 623,95 €*

**Sur le compte 657358 :**

*Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente : 7 875,00 €*

*Syndicat Départemental pour l'Informatique et les Technologies et l'Information : 2 491,42 €*

*Syndicat Mixte de la Fourrière: 1 803,20 €*

*SIAH de la Boëme et de la Charraud : 14 147,00 €*

**Sur le compte 657348 :**

*SIVOM de Saint Michel : 90,00 €*

*Commune de Châteauneuf-sur-Charente : 650 €*

**Sur le compte 65733 :**

*Conseil Départemental de la Charente (fretons asiatiques) : 775,00 €*

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_5\_6**

**OBJET : Café de la Boëme - Contrat de Location Gérance**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition du fonds de commerce du bar restaurant de la Boëme avec débit de tabac, un appel à candidature a été réalisé pour trouver un restaurateur.

Un cahier des charges précisant les modalités de reprise et les attentes relatives à un futur repreneur a été publié et a permis de recueillir plusieurs candidatures.

Il a été précisé les éléments suivants :

**Investissements à réaliser**

La commune cède le fonds de commerce en l'Etat. En revanche, la commune, afin d'accélérer la reprise du commerce fera mettre aux normes en vigueur : les installations électriques, l'accessibilité des bâtiments et le respect des normes d'hygiène et de sécurité que requière ce type d'établissement.

Le mobilier et le matériel de cuisine sont inclus dans la cession du fonds de commerce. Le porteur de projet devra être en mesure de financer, dès son installation, lui-même les équipements, mobiliers supplémentaires et stocks nécessaires au fonctionnement de son activité ainsi que les aménagements décoratifs.

Par ailleurs, il sera pleinement autonome pour en assurer la gestion.

**Conditions financières**

*Le loyer mensuel actuel du bail commercial auprès de la SCI, propriétaire du bâtiment est de 680 euros hors taxe /hors charges, soit 850 €*

*Autres participations financières*

*- Impôts et taxes (notamment foncier et redevances ordures ménagères) à la charge du preneur*

- Licence de débit de boisson : voir ci-dessous
- Débit de tabac : voir ci-dessous

#### **Licence de débit de boisson**

*La commune de Mouthiers sur Boëme cède également au porteur de projet la licence de débit de boisson lui appartenant, pour s'en servir comme moyen d'exploitation de son commerce.*

#### **Débit de tabac**

*Le porteur de projet devra apporter les garanties financières et morales à la commune de Mouthiers sur Boëme pour assurer la gestion du débit de tabac. Le preneur fera son affaire personnelle des différentes autorisations administratives pour la gestion du débit de tabac.*

#### **Type de vente**

##### *Vente directe du fonds de commerce*

*Le candidat proposera une offre ferme de reprise financière à la commune, afin de céder le fonds de commerce. La commune ayant repris le fonds de commerce pour un montant de 20 000 €, le prix de cession sera agrémenté des coûts de remise aux normes et d'accessibilité des locaux, engagés par la commune.*

*La location gérance peut être envisagée mais ne constituera pas l'option prioritaire.*

Avec une expérience notoire de gestion d'un restaurant et d'un débit de tabac en milieu rural - garanties d'honorabilité et de probité et une volonté affichée de travailler en concertation avec les commerçants du village à des manifestations commerciales pour promouvoir et renforcer l'attractivité du village, le maire propose de retenir la candidature de M. Arnaud LOUIS qui a une expérience de plusieurs années d'exploitation d'un fonds de commerce restaurant et débit de tabac en milieu rural.

Afin de transmettre dans les meilleures conditions le fonds de commerce et faciliter la reprise d'activités et le transfert des licences de débits de tabac, de boisson et de la française des jeux, il propose d'établir un contrat de location gérance d'une durée d'1 an avec une redevance fixe à 850 € TTC par mois et comportant une option d'achat au locataire-gérant au terme du contrat.

Vu la délibération D\_2015\_13\_1 du conseil municipal en date du 2 décembre 2015 relative à l'acquisition du fonds de commerce

Vu le bail commercial signé en date du 21 mars 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ETABLIR un contrat de location gérance par acte notarié, et tous documents s'y référant avec M. Arnaud LOUIS, et
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0

#### **Délibération D\_2016\_5\_7**

#### **OBJET : Projet d'aménagement sécurisation RD 35**

Monsieur le Maire rappelle que les négociations pour l'acquisition foncière avec les riverains de la route départemental RD 35 ont pu aboutir et une rencontre avec le Conseil Départemental a eu lieu en octobre 2015 concernant l'aménagement et la sécurisation de cette route reliant la ZE des Rentes et le rond-point du

peuplier major. L'estimation des travaux avoisinant les 250 000 €, il a été demandé à la commune, dans un premier temps, de participer à hauteur de 40 % sous la forme d'un fonds de concours pour participer aux travaux. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a souhaité reporter sa prise de position à ce sujet et avait demandé de la part du Conseil Départemental un chiffrage plus précis.

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal, la nouvelle réunion de concertation du 15 mars 2016 entre la commune de Mouthiers et le Conseil Départemental concernant le projet de requalification de la route départementale n°35 et les aménagements de sécurité de la zone des rentes. Le Conseil Départemental a apporté des modifications techniques et financières au projet qui semblent satisfaire l'ensemble des parties.

Le coût total de l'opération, toutes sections confondues, s'élève à 1 100 000 € TTC

Le Conseil Départemental propose de prioriser la section 1, la traverse des Rentes, pour un montant évalué à 215 000 € HT. Les travaux sécuritaires sont les suivants :

- Longueur de la traverse : 710 m ;
- Largeur de chaussée : variable de 5,80 m à 6,20 m ;
- Création de chicanes à chaque extrémité de la section aménagée ;
- Aménagement d'un cheminement pour assurer le déplacement sécurisé des piétons jusqu'aux arrêts de bus avec passage piétons ;
- Plantation de haies longitudinales pour effet de rétrécissement visuel (2 séquences).

Il est proposé à la commune de Mouthiers de limiter sa participation financière à la prise en charge de la totalité du coût de réalisation du cheminement piétonnier y compris les bordures et le réseau d'assainissement pluvial pour une dépense plafonnée à 33 000 € HT. Ce montant qui représente 15,3 % du montant du projet, pourrait être moindre en fonction des tarifs proposés lors de la consultation des entreprises. Les travaux sont programmés pour le second semestre 2016.

Vu la délibération 2015\_12\_2 du conseil municipal portant sur l'acquisition des parcelles liées au projet RD35,

Vu le relevé de décision de la Direction des Routes du Conseil Départemental en date du 15 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPORTER une participation financière au Département de la Charente sous la forme d'un fonds de concours plafonné à 33 000 € HT et calculé sur la bases des dépenses réelles pour la réalisation d'un cheminement piétons dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la section 1, traverse des Rentes, et
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et notamment la convention de partenariat financier entre le Département et la Commune, incluant le remboursement partiel des frais d'acquisitions foncières et le remboursement total des frais de notaires, des frais de bornages et les éventuelles indemnités.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_5\_8**

##### **OBJET : Position sur le projet des logements « La Chauvèterie »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement du hameau de la Chauvèterie, et qui comporte six lots constructibles à

usage d'habitation tous viabilisés en eau potable, électricité, eaux usées et téléphone, réalisés en une tranche avec travaux de finition de voirie différés.

Les lots 2 et 3, réservés aux organismes sociaux sont actuellement en cours de réalisation et seront gérées par l'OPH de l'Angoumois.

Parmi les 4 lots correspondants à la démarche de « La Maison Abordable » et destinés aux particuliers souhaitant accéder à la propriété, les lots 4 et 5 restent encore à commercialiser :

- Lot n° 4 - 347 m<sup>2</sup> - 5 205 €
- Lot n° 5 \_ 362 m<sup>2</sup> - 5 430 €

Afin de finaliser dans les meilleurs délais et de permettre à la communauté de communes de réaliser la voirie à l'issue des travaux, il est impératif de trouver des acquéreurs pour ces parcelles en vue d'y construire une maison, faute de quoi la commune pourrait se proposer de faire construire deux logements pour les mettre en vente ou en location.

Le Conseil Municipal propose de relancer une campagne de promotion pour la vente de ces deux parcelles (le bon coin, annonces dans bulletin municipal, presse locale...) et d'informer le constructeur « Les Maisons de la Touvre » de la suite à donner à ces opérations.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_5\_9**

##### **OBJET : Convention SDEG - Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauvèterie)**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la construction de nouveaux logements et la présence de l'Ehpad, situés à la Chauvèterie, la pose de points lumineux s'avère nécessaire.

Le SDEG16 assure l'éclairage public et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 10 3131,15€ TTC avec une participation de la commune fixée à 1805,81 € TTC,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le plan de financement des travaux avec une participation communale de 1 805,81 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_5\_10****OBJET : Convention SDEG - Travaux d'éclairage Public (Clocher de l'Eglise)**

Monsieur le Maire rappelle que, le remplacement des projecteurs lumineux du clocher de l'église s'avère nécessaire.

Le SDEG16 assure l'éclairage public et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 6 733,99 € TTC avec une participation de la commune fixée à 2 856,10 € TTC,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le plan de financement des travaux avec une participation communale de 2 856,10 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- AUTORISE la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_5\_11****OBJET : Convention de mise à disposition des véhicules communaux**

Monsieur le Maire souligne la forte volonté municipale de soutenir la vie associative au sein de la commune. La commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Ces moyens sont :

- l'attribution de subventions de fonctionnement,
- la mise à disposition et l'entretien de locaux, de salles de réunion et de salles festives,
- le prêt de matériel (tables, chaises, tivolis, grilles d'exposition...), et
- l'aide technique et administrative pour l'organisation de manifestations publiques.

Aussi, des manifestations ponctuelles nécessitent la mise à disposition de véhicules pour transporter des personnes ou du matériel. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ces véhicules aux associations communales.

Vu le projet de convention type de mise à disposition des véhicules,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition gratuite des véhicules municipaux auprès des associations communales,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_5\_12

### OBJET : Convention de mise à disposition de la sonorisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient de faire l'acquisition d'une sonorisation pour les manifestations publiques. Cette sonorisation peut être mise à disposition des particuliers et des associations locales. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel.

Vu le projet de convention type de mise à disposition de la sonorisation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention type fixant les modalités de mise à disposition de la sonorisation auprès des particuliers et des associations,
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux »,
- DE FIXER les tarifs suivants :

	<b>Particuliers Commune</b>	<b>Association communale ou scolaire</b>	<b>Particuliers hors commune</b>	<b>Associations communes extérieures</b>
Forfait  Sonorisation (caution : 500 €)	30 €/jour ou  Week-end	Gratuit	50 €/jour ou  Week-end	50 €/jour ou  Week-end

- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

**Délibération D\_2016\_5\_13****OBJET : Convention analyse pratique "poste de direction crèche"**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame KLEIN, une psychologue clinicienne a été choisie pour d'effectuer une prestation auprès des structures de la petite enfance du SIVU Crèche de La Couronne, Nersac et Roullet Saint Estèphe, ainsi que des communes de La Couronne et Mouthiers sur Boëme et du centre hospitalier d'Angoulême pour la période allant du 28 avril 2016 au 31 décembre 2016 sauf juillet et août.

Le tarif de cette prestation mutualisée est fixé à 130 € par mois pour une séance de 2 heures et le coût sera partagé entre les différentes structures.

Pour le multi-accueil familial de Mouthiers, le coût d'une séance sera facturée 26,00 € sur présentation de la facture.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE VALIDER la convention de prestation Analyse des pratiques "Postes de Direction" entre le SIVU Crèche de La Couronne, Nersac et Roullet Saint Estèphe, les communes de La Couronne et Mouthiers sur Boëme et le centre hospitalier d'Angoulême.
- D'ACCEPTER les modalités pratiques et tarifaires de la psychologue clinicienne.
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_5\_14****OBJET : Travaux à effectuer sur l'église**

Monsieur le Maire présente le rapport de l'architecte des Bâtiments de France préconisant des travaux à réaliser sur l'Eglise Saint Hilaire de Mouthiers.

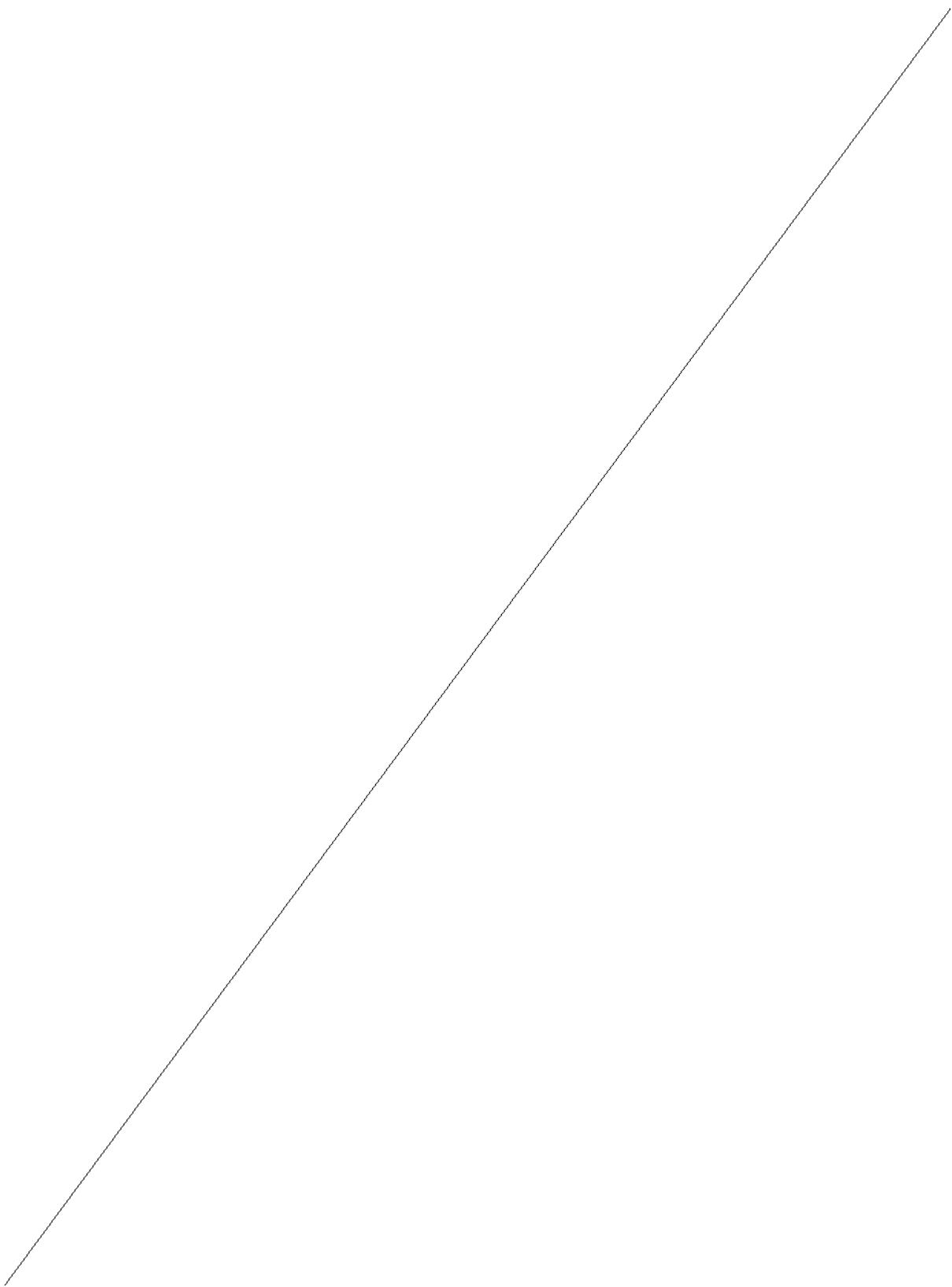
Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser des travaux de dévégétalisation des contreforts sur la partie nord de la nef et du clocher et de poser des témoins sur les fissures.

Dans un second temps, il paraît indispensable de réaliser une étude complète historique et technique de l'édifice par un Architecte du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE REALISER les travaux urgents sur l'édifice
- DE LANCER une étude complète historique et technique de l'édifice par un Architecte du Patrimoine
- DE SOLICITER des partenariats financiers et notamment auprès de la DRAC et de la fondation du patrimoine.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19</b>	<b>votant(s) : 22</b>	<b>abstention(s) : 0</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 22</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------	-------------------



Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_5\_1 délibération D\_2016\_5\_2 délibération D\_2016\_5\_3  
délibération D\_2016\_5\_4 délibération D\_2016\_5\_5 délibération D\_2016\_5\_6  
délibération D\_2016\_5\_7 délibération D\_2016\_5\_8 délibération D\_2016\_5\_9  
délibération D\_2016\_5\_10 délibération D\_2016\_5\_11 délibération D\_2016\_5\_12  
délibération D\_2016\_5\_13 délibération D\_2016\_5\_14

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	

NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 6 DU 13 Mai 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le treize Mai deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 09 Mai 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_6\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du vendredi 8 avril 2016.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_2****OBJET : Versement de l'excédent de fonctionnement du budget « assainissement collectif » au budget « commune »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors du vote du budget en date du 30 mars 2016, le Budget Annexe « assainissement collectif » présentait un excédent de fonctionnement de 197 456,03 €. Il explique également que la commune de Mouthiers a reversé des subventions d'équilibre à ce budget annexe entre 1981 et 1994 pour un montant total de 245 284 € et que, durant cette période, le contribuable a financé une partie des dépenses incomptant à l'usager du service.

Vu les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable applicable aux services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) ;

Vu le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement faisant apparaître un excédent d'exploitation ;

Considérant que le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation est affecté :

- en priorité, pour le montant des plus-values de cession d'éléments d'actifs, au financement des mesures d'investissement,
- pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession,
- enfin, pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou au versement à la collectivité locale de rattachement ;

Considérant la possibilité de reverser le résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation à la collectivité de rattachement, sous réserve que soient remplies trois conditions cumulatives :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à

dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement,

- le versement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- enfin, le versement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme ;

Considérant que les excédents d'exploitation constatés des exercices précédents étaient reversés en partie à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement ;

Considérant que le budget annexe de l'assainissement présentait un excédent à hauteur de 197 456,03 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies ;

Considérant que les crédits inscrits en section d'investissement du budget 2016 ont été surévalués pour financer les travaux à court terme ;

Considérant que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Considérant que cet excédent revêt un caractère exceptionnel ;

Considérant que le prix de l'assainissement n'a pas été augmenté depuis 2014 ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'intégrer une partie du résultat de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement collectif vers le budget communal ;
- PRÉCISE que le montant de la reprise s'élève à 190 000 € et que cette opération comptable s'effectue sur les articles budgétaires suivants :

- Budget Assainissement : Article 672 - Versement de l'excédent à la collectivité de rattachement : - 190 000 €

- Budget Commune : Article 7561 - Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial : +190 000 € ;

- PRÉCISE que ce montant de 190 000 € rembourse partiellement la créance communale de 245 284 € et qu'il restera 55 284 € pour solder cette créance ;

- DECIDE de procéder à des décisions modificatives permettant de reverser cet excédent et d'apporter les modifications nécessaires pour ajuster les budgets de la commune et de l'assainissement collectif ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_6\_3**

#### **OBJET : Décision modificative N°1 Budget Assainissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Annexe « assainissement collectif » 2016 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses : 0 €**

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 40 000,00 €**

Art. 6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers : - 40 000 €

- **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : - 150 000,00 €**

Art. 023 - Virement à la section d'investissement : - 150 000 €

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : + 190 000,00 €**

Art 672 - Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement : + 190 000 €

**Section d'investissement :**

**Dépenses : - 164 000,00 €**

- **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : - 150 000,00 €**

Art. 2315 - Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel : - 150 000 €

- **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : - 14 000,00 €**

Art. 2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA : - 14 000 €

**Recettes : - 164 000,00 €**

- **Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation : -150 000,00 €**

Art. 021 - Virement de la section d'exploitation : - 150 000 €

- **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : -14 000,00 €**

Art. 2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de TVA : - 14 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0

**Délibération D\_2016\_6\_4**

**OBJET : Décision modificative N°1 Budget Commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2016 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses : + 190 000,00 €**

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 40 000,00 €**

Art. 60632 - Fournitures de petit équipement : + 1 000,00 €

Art. 60636 - Vêtements de travail : + 2 000,00 €

Art. 6135 - Locations mobilières : + 5 000,00 €

Art. 615221 - Bâtiments publics : + 9 000,00 €

Art. 615228 - Autres Bâtiments : + 20 000,00 €

Art. 6182 - Documentation générale et technique : + 1 000,00 €

Art. 6227 - Frais d'actes et de contentieux : + 2 000,00 €

**- Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 150 000,00 €**

Art. 023 - Virement à la section d'investissement : + 150 000,00 €

**- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 0,00 €**

Art. 657351 - GFP de rattachement : + 5 000,00 €

Art. 657361 - Caisse des écoles : - 5 000,00 €

**Recettes : + 190 000,00 €**

**- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 190 000,00 €**

Art. 7561 - Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial : + 190 000,00 €

**Section d'investissement :**

**Dépenses : + 210 672,00 €**

**- Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées : + 8 000,00 €**

Art. 2041481 - Communes - Biens mobiliers, matériels et études : + 3 000,00 €

Art. 2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations : + 5 000,00 €

**- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : + 197 672,00 €**

Art. 2112 - Terrains de voirie : + 10 000,00 €

Art. 2138 - Autres constructions : + 30 000,00 €

Art. 2151 - Réseaux de voirie : + 155 672,00 €

Art. 2184 \_ Mobilier : + 2 000,00 €

**- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : + 5 000,00 €**

Art. 2315 - Installations, matériel et outillages techniques : + 5 000,00 €

**Recettes : + 210 672,00 €**

**- Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation : + 150 000,00 €**

Art. 021 - Virement de la section d'exploitation : + 150 000,00 €

**- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 60 672,00 €**

Art. 238-041 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : + 60 672,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

Présent(s) : 19	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_6\_5**

**OBJET : Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le « marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de quatre logements rue de la Boëme et d'un logement rue de l'église ».

Cette consultation a fait l'objet d'une publicité dans les journaux locaux d'annonces légales. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 11 avril 2016 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 avril 2016 à 14 h00 en présence de membre de la Commission d'Appel d'Offres. Neuf entreprises ont déposé une candidature valide.

La commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 avril 2016, a effectué l'analyse des plis, en présence des services de la commune. La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante, en fonction des critères techniques et financiers énoncés dans le cahier

des charges : l'atelier d'Architecture NEYRAT-MICHELET pour un montant de 28 700 € HT soit 34 440 € TTC.

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 9 mars 2016, autorisant le programme de réhabilitation des logements communaux pour un montant total de 350 000 € ;

Vu le rapport d'analyse des offres de la consultation proposé par la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition faite par la commission d'Appel d'Offres ;
- ATTRIBUE le marché adapté de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'Architectes NEYRAT-MICHELET pour une prestation de 34 440 € TTC ;
- DECIDE de lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation des logements communaux ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_6\_6

#### OBJET : Plan d'entretien des espaces publics - Commune de Mouthiers

Le Maire retrace le projet Terre saine ayant pour finalité la réalisation d'un plan d'entretien zéro produits phyto sanitaires avec deux objectifs:

- Préparer l'interdiction des produits phyto sanitaires en 2017 dans les collectivités, et
- Répondre aux exigences de l'agence de l'eau en matière d'achat de matériel d'entretien financé à 70%.

La réalisation de ce plan d'entretien passera par des audits de pratiques, des relevés de terrains et des classements de zones. Ce plan a pour pratique de définir des objectifs d'entretien et des préconisations.

Le Maire rappelle que l'un des critères retenus pour l'octroi des subventions est la mutualisation de plusieurs communes dans ce projet.

Le plan de financement prévisionnel du programme porté par la communauté de communes s'inscrit comme suit :

CHARGES	TTC	RECETTES	TTC
Claix	7 704 €	Subvention Région ALPC (CRDD) 10%	6 439 €
Mouthiers-sur-Boëme	9 084 €	Subvention Agence de l'eau Adour Garonne 70%	45 074 €
Plassac-Rouffiac	6 669 €	Claix	1 541 €
Rouillet-Saint-Estèphe	10 809 €	Mouthiers-sur-Boëme	1 817 €
Sireuil	8 049 €	Plassac-Rouffiac	1 334 €
Trois-Palis	7 359 €	Rouillet-Saint-Estèphe	2 162 €
Vœuil-et-Giget	8 394 €	Sireuil	1 610 €
Voulgézac	6 324 €	Trois-Palis	1 472 €
		Vœuil-et-Giget	1 679 €
		Voulgézac	1 265 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>64 392 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>64 392 €</b>
Valorisation technique CBC Temps d'agent estimatif : (6 jours)	880 €	Valorisation technique CBC Temps d'agent estimatif : (6 jours)	880 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 272 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 272 €</b>

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 24/03/2016 et du 12/04/2016 sur le vote du budget ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13/11/2015 concernant l'adhésion au regroupement intercommunal charte Terre Saine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à rembourser le restant à charge déduction faite des subventions réellement perçues, soit 1 817 € ;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 657351 - GFP de rattachement du budget communal ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prestations pour l'assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_6\_7**

#### **OBJET : Autorisation du Maire à déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application de l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sous le contrôle du Conseil Municipal et du contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, d'ordonnancer les dépenses et de diriger les travaux communaux.

Bien que le Code de l'Urbanisme n'inclue pas de disposition spécifique selon laquelle le Maire devrait être spécialement habilité par une délibération du Conseil Municipal pour signer, avant instruction, la demande de permis de construire relative à un bâtiment communal, ce code précise néanmoins de manière générale, à l'article R421-1-1, 1er alinéa, que la demande de permis de construire est présentée soit par le propriétaire du terrain ou son mandataire, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique.

De plus, les services instructeurs souhaitent que Monsieur le Maire soit habilité expressément par le Conseil Municipal à signer les demandes de permis de construire ou de déclarations de travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, ou de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'habiliter Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, ou de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_6\_8**

#### **OBJET : Acquisition des biens fonciers sans maître (parcelle 142 - Les Tourbières)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un particulier souhaite faire l'acquisition de la parcelle ZA 142, située aux tourbières sur la commune de Mouthiers. Or, il s'avère que cette parcelle est un bien sans maître. Deux autres parcelles, ZA 64 et ZA 101, situées « La Grande Rivière » sont également des biens sans maître.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution de ces biens. Ces terrains reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits.

L'application de ce dispositif est le suivant :

- Enquête préalable à mener par la commune pour retrouver d'éventuels propriétaires ou ayants droit, en consultant les registres d'état civil, les notaires ainsi que les services du cadastre, de la conservation des hypothèques, des centres des impôts et des Domaines, pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un bien sans maître.
- Mise en œuvre de la procédure d'acquisition : soit, l'acquisition de plein droit (articles 713 du code civil et L.1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques) en prenant une délibération autorisant l'acquisition par le maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune. La prise de possession est constatée par un procès-verbal affiché en mairie.

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 portant sur les biens sans maître ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

Vu le Code Civil, notamment son article 713 qui précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ;

Monsieur le Maire propose que la commune lance la procédure d'acquisition par la commune des biens sans maître et que la parcelle ZA 142 soit vendue au demandeur en précisant que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'EXERCER ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil pour les parcelles suivantes : ZA 64 - LA GRANDE RIVIERE d'une surface de 11 ares ; ZA 101 - LA GRANDE RIVIERE d'une surface de 25 ares ; ZA 142 - LA GRANDE RIVIERE d'une surface de 5 ares ;
- DE LANCER La procédure d'acquisition selon la réglementation en vigueur ;
- DE VENDRE, à l'issue de la procédure d'acquisition, la parcelle au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, comme prévu par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2008 à Monsieur Michel BRANCHUT ;
- DE PRÉCISER que la superficie du terrain vendu est de 500 m<sup>2</sup> et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 500 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_6\_9

#### OBJET : Convention de partenariat Association Musiques Métisses - intervention médiathèque

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de l'auteur Lieve Joris à la médiathèque de Mouthiers dans le cadre de la 41ème édition du Festival Musiques Métisses, le vendredi 13 mai 2016.

Une convention doit être signée entre l'association Musiques Métisses et la commune de Mouthiers pour fixer les engagements financiers et organisationnels de cette rencontre. La participation de la commune s'élève à 224€ TTC.

Vu les termes de la convention entre la commune et l'association Musiques Métisses ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention avec l'association Musiques Métisses pour l'organisation et le règlement (224 € TTC) d'une rencontre publique, lors du festival Musiques Métisses ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_6\_10**

##### **OBJET : Convention de mutualisation des matériels municipaux - communes voisines**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Il en résulte donc que des conventions peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, ceci sous réserve que les prestations n'interviennent pas dans un secteur concurrentiel, soumis à la réglementation des marchés publics.

En vertu des articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « deux ou plusieurs conseils municipaux [...] peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires [...], une entente sur les objets d'utilité communale [...] compris dans leurs attributions et qui intéressent leurs communes [...]. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ».

Au regard du contexte financier qui constraint fortement les prospectives budgétaires des collectivités locales, les communes de La Couronne, Saint-Michel, Puymoyen et Mouthiers-sur-Boëme souhaitent mettre en commun un certain nombre de leur matériel afin de disposer de moyens techniques plus conséquents.

Cette coopération pourrait également déboucher sur l'achat commun de matériel afin de mutualiser leur utilisation, sur la passation de groupements de commandes, ainsi que sur la mise à disposition des moyens humains pour faire face à des travaux saisonniers importants ou des travaux spécifiques.

Afin de mener à bien cette mutualisation, les communes devront :

- Rechercher globalement, une absence de croissance globale des coûts cumulés des communes antérieurs à la mutualisation ;
- Rechercher des marges de manœuvre au travers de gains de productivité permettant de rendre un service final à l'usager de meilleure qualité et dans des coûts inférieurs ou tout du moins maîtrisés par rapport à la somme des coûts actuellement engagés individuellement par chaque collectivité à niveau de service

constant ;

- Garantir la confidentialité et la sécurité des données propres à chacune des parties à la mutualisation.

Monsieur le Maire présente la convention de mutualisation qui a pour objet, dans un souci de rationalisation des moyens :

- D'organiser la mise à disposition des matériels des services techniques des communes de Puymoyen, Saint-Michel et Mouthiers-sur-Boëme et du Centre Technique Municipal de la commune de La Couronne.
  - D'organiser les achats dédiés au fonctionnement de ces services, afin de mutualiser leur utilisation.
- Y sont fixées les modalités et les limites d'utilisation des ressources ainsi mises à disposition, de même que leur financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte la convention de mutualisation et de mise à disposition des matériels des services techniques des communes de Puymoyen, Saint-Michel et Mouthiers-sur-Boëme et du Centre Technique Municipal de la commune de La Couronne ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_6\_11**

##### **OBJET : Demande de participation financière « matériel de débroussaillage » - Ville de La Couronne**

Monsieur le Maire présente la demande de participation financière de la ville de La Couronne pour l'achat d'un matériel pour les travaux de débroussaillage, désherbage et d'élagage. Celui-ci présente l'avantage d'utiliser plusieurs outils de manière simultanée et ainsi gagner du temps favorable à la mutualisation. Le coût de ce matériel est de 150 000 € HT.

Considérant les échanges réguliers et cordiaux avec la ville de La Couronne sur le prêt de matériel ;

Considérant la proposition faite au bureau municipal des adjoints de participer à hauteur de 1 500 € pour l'acquisition de ce matériel par la Ville de La Couronne ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'apporter un concours financier à la ville de La Couronne pour l'acquisition de ce matériel à hauteur de 1 500 € ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_12****OBJET : Demande de soutien financier projet scolaire - M. Auch**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention, formulée par Monsieur Tristan AUCH, jeune Monastérien de 15 ans, pour une participation financière à un voyage d'étude en Irlande. Il précise qu'il est disposé à travailler pour la commune en compensation.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas vocation à financer des démarches individuelles et finance déjà des voyages scolaires à travers ses subventions à la caisse des écoles et au collège de La Couronne. Il rappelle également que la commune n'a pas la possibilité de proposer du travail à un mineur, de surcroît non rémunéré.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas participer au financement de ce séjour ;
- PROPOSE à la famille de se rapprocher des organismes pouvant financer ce type de voyage linguistique tel que le Rotary Club ou le SILC.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 0 Contre : 21**

**Délibération D\_2016\_6\_13****OBJET : Demande de dérogation inscription scolaire - Mme Brain**

Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire, émise par Madame Brain. Résidant à Angoulême, elle souhaite scolariser sa fille, née en 2014 et actuellement gardée par une assistante maternelle du multi-accueil familial de Mouthiers, à l'école de Mouthiers, dès le mois de janvier 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation scolaire susvisée ;
- PRÉCISE que cette inscription ne pourra se faire qu'à compter de la rentrée de septembre 2017 ;
- PRÉCISE qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune de résidence ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_14****OBJET : Demande de dérogation inscription scolaire - Mme Pouvreau**

Le Maire informe de la demande de dérogation scolaire, émise par Madame Pouvreau, habitante de Plassac-Rouffiac qui souhaite scolariser ses triplés, à l'école primaire de Mouthiers, à la rentrée 2016. Travaillant sur la commune de Mouthiers avec des horaires variables, la mise en place du RPI Plassac-Voulgézac la pénalise financièrement pour faire garder ses enfants.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation scolaire susvisée ;
- PRÉCISE qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune de résidence ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_15****OBJET : Demande de dérogation inscription scolaire - M. Gantier**

Le Maire donne lecture d'une demande de dérogation scolaire, émise par Monsieur et Madame GANTIER. Ils souhaitent pour des raisons familiales scolariser leur fille, à l'école de Saint-Michel, dès la rentrée 2016, cette dernière étant actuellement scolarisée à l'école de Mouthiers.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la demande de dérogation scolaire susvisée ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_16****OBJET : Demande de subvention CRCATB (Cinéma Rural en Charente)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB) qui organise les séances mensuelles de Cinéma sur la commune de Mouthiers.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement à ses 16 adhérents afin de combler les 2 527 €, liés aux désengagements de la région Poitou-Charentes.

Par ailleurs, il informe que l'adhésion annuelle de la commune à l'association est de 10 €.  
Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la participation à hauteur de 10 € correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association;
- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de l'association CRCATB;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_6\_17**

##### **OBJET : Demande de subvention Communauté de Communes « Résonances à la Chaire à Calvin »**

Madame Graziella RELET, adjointe aux animations et manifestations festives et culturelles, informe le Conseil Municipal du projet artistique et culturel, porté par la Communauté de Communes afin de valoriser le site préhistorique de la Chaire à Calvin et développer l'appropriation du site par les habitants. Le montant du projet s'élève à 28 437,65 €.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Charente Boëme Charraud en date du 23 mars 2016 ;  
Vu la demande de concours financier de la Communauté de Communes à la commune pour un montant de 1 500 € ;  
Vu le projet de convention de prestation de service Chaire à Calvin ;  
Considérant que ce projet s'inscrit dans une dynamique locale intergénérationnelle ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la participation financière de la commune au projet artistique de la Chaire à Calvin à hauteur de 1 500 € ;
- VALIDE la convention de prestation de service entre la commune et la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud ;
- DECIDE de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 657351 - GFP de rattachelement du budget communal ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

## Délibération D\_2016\_6\_18

### OBJET : Demande de soutien financier pour le spectacle « La Guinguette Buissonnière »

Madame Graziella RELET, adjointe aux animations et manifestations festives et culturelles, informe le Conseil Municipal de l'annulation par le Conseil Régional de l'édition 2016 des Nuits Romanes.

Ce préjudice pour la commune et les producteurs locaux a nécessité de trouver une alternative pour organiser un moment de festivité et de convivialité pendant la période estivale.

En lieu et place des Nuits Romanes, il est proposé la programmation de la «GUINGUETTE BUISSONNIERE 2016», avec la représentation de HI-HAT BRASSBAND, le vendredi 12 août 2016 à 21 heures, près de l'église de Mouthiers pour un montant de 3 000 €.

Cette animation musicale, proposée au tarif d'1€, sera accompagnée d'un repas terroir à 19h et peut bénéficier de l'aide à la diffusion du spectacle vivant.

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental qui attribue ce type d'aide ainsi que le Conseil Régional.

Le plan de financement est le suivant :

**Dépense:**

Coût du spectacle : 3 000 €

Droits de la Sacem pris en charge par la commune

**Recettes :**

Conseil Départemental, Aide à la diffusion du spectacle vivant (30 %) : 1 000 €

Conseil Régional (50 %) : 1 500 €

Autofinancement (20 %) : 500 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation de la Guinguette Buissonnière, le 12 août 2016 pour un montant de 3 000 € ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental l'aide à la diffusion du spectacle, à hauteur de 1 000 € ;
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional une aide financière de 1 500 € pour compenser l'annulation de l'édition des Nuits Romanes ;
- AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Anis Trio ;
- PRÉCISE que la commune prendra en charge le paiement des droits de SACEM ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Présent(s) : 19	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_6\_19****OBJET : Proposition de vente du bâtiment de la Communauté de Communes à la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment technique, situé dans la zone d'emploi des Rentes à Mouthiers, dont est propriétaire la Communauté de Communes et, actuellement loué par le SIAH de la Charraud et de la Boëme, est proposé à la vente. Le montant de ce bien reste encore à être estimé par le service de France Domaines.

Monsieur le Maire présente les différentes hypothèses et l'opportunité dont la commune pourrait bénéficier à acquérir ce local :

- garage pour les bus communaux,
- lieu de stockage supplémentaire pour le matériel communal,
- création d'une annexe aux ateliers techniques,
- maintien de l'accueil du SIAH pour stocker ses matériels.

Monsieur le Maire propose d'accepter une offre de la communauté de communes si celle-ci n'excède pas 25 000 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de ce local par la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches et à accepter une offre de vente de ce local par la communauté de communes, basée sur l'avis de France Domaines, et ce, jusqu'à hauteur de 25 000 € sans les frais y afférents ;
- AUTORISE le Maire à engager les démarches auprès de la communauté de communes pour l'acquisition de ce local par la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette vente.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_6\_20****OBJET : Campagne 2016 de capture et de stérilisation des chats errants**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.221-27 du Code rural et de la pêche maritime, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procédé à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procédé à leur stérilisation et leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Considérant que de nombreux chats (entre 15 et 20) vivent à l'état sauvage dans le bourg et les villages de la commune;

Considérant qu'une trop forte concentration de chats peut occasionner des nuisances et des risques sanitaires important et qu'il est impératif de gérer leur population en maîtrisant la prolifération ;

Considérant que la commune de Mouthiers sur Boëme a sollicité le soutien financier de la Fondation « 30 millions d'amis » pour l'organisation d'une campagne de stérilisation ;

Considérant que le syndicat a exprimé sa volonté de s'engager financièrement aux cotés des communes en pareilles circonstances ;

Considérant que pour procéder à la capture desdits animaux, le syndicat va devoir poser des cages sur le domaine public ou privé ;

Considérant les projets de conventions avec le syndicat de la Fourrière relatifs à une campagne de stérilisation de chats sur la commune et le prêts de cages;

Monsieur le Maire propose également de reconduire la clinique vétérinaire VINCAVET, située à la Couronne

portant sur les modalités de stérilisation et tatouage des chats capturés;

Considérant que les termes de la convention à passer entre la commune et la clinique vétérinaire dans le cadre de la campagne de capture de chats errants est conforme aux attentes du partenariat entre la fondation 30 millions d'Amis et le syndicat mixte de la fourrière :

- La facturation des tests (20€) et des euthanasies (5€) sera adressée directement à la fourrière.
- La facturation des stérilisations (80 €) et castrations (60 €) sera adressée directement à la Fondation 30 millions d'amis.
- Les frais de marquage seront gratuits.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les modalités techniques et financières de la campagne 2016 de capture et stérilisation des chats errants sur la commune entre le 20 juin et le 24 juin 2016.
- Renouvelle le partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis.
- Valide les conventions à passer entre la commune et le syndicat mixte de la fourrière de la Charente sur l'organisation de la campagne et le prêt de cages.
- Valide la convention entre la commune et la clinique vétérinaire VINCAVET.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_6\_21**

##### **OBJET : Remboursement de la commune à la CDC - prestation ALSH**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la compétence « fonctionnement des mercredis, petites et grandes vacances des centres de loisirs » a été transférée à la Communauté de Communes, en août 2014.

Le rapport de la CLECT, réunie le 17 novembre 2015, a étudié les dépenses du centre de loisirs, facturées aux communes par la CdC et n'ayant jamais fait de discussion de transfert au moment de cette prise de compétence. La CdC assume cette dépense et demande le remboursement aux communes.

Il convient néanmoins de fixer un tarif de facturation aux communes afin de rembourser la Communauté de Communes des dépenses engagées. Le tarif proposé pour 2016 et 2017 est de 7,60 € par enfant et par journée de centre de loisirs.

Vu la délibération n° D2016-3-6 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud en date du 23 mars 2016 ;

Vu les termes de la convention fixant les modalités de remboursement à la Communauté de Communes;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la convention entre la commune et la communauté de communes fixant le prix (7,60 €) et les modalités de remboursement à la communauté de communes sur le principe d'un forfait par enfant et par journée de présence au centre de loisirs pour les années 2016 et 2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_6\_22

### OBJET : Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que devant l'ampleur du sinistre survenu en Equateur le 16 avril dernier, suite à un séisme de magnitude 7.8 qui a causé d'importants dégâts sur la côte ouest, un compte pour le "Fonds d'urgence pour l'Equateur" a été créé par l'association Cités Unies France et il peut être abondé par les collectivités locales désireuses de répondre à l'appel de l'Equateur.

Ce fonds apportera une aide dans la phase de réhabilitation des villes et villages touchés et des services publics détruits, cela en collaboration avec les collectivités concernées.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle, en urgence, d'un montant de 100 € à l'association Cités Unies France, pour le « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur ».

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'octroyer une subvention de 100,00 € au "Fonds d'urgence pour l'Equateur" ouvert auprès de Cités Unies France ;

DECIDE de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_6\_1 délibération D\_2016\_6\_2 délibération D\_2016\_6\_3  
délibération D\_2016\_6\_4 délibération D\_2016\_6\_5 délibération D\_2016\_6\_6  
délibération D\_2016\_6\_7 délibération D\_2016\_6\_8 délibération D\_2016\_6\_9  
délibération D\_2016\_6\_10 délibération D\_2016\_6\_11 délibération D\_2016\_6\_12  
délibération D\_2016\_6\_13 délibération D\_2016\_6\_14 délibération D\_2016\_6\_15  
délibération D\_2016\_6\_16 délibération D\_2016\_6\_17 délibération D\_2016\_6\_18  
délibération D\_2016\_6\_19 délibération D\_2016\_6\_20 délibération D\_2016\_6\_21  
délibération D\_2016\_6\_22

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 7 DU 10 Juin 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le dix Juin deux mille seize à dix huit heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 03 Juin 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 18 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_7\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 13 mai 2016.

En l'absence de remarque, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 13 mai 2016.

<b>Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

**Délibération D\_2016\_7\_2****OBJET : Présentation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une étude globale de gestion des eaux pluviales a été lancée au sein de la commune afin d'assurer la maîtrise des débits et écoulements des eaux de ruissellement et ainsi respecter les objectifs de rejets vers le milieu récepteur et, notamment dans les zones s'ouvrant à l'urbanisation dans le cadre du PLU.

Le bureau d'étude Impact Eau Environnement présente le projet de schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune. Les études hydrauliques, menées durant l'hiver, ont permis d'identifier sur chacun des bassins versants de la commune, les insuffisances des réseaux qui posent des problèmes lors d'épisodes pluvieux soutenus.

Cette étude s'est déroulée en trois phases par le bureau d'études :

- Phase 1 : Etat des lieux et définition des bassins versants
- Phase 2 : Etude hydraulique et insuffisances des réseaux
- Phase 3 : Propositions de solutions

La méthode consiste à découper la commune en bassins versants, de prévoir des volumes d'eau en fonction des pluies décennales et de l'imperméabilisation de chacun des bassins et, enfin, de dimensionner les ouvrages en aval.

Ce schéma s'inscrit dans le contexte réglementaire et les objectifs de la loi du 30 décembre 2006 dite « Loi sur l'eau » et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'agence de l'eau Loire -Bretagne qui stipule que les communes délimitent après enquête publique d'une part, les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les débits et d'autre part, les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales.

Les objectifs principaux de cette étude sont :

- De prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion des eaux de ruissellement en situations actuelle et future et de mettre en cohérence les projets d'urbanisation avec une préservation du milieu récepteur, et
- D'établir un document de zonage d'assainissement des eaux pluviales compatible avec le futur PLU, définissant les règles de l'assainissement pour les zones d'urbanisation futures.

Il est proposé d'arrêter le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et son zonage, et de soumettre à enquête publique le dossier correspondant, étant précisé que l'enquête publique sera conjointe avec celle du PLU.

Le Conseil Municipal prend connaissance des préconisations technique et financière et définit les priorités en termes d'aménagement. Le montant total des investissements à réaliser afin de résoudre l'ensemble des problèmes d'eaux pluviales sur la commune s'élève à 1 274 953,80 € TTC. Les secteurs de chez Bournet et du Morinaud sont les secteurs définis comme « très urgent ».

Ce schéma directeur sera soumis à enquête publique au 2nd semestre 2016, avec le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Environnement et plus précisément ses articles L 214-1, R 214-1 et suivants ;

Vu le décret 2007-397 du 22 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement ;

Vu le dossier de schéma directeur d'assainissement pluvial, élaboré par le bureau d'études Impact Eau Environnement, avec l'assistance de la direction départementale des territoires ;

Considérant que le schéma directeur d'assainissement pluvial, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, sera déposé à la préfecture et soumis à enquête publique,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le dossier de schéma directeur d'assainissement pluvial tel qu'il est annexé à la présente.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_7\_3

#### **OBJET : Propositions technique et financière des ouvrages pluviaux - Chez Bournet et Le Morinaud**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les préconisations techniques et financières des ouvrages pluviaux à mettre en œuvre sur les secteurs de Chez Bournet et Le Morinaud qui ont été définis comme étant les secteurs les plus urgents, lors d'étude globale des eaux pluviales sur la commune.

Il présente les plans de financement correspondants aux 2 secteurs :

- Chez Bournet : 147 714 € HT comprenant acquisition foncière, Création de fossés, fourniture et pose de Conduites et aménagement de bassins d'infiltration.

- Le Morinaud: 68 695 € HT comprenant acquisition foncière, Création de fossés, fourniture et pose de Conduites et aménagement de bassins de rétention.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE les préconisations technique et financière pour résoudre les problèmes de ruissellement et d'inondations sur les secteurs de Chez Bournet (158 140,80 € TTC) et du village du Morinaud (82 434,00 € TCC);
- AUTORISE le Maire à engager les démarches auprès d'entreprises et des propriétaires concernés; et
- SOLLICITE un soutien financier auprès de l'Agence de L'eau Adour-Garonne e l'Agence de l'Eau.

<b>Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0</b>
--

#### Délibération D\_2016\_7\_4

##### OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

##### Sur le projet de périmètre de la future intercommunalité

Conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté le 24 mars 2016, le Préfet de la Charente, en application de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a transmis son projet d'arrêté de périmètre d'une nouvelle intercommunalité, annexe 1, résultant de la fusion de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et des communautés de communes de Braonne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée-de-l'Echelle.

Le projet d'arrêté de périmètre précise notamment que le nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre appartiendra à la catégorie des communautés d'agglomération et comportera 38 communes dont la liste est jointe en annexe 2.

En application de l'article 35 de la loi susvisée, les conseils municipaux des communes membres des communautés de communes de Braonne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud et de la Vallée-de-l'Echelle et de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême ainsi que les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale disposent de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté du Préfet pour émettre un avis sur de projet de périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, cet avis est réputé favorable.

La fusion des communautés sera prononcée par le Préfet de la Charente, après accord exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Les dispositions de l'article L. 5211-41-3 III du code général des collectivités territoriales prévoient qu'en cas de fusion d'EPCI à fiscalité propre, la communauté issue de la fusion exerce l'intégralité des compétences dont sont dotés les établissements publics de coopération intercommunale qui fusionnent.

##### ***Compétences obligatoires***

L'EPCI exerce l'ensemble des compétences obligatoires exercées par les EPCI ayant fusionné sur l'ensemble de son territoire.

##### ***Compétences optionnelles***

L'EPCI peut :

- soit exercer l'ensemble des compétences optionnelles exercées par les EPCI ayant fusionné sur l'ensemble de son territoire ;

- soit, dans le délai de 1 an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, décider de restituer tout ou partie des compétences optionnelles aux communes (sous réserve d'en conserver le nombre minimum posé par la loi). Dans cette éventualité, jusqu'à la délibération approuvant la restitution totale ou partielle des compétences, l'EPCI exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des EPCI ayant fusionné, les compétences transférées par les communes à chacun de ces EPCI.

#### ***Compétences facultatives***

L'EPCI peut :

- soit exercer l'ensemble des compétences facultatives exercées par les EPCI ayant fusionné sur l'ensemble de son territoire ;
- soit, dans le délai de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, décider de restituer tout ou partie des compétences facultatives aux communes (sous réserve d'en conserver le nombre minimum posé par la loi). Dans cette éventualité, jusqu'à la délibération approuvant la restitution totale ou partielle des compétences, l'EPCI exerce, dans les anciens périmètres correspondant à chacun des EPCI ayant fusionné, les compétences transférées par les communes à chacun de ces EPCI.

#### ***Définition de l'intérêt communautaire***

Lorsque l'exercice d'une compétence est subordonné à la reconnaissance de son intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion. A défaut, l'EPCI exercera l'intégralité de la compétence transférée. Jusqu'à la définition de l'intérêt communautaire, celui qui était défini au sein de chaque EPCI ayant fusionné est maintenu dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements. Dans les faits, il y a donc un exercice différencié d'une même compétence par le nouvel EPCI sur son territoire pendant 2 ans.

#### **Sur la répartition des sièges au sein de l'assemblée délibérante de la future intercommunalité**

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la création de la nouvelle intercommunalité issue de la fusion de GrandAngoulême, Braconne-et-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée-de-l'Echelle, impliquent des modifications de la gouvernance du futur établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Dans ce cadre, en application des articles L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, les communes délibèrent sur le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante et sur la répartition des sièges entre les communes.

Ainsi, les communes membres du nouvel EPCI peuvent se prononcer sur un accord local avant le 15 décembre 2016, date butoir après laquelle, à défaut d'accord, le Préfet arrêtera la composition du conseil selon la répartition de droit commun. Cet accord doit respecter cinq critères cumulatifs notamment un ratio de représentativité. Ce dernier prévoit que la part des sièges attribués à chaque commune ne peut s'écartez de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population de la communauté. Cependant, après étude, aucun accord local ne semble possible dans le cas de la fusion de nos communautés au regard des règles fixées par le législateur. C'est donc le droit commun qui s'appliquera : 75 sièges de conseillers communautaires, répartis entre les communes membres de la nouvelle communauté d'agglomération à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne dont le tableau est joint en annexe 3.

La commune de Mouthiers-sur-Boëme devra désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

#### **Sur le nom de la future intercommunalité**

Dans le cadre de la fusion de GrandAngoulême, Braconne-et-Charente, Charente-Boëme-Charraud, et Vallée-de-l'Echelle, il convient, d'ores et déjà, de définir le nom et le siège de la nouvelle communauté d'agglomération qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5-1, L.5211-41-3 III et IV et L. 5216-1 et suivants ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 35 ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Charente ;  
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016, notifié le 17 mai 2016, portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle ;

Considérant le travail mené, en amont, par les élus des Communautés de communes en vue de leur fusion au 1er janvier 2017 ;

Considérant que dans ce cadre, il convient de délibérer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante ;

Considérant que la loi 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée, notamment par la loi du

31 décembre 2012 relative à la représentation communales des communautés de communes et d'agglomération et la loi du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, qui modifie en profondeur la gouvernance du bloc local (communes/communautés) et prévoit notamment de nouvelles règles de répartition des sièges au sein des assemblées délibérantes des EPCI à fiscalité propre ;

Considérant les articles L. 5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre et les conditions de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant notamment entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux ;

Considérant que l'accord local est encadré par le législateur dans les conditions suivantes : la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune ; chaque commune dispose au moins d'un siège ; le nombre de siège ne peut excéder de plus de 25% celui qui aurait été attribué par les règles de calcul automatique définies à l'article L. 5211-6-1 III et IV du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il ressort des études engagées qu'aucun accord amiable n'est possible ;

Considérant le travail conduit, en amont, par les élus de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle en vue de leur fusion au 1er janvier 2017 ;

Considérant que ce rapprochement apparaît très nettement comme le plus cohérent et opportun pour l'avenir des populations vivant sur cet espace ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur le projet de périmètre de fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle, proposé par le représentant de l'Etat dans le Département le 10 mai 2016 ;
- DEMANDE au Préfet d'arrêter ladite fusion avec entrée en vigueur au 1er janvier 2017 ;
- APPROUVE le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la nouvelle communauté d'agglomération issus de l'application du droit commun, à dater du 1er janvier 2017, selon le tableau présenté en annexe 2 ;
- APPROUVE GrandAngoulême comme nom de la fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle ;
- APPROUVE que le siège de la nouvelle agglomération issue, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la fusion de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle se situera 25, Boulevard Besson Bey 16000 Angoulême ; et
- CHARGE Monsieur le Maire, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au préfet de Charente.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 3 suffrage(s) exprimé(s) : 18 Pour : 18 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_7\_5

##### OBJET : Personnel municipal : création de postes suite à des avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Il précise que deux agents de la commune, l'un au grade de puéricultrice de classe supérieure, l'autre au grade d'adjoint d'animation 2ème classe remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier du grade de puéricultrice hors classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe, à compter du 1er septembre 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 les postes de puéricultrice hors classe et d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet ;
- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget et au chapitre prévu ; et
- PROPOSE la suppression des emplois de puéricultrice de classe supérieure et d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet sous réserve de l'avis du Comité Technique.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_6**

##### **OBJET : Tarifs transport scolaire 2016-2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des cartes de ramassage scolaire vers les écoles de la commune, pour l'année scolaire 2016-2017. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Vu la délibération du 7 mai 2004 concernant le fonctionnement de la régie de transport à compter du 1er août 2004;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de fixer, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les tarifs des cartes mensuelles de ramassage scolaire comme suit :

- 12,25 € par enfant pour le 1er enfant d'une famille ;
- 9,20 € pour le 2ème enfant d'une même famille ; et
- la gratuité à compter du 3ème enfant d'une même famille.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_7**

##### **OBJET : Demande de subvention - Association « Sauvetage animalier Les Grands Bois »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « Sauvetage animalier Les Grands Bois », située à Mouthiers qui permet d'accueillir des animaux en fin de vie. L'association sollicite un soutien financier de 600 € pour contribuer au fonctionnement de l'association.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- REPORTE sa décision quant à l'octroi d'une subvention de 600 € en faveur de l'association « Sauvetage animalier Les Grands Bois » ; et
- DESIGNE un groupe d'élus pour se rendre sur place et rencontrer le bureau de l'association afin de mieux connaître le projet de l'association.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_8**

##### **OBJET : Demande de subvention exceptionnelle - Shamrock Junior Association**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'association Shamrock qui organise des actions à destination de jeunes et un festival de l'engagement jeunes sur la commune de Mouthiers.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 200 € suite aux désengagements de plusieurs partenaires.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de l'association Shamrock ;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal ; et
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_9**

##### **OBJET : Lutte contre le frelon asiatique en Charente - Proposition de nouveau dispositif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la perte de la compétence de clause du Conseil Départemental, il convient de redéfinir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique.

Il propose que la commune reprenne la maîtrise d'ouvrage avec un soutien financier du Département à hauteur de 50 % plafonnée à 50 € pour les interventions réalisées par des autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA, selon la règle suivante :

- 1 - paiement de l'entreprise spécialisée par la commune (coûts différents en fonction de la hauteur des nids), et

2 - remboursement par le Département à hauteur de 50 % dans la limite du plafond susmentionné.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, et notamment la perte de compétence générale des Départements ;

Vu le vote du budget primitif du Département le 11 février 2016 ;

Vu la réunion de la Commission Permanente du Département du 15 avril dernier relative aux modalités d'intervention du Département et l'adoption d'un dispositif d'aide aux collectivités précédant à la destruction des nids ;

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre le processus de destruction des nids de frelons asiatiques ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre la maîtrise d'ouvrage concernant la lutte contre le Frelon Asiatique ;

- PROPOSE de recenser les entreprises spécialisées pour connaître les tarifs proposés tout en respectant la charte de Destruction du Département ; et

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_10**

##### **OBJET : Convention avec le département de la Charente - marquage au sol sur la RD12**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a sollicité le conseil départemental pour l'autoriser à réaliser des travaux de marquage axial sur la RD12 du PR 6+280 au PR 6+500.

Une convention est nécessaire pour définir les modalités d'aménagements et d'entretien des équipements de voirie correspondants.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-1 à 7, L2213-1 à 6 et L3213-3 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.113.2, R116.2, R.131.1 et R.131.2 ;

Vu le règlement de voirie départementale de la Charente applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la demande de la commune de Mouthiers pour réaliser ces travaux sécuritaires ;

Vu les termes de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec le département concernant la réalisation d'un marquage et les modalités d'entretien de la RD12 ; et

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_7\_11**

##### **OBJET : Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques par la commune d'accueil Angoulême/Mouthiers**

Monsieur le Maire expose la demande de la ville d'Angoulême relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année 2015-2016, concernant trois élèves résidant Mouthiers et scolarisés dans une école d'Angoulême. Les frais forfaitaires annuels de fonctionnement s'élevant à 1 193,25 €.

Vu l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 (modifié par les lois n°85-97 du 25 Janvier 1985, 86-29 du 9 Janvier 1986 et 86-972 du 19 Août 1986) fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence ;

Vu le décret n°86-425 du 12 mars 1986, relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Angoulême du 21 mars 2016 portant proposition d'une convention de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques ;

Vu le projet de convention déterminant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune d'accueil ;

Considérant que les élèves domiciliés à Mouthiers sur Boëme sont scolarisés dans une école d'Angoulême dans le cadre d'un cas dérogatoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de participer financièrement aux frais de scolarité (hors frais de cantine et frais de garde) de la commune d'accueil pour un montant de 1 193,25 € ;

- ACCEPTE les termes de la convention déterminant la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques sur la commune d'accueil ; et

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

## Délibération D\_2016\_7\_12

### OBJET : Demande de paiement du forfait communal - Ecole Enfant Jésus Angoulême

Monsieur le Maire expose la demande de l'école Enfant Jésus, située à Angoulême, relative au paiement du forfait communal pour l'année 2015-2016, et concernant une élève résidant à Mouthiers et scolarisée pour des raisons médicales dans cet établissement.

Vu l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 (modifié par les lois n°85-97 du 25 Janvier 1985, 86-29 du 9 Janvier 1986 et 86-972 du 19 Août 1986) fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence ;

Vu l'article 442-5-1 du code de l'éducation qui précise que la contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe élémentaire d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil ;

Vu la demande de l'Ecole de l'Enfant Jésus en date du 17 mai 2016 ;

Vu le projet de convention ;

Considérant que l'élève domicilié à Mouthiers sur Boëme est scolarisé dans un établissement remplissant une mission de service public pour raisons médicales ;

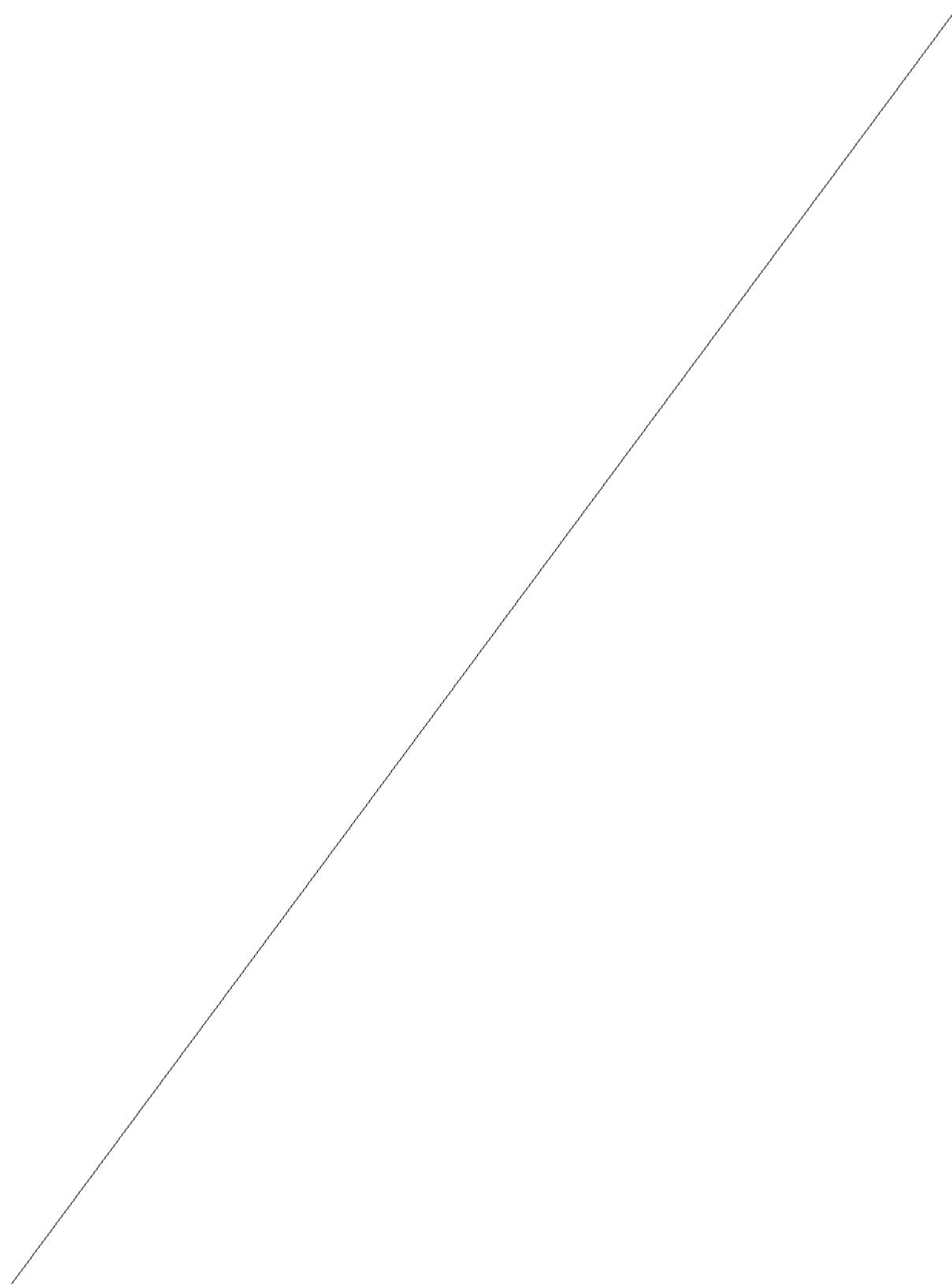
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de contribuer financièrement aux frais de scolarité de l'établissement d'accueil pour un montant de 350€ ;

- ACCEPTE les termes de la convention déterminant la participation de la commune à l'établissement ; et

- AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 16 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**



Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_7\_1 délibération D\_2016\_7\_2 délibération D\_2016\_7\_3  
délibération D\_2016\_7\_4 délibération D\_2016\_7\_5 délibération D\_2016\_7\_6  
délibération D\_2016\_7\_7 délibération D\_2016\_7\_8 délibération D\_2016\_7\_9  
délibération D\_2016\_7\_10 délibération D\_2016\_7\_11 délibération D\_2016\_7\_12

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
PONTINI Daniel	

PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 8 DU 08 Juillet 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le huit Juillet deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 01 Juillet 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_8\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 10 juin 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 10 juin 2016.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_8\_2****OBJET : Décision modificative n°2 - Budget Commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2016 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

**Section d'investissement :**

**Dépenses : + 12 000**

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : + 12 000,00 €**

Art. 2111 - Terrains nus : + 12 000,00 €

**Recettes : + 12 000 €**

**Chapitre 024 \_ Produits des cessions d'immobilisations (recettes) : + 12 000,00 €**

Art. 024 - Produits des cessions d'immobilisations (recettes) : + 12 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-dessus.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

### **Délibération D\_2016\_8\_3**

#### **OBJET : Convention d'honoraires Cabinet d'Avocat - Procédure d'Appel Thomas/Bureau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'assignation de la commune de Mouthiers à la cour d'appel de Bordeaux par Monsieur et Madame THOMAS dans le cadre du litige qui oppose M.BOUREAU et M.THOMAS au lieu-dit « le Portail » (reconnaissance de limites de propriété).

La commune est de nouveau assignée à comparaître suite au jugement en première instance au TGI d'Angoulême en qualité de propriétaire de la voie communale bordant les parcelles concernées.

Selon la loi, les arguments de la commune ne peuvent être examinés que s'ils sont présentés par un avocat.  
La commune a donc repris le Cabinet Lavalette Avocats Conseil et doit signer une convention fixant le montant des honoraires avec une partie fixe s'élevant à 1 980 € TTC auxquels peuvent venir s'ajouter des honoraires supplémentaires.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la défense en Appel de la Commune par le Cabinet Lavalette Avocats Conseil ;
- APPROUVE la convention d'honoraires ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

### **Délibération D\_2016\_8\_4**

#### **OBJET : Présentation du rapport délégataire 2015 AGUR (assainissement collectif)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Considérant le rapport d'activité 2015 du service public de l'assainissement collectif préparé par le délégataire du service, AGUR.

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 de la commune. Celui-ci sera transmis à la Préfecture en même temps que la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_8\_5**

#### **OBJET : Transfert de la Compétence Assainissement au 1er janvier 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Mouthiers possède la compétence assainissement collectif et que ce service public est confié à un délégataire jusqu'au 30 juin 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles, L.2224-8, L5211-17 et L5214-16 ;  
 Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Charente ;  
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2016, portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême et des communautés de communes de Braconne-et-Charente, de Charente-Boëme-Charraud, de la Vallée-de-l'Echelle ;

Considérant que future agglomération aura la compétence assainissement collective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
 Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'assainissement collectif et l'intérêt de préciser les compétences de dans le but d'anticiper la prise de compétence obligatoire de l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
 Considérant l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 10 juin 2016 approuvant l'entrée de la commune dans la future agglomération.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert de la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la future agglomération compétente en la matière ;
- AUTORISE le transfert de la compétence assainissement collectif au préalable à la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud dans le cas d'une révision de ses statuts intervenant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_8\_6**

#### **OBJET : Création de 2 postes d'Assistante maternelle - Multi-Accueil Familial**

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
 Vu la loi du 17 mai 1977 relative à la création du statut professionnel des assistantes maternelles agréées à titre non permanent ;  
 Vu la loi du 12 juillet 1992 relative au renforcement du statut, avec obligation de formation, durée de l'agrément (5 ans) et revalorisation de la rémunération, réduction fiscale pour les parents et suivi du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;  
 Vu les Articles R422-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;  
 Vu le tableau des emplois.  
 Considérant qu'en raison de la nécessité de recourir à des besoins liés à l'inscription de nouveaux enfants au sein du multi-accueil familial « Les P'tits Loups », il est nécessaire de recruter 2 assistantes maternelles agréées supplémentaires ;

Considérant que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création de deux postes d'assistante maternelle agréée à compter du 20 août 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement desdites assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental de la Charente ;
- PRECISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget et au chapitre prévu de l'exercice 2016 ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_8\_7**

#### **OBJET : Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu la délibération 2014-13-3 du 12 décembre 2014 portant sur le régime indemnitaire en faveur du personnel communal ;

Vu la délibération 2015-1-2 du 9 janvier 2015 portant sur le régime indemnitaire et modifiant la délibération du 12 décembre 2014 ;

Vu la délibération 2015-1-4 du 9 janvier 2015 portant sur la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant que le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque requiert les conditions pour bénéficier de l'allocation de la prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter l'attribution du régime indemnitaire allouée (IAT) pour le poste d'agent d'accueil de la Médiathèque sur cadre d'emploi des adjoints du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_8\_8**

#### **OBJET : Procuration Postale - personne morale**

**Présent(s) : 19 votant(s) : 0 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 0 Pour : 0 Contre : 0**

## **Délibération D\_2016\_8\_9**

### **OBJET : Présentation du rapport d'activité 2015 - Calitom**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions des articles L-5211-39 et L-2224 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 et D. 2224-3 ;  
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ;

Considérant le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Charente dit CALITOM.

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activité 2015. Le document est consultable et mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de Calitom.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## **Délibération D\_2016\_8\_10**

### **OBJET : Mise à disposition de friteuses aux associations communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune vient de faire l'acquisition de deux friteuses pour les manifestations publiques, organisées sur la commune. Ces équipements peuvent être mis à disposition aux associations locales. Il convient alors de fixer les modalités pratiques et tarifaires de mise à disposition de ce matériel.

Vu le projet de convention type de mise à disposition de matériel communal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les modalités de mise à disposition gratuite des friteuses auprès des associations ;
- D'INSCRIRE la mise à disposition de ce matériel au sein de la régie « location de salles et matériels municipaux » ;
- DE FIXER le tarif de caution pour perte, vol et dégradation à 250 € et de caution verte pour défaut de nettoyage à 50 € ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_8\_11

### OBJET : Acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au département

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route Départementale 35 se dérouleront du 5 au 28 octobre 2016.

Il précise qu'il convient d'apporter une précision aux délibérations des Conseils Municipaux en date du 11 décembre 2016 et 8 avril 2016, relatifs à l'acquisition des parcelles en bordure de la route départementale 35.

Vu les délibérations des Conseils municipaux des 2 septembre 2011, 10 avril 2015, 11 décembre 2015 et du 8 avril 2016 concernant le projet d'aménagement de la RD35 ;

Vu la délibération n°204 Action 2211 du Conseil Départemental de la Charente en date du 18 mars 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2016 relatif aux modalités financières et pratiques du projet d'aménagement de la RD 35 ;

Vu les termes de la convention de cofinancement avec le Conseil Départemental de la Charente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRÉCISE que les parcelles sont acquises par la commune puis, dans un second temps, rétrocédées au profit du Département de la Charente ;
- AUTORISE le Maire à signer les actes notariés correspondants.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_8\_1 délibération D\_2016\_8\_2 délibération D\_2016\_8\_3

délibération D\_2016\_8\_4 délibération D\_2016\_8\_5 délibération D\_2016\_8\_6

délibération D\_2016\_8\_7 délibération D\_2016\_8\_8 délibération D\_2016\_8\_9

délibération D\_2016\_8\_10 délibération D\_2016\_8\_11

Conseillers présents :

BERCHENY Dorian	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 9 DU 09 Septembre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le neuf Septembre deux mille seize à dix huit heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 05 Septembre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 18 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_9\_1****OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 8 juillet 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 8 juillet 2016.

<b>Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

**Délibération D\_2016\_9\_2****OBJET : Plan d'entretien des espaces publics de la commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération en date du 13 mai 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter la mise en place d'un plan d'entretien communal pour l'usage raisonnable de produits phytosanitaires, destinés à l'entretien des espaces publics. Ce plan d'entretien est financé par la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud pour un montant de 9 084 € avec une participation financière de la commune à hauteur de 1 817 €. La commune, adhérente à la charte Terre Saine depuis 2009, n'utilise plus depuis un an de produits phytosanitaires sur ses 17 hectares à entretenir. En revanche, un plan d'entretien des espaces publics, permettra de maintenir et communiquer cet effort au regard de la loi de transition énergétique et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) a accompagné les services de la commune à la réalisation de ce plan d'entretien. Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan d'entretien des espaces publics de la commune présenté par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ;
- AUTORISE l'achat par la commune des moyens matériels nécessaires et adaptés préconisés par le plan d'entretien pour la bonne application de celui-ci ;
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- PREVOIT à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_9\_3

#### OBJET : Validation du Plan d'Actions Communal - Trame Verte et Bleue

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par la commune, en vertu de sa délibération du 13 février 2015, pour la mise en œuvre du plan d'action communal Trame Verte et Bleue, avec pour objectif de mener un projet global en faveur de la biodiversité dans la commune.

La commune œuvre depuis plusieurs années en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement par des actions diverses : engagement dans le programme Terre Saine, broyage des végétaux, paillage des massifs municipaux, utilisation de produits d'entretien labellisés, actions de communication et d'information vers les habitants, plantations de haies, etc. Ce projet de Trame Verte et Bleue est l'occasion pour l'équipe municipale de mettre en place une dynamique transversale en faveur de l'environnement et de la biodiversité, en associant les habitants.

L'équipe municipale a souhaité associer très largement les habitants à la démarche avec les objectifs suivants :

- faire émerger les besoins des habitants en matière de biodiversité sur la commune ;
- élaborer des actions qui concourent au maintien et au développement d'éléments de biodiversité et de continuités écologiques ;
- renforcer la dynamique participative en faveur de l'environnement ;
- permettre à d'autres habitants de s'y inscrire ;
- améliorer les actions prévues ou en cours sur la commune ;
- faire le lien avec les actions déjà menées depuis plusieurs années.

Pour réaliser ce plan d'actions, la commune a été accompagnée par l'association Charente Nature et la LPO afin de mener une démarche participative auprès des habitants et des ressources locales. La cinquantaine de participants aux différents groupes de travail a élaboré une série de 38 actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

Parmi ces actions, 13 ont été jugées prioritaires par le groupe de travail et 4 seront soumises au dispositif financier régional (marquées par \* ci-dessous) :

#### Axe 1 : Actions pour développer les connaissances sur la biodiversité communale

Action 1 : Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale\*

#### Axe 2 : Actions d'information / communication / sensibilisation

Action 2 : Création d'un festival participatif de la biodiversité\*

Action 3 : Réaliser un plan de communication qui s'appuie sur les dynamiques locales, régionales et nationales

Action 4 : Création d'un jardin partagé en cœur de bourg

Action 5 : Réalisation d'une rubrique d'information sur la biodiversité et la TVB dans le guide des nouveaux habitants

Action 6 : Communiquer et contenir le développement des espèces exotiques envahissantes

Action 7 : Sensibiliser sur les enjeux concernant les déplacements de la faune et les activités humaines

### **Axe 3 : Actions de gestion / aménagement du territoire**

Action 8 : Vérification et obturation des poteaux téléphoniques creux

Action 9 : Création d'aménagements favorables à la faune sur les espaces publics

Action 10 : Inventaire et plan d'entretien des chemins communaux en faveur de la biodiversité

Action 11 : Valoriser les pelouses calcaires de la commune

Action 12 : Favoriser la plantation de haies\*

Action 13: Création et/ou restauration de mares ou de zones humides sur la commune\*

Le plan de financement pour la période 2016-2018 serait le suivant :

Charges	(en €)	Produits	(en €)
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale	27 950	Région	15 000
Création d'un festival participatif de la biodiversité	5 000	Municipalité de Mouthiers	18 450
Favoriser la plantation de haies, corridors écologiques	5 000	Fonds National pour la Biodiversité	5 000
Création et/ou restauration de mares sur la commune	3 000	Structure partenaire	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>40 950</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 950</b>

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan d'action communal Trame Verte et Bleue proposé par le groupe de citoyens de Mouthiers ;
- SOLLICITE la Région Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention forfaitaire de 15 000 € pour la réalisation des actions retenues ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération et solliciter des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de ces actions ;
- PREVOIT à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation de ce plan d'actions pour la période 2016-2018.

Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0

### **Délibération D\_2016\_9\_4**

#### **OBJET : Acquisition foncière de parcelles - Chez Bournet**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les préconisations techniques et financières des ouvrages pluviaux à mettre en œuvre sur le secteur de Chez Bournet, dans le cadre de l'étude globale des eaux pluviales sur la commune.

Pour mener à bien ce projet d'aménagement, la commune souhaite faire l'acquisition de parcelles afin de satisfaire à l'étude du schéma directeur d'assainissement des réseaux pluviaux de la commune mais

également en vue d'y réaliser un espace naturel et paysager. Les bassins que veut réaliser la commune seront dimensionnés pour traiter également les eaux pluviales de la zone à lotir dans le futur PLU pour une surface de 14 000 m<sup>2</sup>, selon le plan annexe de l'étude, conservée par les vendeurs (loi sur l'eau). Le prix de vente convenu entre les parties tient compte de cette situation, sans laquelle les vendeurs n'auraient pas négocié :

- Une partie de la parcelle A8 2611 : 1 903 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 050 €
- Une partie de la parcelle A8 2612 : 668 m<sup>2</sup> pour un montant de 5 250 €
- Deux parties de la parcelle A8 2612 : 6 693 m<sup>2</sup> et 428 m<sup>2</sup> pour un montant de 19 950 €

Suite aux échanges avec les propriétaires des parcelles, un accord financier a été trouvé concernant l'acquisition foncière de ces parties de parcelles 2611 et 2612, d'une surface maximale de 9 692 m<sup>2</sup> pour un montant global de 40 250 €.

**Vu** la délibération du 10 juin 2016 concernant les propositions technique et financière ouvrages pluviaux sur le secteur de Chez Bournet.

**Considérant** les différentes négociations avec l'indivision GARIN, propriétaire de la parcelle ;  
**Considérant** le plan de bornage du projet d'acquisition réalisé par le géomètre expert, dûment habilité ;  
**Considérant** que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat par la commune à l'indivision GARIN, d'une partie des parcelles cadastrées A8 n°2611 et A8 n° 2612 selon le document d'arpentage élaboré par le Géomètre au prix forfaitaire de 40 250 €.
- DECIDE le classement des parcelles dans le domaine privé de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_9\_5

**OBJET : Acquisition foncière d'une parcelle - Rue du Moulin**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 février 2015, avait manifesté un intérêt concernant la parcelle cadastrée C 1807, située dans le bourg de la commune, afin d'y réaliser un espace paysager dans le cadre du projet régional Trame Verte et Bleue.

La propriété étant actuellement en vente, une rencontre avec la propriétaire Madame Anne-Sophie COUPEY a eu lieu pour présenter le projet et trouver un accord financier au prix de 5€/m<sup>2</sup> soit un montant de 1 300 €.

**Considérant** que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat par la commune à Madame Coupey, de la parcelle cadastrée C 1807, d'une surface de

260 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 1 300 € ;

- DECIDE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

<b>Présent(s) : 20</b>	<b>votant(s) : 22</b>	<b>abstention(s) : 0</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 22</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------	-------------------

### Délibération D\_2016\_9\_6

#### OBJET : Convention MSA 2016 - Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle version de la Convention de Prestation Service Unique (PSU) pour l'accueil du jeune enfant, proposée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Charentes.

Il rappelle que la précédente convention de PSU, passée entre la commune et la MSA des Charentes dans le cadre du fonctionnement du multi-accueil familial « Les P'tits Loups », est arrivée à son terme le 31 décembre 2015. Il convient donc de renouveler l'engagement de la commune.

Monsieur le Maire informe que la PSU, mise en place à la suite de la parution de décret n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, est versée par la MSA aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant, en complément de la participation financière des familles.

Cette prestation permet de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles, de diversifier l'offre d'accueil ainsi que d'améliorer l'accessibilité des structures à toutes les familles.

Elle permet également de garantir aux familles un tarif horaire réduit, adapté à leurs revenus et de leur offrir un mode de garde souple.

Il précise que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques et juridiques de mise en œuvre de la PSU entre la MSA des Charentes et la Commune.

Elle est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle sera renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

**Vu** les décrets n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000, n°2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant les articles R. 2324 -16 à R. 2324-48 du Code de la Santé Publique ;

**Vu** la circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les termes de la nouvelle convention du 1er janvier 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_9\_7**

**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 - Charente Eaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, produit par Charente Eaux, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il précise qu'afin de répondre à la double obligation de mise à disposition du présent rapport au public et de transmission à la Préfecture, les données y figurant sont mises en lignes et publiées par Charente Eaux sur l'Observatoire des Services Publics d'Eau et d'Assainissement.

**Vu l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Considérant** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 réalisé par Charente Eaux ;

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de ce document. Celui-ci sera transmis à la Préfecture et mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_9\_8**

**OBJET : Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le concessionnaire du réseau public de distribution de gaz, Gaz Réseau Distribution France, est tenu de s'acquitter auprès des communes de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

**Vu** les articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 relatif au calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) ;

**Vu** le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) due aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF ;

**Considérant** qu'au 31 décembre 2015, 10 038 mètres de canalisations de distribution du gaz naturel sont sous le domaine public de la commune de Mouthiers, la ROPD 2016 est de 524 € ;

**Considérant** qu'en 2015, aucun travaux de construction ni renouvellement d'ouvrages de distribution du gaz n'ont été réalisés, la ROPDP 2016 est de 0 € ;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du montant total s'élevant à 524 € dû à la commune par GRDF au titre de l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de distribution du gaz pour l'année 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_9\_9**

#### **OBJET : Modification des statuts Communauté de Communes Charente Boëme Charraud**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour modifier les statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud en vue de la fusion intercommunale qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette modification de statuts porte sur les compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes.

**Vu** l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 septembre 2016 portant modification de ses statuts ;  
**Vu** les statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTÉ la modification de statuts de la communauté de communes Charente-Boëme-Charraud, annexée à la présente délibération.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_9\_10**

#### **OBJET : Acquisition local technique des Rentes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 13 mai dernier indiquant le souhait de la commune de faire l'acquisition du bâtiment technique, situé dans la zone d'emploi des Rentes à Mouthiers, dont est propriétaire la Communauté de Communes et, actuellement loué par le SIAH de la Charraud et de la Boëme.

Le conseil municipal avait délibéré pour l'acceptation d'une offre de la Communauté de Communes si celle-ci n'excède pas 25 000 € TTC en attendant l'avis du service du domaine.

La communauté de communes a consulté, le 19 mai 2016, le service local du domaine qui a estimé la parcelle A 2349 et la construction à 45 000 €, ce qui est supérieur à l'offre proposée.

Compte tenu de l'opportunité dont la commune pourrait bénéficier à acquérir ce local (garage pour les bus communaux, lieu de stockage supplémentaire pour le matériel communal, etc.), un accord financier avec la Communauté de Communes a été trouvé pour un montant de 35 000 €.

**Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 septembre 2016 autorisant la vente pour un montant de 35 000 €.**

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ANNULE la délibération D\_2016\_6\_19 autorisant la commune à faire l'acquisition pour un montant maximum de 25 000 € ;
- APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle A 2349 et du local appartenant à la Communauté de Communes pour un montant de 35 000 € ;
- DECIDE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_9\_11**

##### **OBJET : Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

L'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'imputer en section d'investissement les biens meubles figurant dans la liste ci-dessous dont la valeur TTC est inférieure à 500 € pour l'exercice 2016 et qui ont un caractère durable au sein des services municipaux :

- Mobilier (tables, chaises, vestiaires, bancs...)
- Petit matériel et outillage (brouette, bétonnière, poste à souder, perceuse, visseuse, ponceuse, souffleur, taille-haies, échelle,...)
- Bureautique \_ Informatique (Tableaux, unités centrales, logiciels/progiciels, périphériques, alarme, télésurveillance...)
- Communication : matériel audiovisuel matériel exposition/affichage (appareil photo, téléphone, grilles, panneaux, meubles, présentoirs, vitrines)

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la liste des biens meubles indiquée ci-dessus pour permettre leur inscription en section d'investissement, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500 € TTC et ce pour l'exercice 2016.

**Présent(s) : 20 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_9\_1 délibération D\_2016\_9\_2 délibération D\_2016\_9\_3

délibération D\_2016\_9\_4 délibération D\_2016\_9\_5 délibération D\_2016\_9\_6

délibération D\_2016\_9\_7 délibération D\_2016\_9\_8 délibération D\_2016\_9\_9

délibération D\_2016\_9\_10 délibération D\_2016\_9\_11

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	

LHOMME Michèle	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 10 DU 14 Octobre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le quatorze Octobre deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 10 Octobre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_10\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 9 septembre 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 9 septembre 2016.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_10\_2****OBJET : Fusion du SIAH de la Boëme**

Monsieur le Maire expose aux membres présents un projet de fusion entre 6 syndicats de rivières sur le territoire de l'Angoumois. Il s'agit des syndicats de la Nouère, de la Touvre, de l'Echelle, des Eaux Claires, de la Charraud-Boëme, du Claix. Ces structures œuvrent depuis de nombreuses années sur les cours d'eau de l'Angoumois et ont pour volonté, à l'échelle du bassin hydrographique de l'Angoumois, la préservation et la gestion des cours d'eau, des annexes hydrauliques, des zones humides et de la biodiversité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) de la Charente, arrêté le 24 mars 2016, prévoit dans son annexe une nouvelle organisation territoriale pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). Partant de ce postulat, les 6 syndicats de rivières de l'Angoumois souhaitent fusionner et couvrir à terme le territoire ciblé afin de pouvoir gérer ces thématiques à l'échelle d'un bassin versant hydrographiquement cohérent.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI (SyBRA - Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois) issu de la fusion des 6 syndicats de rivières ainsi que sur les statuts envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI, issu de la fusion tel arrêté par le Préfet de la Charente le 26 septembre 2016, ainsi que sur la proposition de statuts ;
- AUTORISE Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19</b>	<b>votant(s) : 23</b>	<b>abstention(s) : 0</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------	-------------------

### Délibération D\_2016\_10\_3

#### OBJET : Election des représentants de la commune au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois

Monsieur le Maire rappelle que dans la perspective de fusion des Syndicat Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Angoumois, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

**Vu** le projet de statuts du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois.

Après les votes réglementaires, le Conseil Municipal, désigne :

- Monsieur Michel CARTERET, domicilié 10A, rue de la Bussière à Mouthiers-sur-Boëme, en qualité de délégué titulaire au sein du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois et,
- Madame Stéphanie COUSSY, domiciliée 23, rue des Morinauds à Mouthiers-sur-Boëme, en qualité de déléguée suppléante au sein du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois.

<b>Présent(s) : 19</b>	<b>votant(s) : 23</b>	<b>abstention(s) : 0</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 23</b>	<b>Pour : 23</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------	-------------------

### Délibération D\_2016\_10\_4

#### OBJET : Election des représentants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mouthiers-sur-Boëme doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant, au sein de l'agglomération du Grand Angoulême dont elle sera adhérente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il informe des modalités de désignation des délégués communautaires, conformément à l'article art. L.5211-6-2 1° c) du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le cas de la commune de Mouthiers, ne disposant que d'un siège de conseiller titulaire, les listes de candidats devront comporter deux noms, le second candidat de la liste élue devenant suppléant.

**Vu** L'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales art. L.5211-6-2 1° c).

**Considérant** qu'une seule liste est soumise au suffrage avec comme candidats Jean REVEREAULT et Michel CARTERET.

Après les votes réglementaires, le conseil municipal, désigne :

- Monsieur Jean REVEREAULT, domicilié 6, impasse du Taillandier à Mouthiers sur Boëme, en qualité de délégué titulaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand-Angoulême et,
- Monsieur Michel CARTERET, domicilié 10A, rue de la Bussière à Mouthiers sur Boëme en qualité de délégué suppléant .

<b>Présent(s) : 19</b>	<b>votant(s) : 23</b>	<b>abstention(s) : 1</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 22</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------------	-----------------------	--------------------------	------------------------------------	------------------	-------------------

**Délibération D\_2016\_10\_5**

**OBJET : Recrutement de deux apprentis au Service Technique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

**Vu** le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

**Vu** le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**Considérant** qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage ;
- DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2016-2017, deux contrats d'apprentissage BPA Travaux Aménagement Paysager au Service Technique pour une durée de 2 ans ;
- INFORME que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_10\_6**

**OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'assemblée a voté favorablement, le vendredi 10 juin,

pour la création d'un poste de puéricultrice hors classe suite à un avancement de grade.

Il convient désormais de déterminer un taux de promotion applicable aux avancements de grade.

**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;**

**Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 35, concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux;**

**Vu la délibération N° D\_2016\_7\_5 du 10 juin 2016 portant création d'un poste de puéricultrice hors classe pour le multi-accueil familial;**

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 septembre 2016;**

**Considérant** que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade;

**Considérant** qu'il convient d'ajouter un cadre d'emploi pour permettre de concilier l'organisation des services de la collectivité avec les perspectives de carrière des agents;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Puéricultrice hors classe : 100 % ;

- DIT que les crédits relevant de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_10\_7**

##### **OBJET : Règlement intérieur du Multi-accueil familial**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un multi- accueil familial de 44 places et qu'il est nécessaire, au vu des familles et des partenaires, d'approuver le règlement intérieur et le projet d'établissement. Ces documents ont été réactualisés concernant les contacts.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur de la crèche, qui a pour objectif de fixer les conditions d'admission et d'accueil des enfants ainsi que le mode de fonctionnement et la tarification de cet établissement. Le présent règlement pourra être modifié ou remplacé par un nouveau document, adopté par voix délibérative. Dans ce cas, il s'appliquera à tous les parents dont l'enfant est accueilli en crèche « Multi accueil ».

Le projet d'établissement a, quant à lui, pour objectif de fixer les orientations pédagogiques et éducatives de l'enfant.

**Vu le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » ;**

**Vu le projet social et éducatif de l'établissement Multi-Accueil Familial ;**

**Considérant** qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement intérieur et le projet éducatif et social ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur du multi-accueil familial « Les P'tits Loups » annexé à cette délibération

- APPROUVE le projet éducatif et social de l'établissement annexé à cette délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_10\_8**

#### **OBJET : Modification des parcelles cadastrales et rétrocession de la voirie - Lotissement "La Croix Ronde"**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 novembre 2015 relative à la rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public et assainissement) des colotis et propriétaires du lotissement "La Croix Ronde" au profit de la commune de Moutiers-sur-Boëme.

Les voies du lotissement La Croix Ronde, d'une longueur totale de 277 m sont achevées et assimilables à de la voirie communale. Les parcelles concernées ont les numérotations cadastrées et surfaces suivantes :

- AB0143 : 842 m<sup>2</sup>
- AB0200 : 877 m<sup>2</sup>
- AB0145 : 203 m<sup>2</sup>

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

**Vu la demande formulée par les propriétaires, reçus en mairie, le 2 octobre 2014, sollicitant la rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public...) ;**

**Vu la réception et l'étude des divers plans de récolelement et documents des réseaux et ouvrages ;**

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ANNULE la délibération D\_2015\_15\_8 en date du 13 novembre 2015 ;
- DECIDE de procéder au transfert amiable de propriété pour un montant de 1 €, qui vaut classement dans le domaine public des 277 m de voies privées et rétrocession de toutes les parties communes (voirie, espaces verts, éclairage public) par les colotis et propriétaires du lotissement « La Croix Ronde » ;
- DIT que sera imputé à la charge des colotis et des propriétaires du lotissement 'La Croix Ronde' l'ensemble des coûts liés au transfert (bornage, acte notarié) ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_10\_9****OBJET : Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du bourg**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour le « marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du bourg de Mouthiers-sur-Boëme ».

Cette consultation a fait l'objet d'une publicité dans les journaux locaux d'annonces légales. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 22 juillet 2016, à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu le 27 juillet 2016, à 10 h 00, en présence de membre de la Commission d'Appel d'Offres. 12 entreprises ont déposé une candidature valide. La commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2016, a effectué l'analyse des plis, en présence des services de la commune. Une audition de 4 candidats sélectionnés s'est effectuée le jeudi 29 septembre 2016.

A l'issue des analyses et de l'audition, la commission propose que soit retenue l'entreprise suivante, en fonction des critères techniques et financiers, énoncés dans le cahier des charges : DL Paysage et Infra Aerts pour un montant de 31 280 € TTC.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal, en date du 12 février 2016, autorisant le programme d'aménagement du bourg pour un montant estimé à 712 365 € TTC ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres de la consultation, proposé par la Commission d'Appel d'Offres ;

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition faite par la commission d'Appel d'Offres ;
- ATTRIBUE le marché adapté de maîtrise d'œuvre à DL Paysage et Infra Aerts pour une prestation de 31 280 € TTC ;
- DECIDE de lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement du bourg à l'issue de la phase d'études ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_10\_10****OBJET : Indemnité de gardiennage de l'église 2016**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les communes peuvent allouer une indemnité aux préposés, chargés du gardiennage des églises communales. Le montant de cette dernière est plafonnée et fixée chaque année par circulaire ministérielle.

La circulaire de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, en date du 26 février 2015, précise que l'application de la règle de calcul conduit au maintien, pour l'année 2015, du montant fixé en 2014 :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
  - 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.
- Pour l'année 2016, le montant de l'indemnité n'a pas été revalorisé.

**Vu** la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 ;

**Vu** la circulaire ministérielle n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ;

**Vu** la circulaire n° NOR/INTD130112 C du 21 janvier 2013 fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales ;

**Considérant** que l'Association Diocésaine de la Paroisse de Mouthiers est reconnue comme gardienne de l'église « Sainte-Hilaire » de Mouthiers-sur-Boëme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de rétribuer le gardiennage de l'église communale en faveur de l'Association diocésaine de la Paroisse de Mouthiers
- MAINTIENT à 119.55 € pour l'année 2016, l'indemnité de gardiennage.
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_10\_11**

#### **OBJET : Relèvement des tarifs du transport scolaire - Conseil Départemental de la charente**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 9 septembre 2016, la commission permanente du Conseil Départemental de la Charente a proposé d'indexer les tarifs des services exploités par des régies communales ou intercommunales selon les modalités retenues pour les services de transport scolaire faisant l'objet d'un marché public.

Le relèvement des tarifs scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2016 est valable pour l'année scolaire 2016-2017, et est calculé selon la formule d'indexation prévue à l'article 6.3 du CCP des marchés de transport. Il s'élève à 0,31 %.

**Considérant** que la commune de Mouthiers organise le service transport en régie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter le relèvement des tarifs scolaires proposé par le Département de la Charente au taux de 0.31 % pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

### **Délibération D\_2016\_10\_12**

#### **OBJET : Convention de mise à disposition des locaux communaux - Effervescentre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition des locaux au Centre Social d'Effervescentre pour l'exercice de ses activités associatives tout au long de l'année.

**Vu** le projet de convention qui a pour objet de définir les obligations liant les deux parties sur la mise à disposition de locaux communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux communaux auprès d'Effervescentre ;

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Présent(s) : 19	votant(s) : 23	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 23	Pour : 23	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

### **Délibération D\_2016\_10\_13**

#### **OBJET : Convention de mise à disposition des locaux communaux - MJC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition des locaux à la MJC Jules Berry pour l'exercice de ses activités associatives tout au long de l'année.

**Vu** le projet de convention qui a pour objet de définir les obligations liant les deux parties sur la mise à disposition de locaux communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux communaux auprès de la MJC Jules Berry ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Présent(s) : 19	votant(s) : 23	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 23	Pour : 23	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

### **Délibération D\_2016\_10\_14**

#### **OBJET : Décision modificative n°3 - Budget Commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2016 de la Commune de Mouthiers ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

##### **Section de fonctionnement:**

**Dépenses : + 4 200,00 €**

**Chapitre 014 - Atténuations de produits : + 4 200,00 €**

Art. 73925 - FPIC : + 4 200,00 €

**Recettes : + 4 200,00 €**

**Chapitre 76 - Produits financiers : + 2 300,00 €**

Art. 76 233 - Intérêts transférés - BA et régies à autonomie : + 2 300,00 €

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels : + 1 900,00 €**

Art. 7788 - Produits exceptionnels divers : + 1 900,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_10\_15

#### OBJET : Optimisation de l'emprunt communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous avec les représentants du Crédit Agricole Charente-Périgord pour étudier les économies que la commune pouvait réaliser sur les trois emprunts (Club House Football, Médiathèque et Salle Omnisports), contractés auprès de cet établissement bancaire. A ce jour, le capital total restant dû des trois emprunts s'élève à 1 006 828,07 €, avec un taux moyen de 4,05 %. L'annuité de ces trois prêts avant compactage est de : 121 806,89 €. Les indemnités de remboursement anticipées pour ces trois prêts sont de 100 682,81 € et les frais de gestion sont de 6 796,56 €.

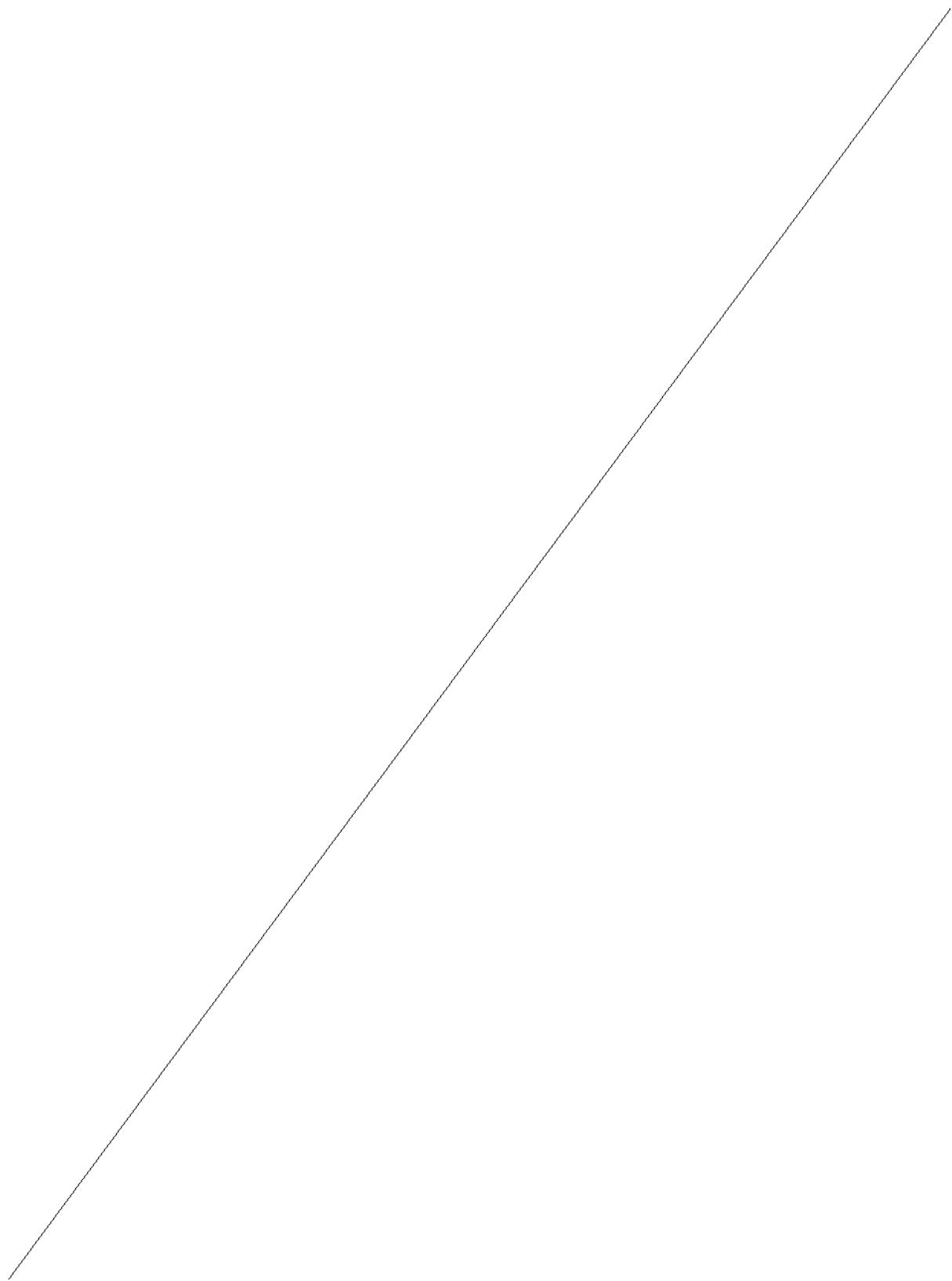
Il est proposé un compactage de ces prêts selon 2 options :

<b>Montant compactage</b>	1 114 307,44 €	1 114 307,44 €
<b>Durée</b>	9 ans	10 ans
<b>Taux</b>	1,25 %	1,34 %
<b>Trimestrialité</b>	32 775,02 €	29 812,39 €
<b>Ecart brut Anciens prêts - nouveau prêt (sans les ICNE)</b>	- 76 553,49 €	- 63 958,53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de compacter ces trois prêts sur une durée de 9 années, soit 36 trimestres pour un gain net de 60 958,42 € et d'inscrire ces sommes au budget primitif de l'année 2017 ;
- ACCEPTE de régler les intérêts dus au 15 décembre 2016 sur les trois prêts compactés pour un montant de 16 430,53 € ;
- ACCEPTE de régler les frais de dossier d'un montant de 836 €.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 23 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 23 Pour : 23 Contre : 0**



Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_10\_1 délibération D\_2016\_10\_2 délibération D\_2016\_10\_3  
délibération D\_2016\_10\_4 délibération D\_2016\_10\_5 délibération D\_2016\_10\_6  
délibération D\_2016\_10\_7 délibération D\_2016\_10\_8 délibération D\_2016\_10\_9  
délibération D\_2016\_10\_10 délibération D\_2016\_10\_11 délibération D\_2016\_10\_12  
délibération D\_2016\_10\_13 délibération D\_2016\_10\_14 délibération D\_2016\_10\_15

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

LOUVIÉ Catherine	
NEBOUT Joël	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 11 DU 10 Novembre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le dix Novembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 04 Novembre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_11\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 14 octobre 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 14 octobre 2016.

Présent(s) : 21	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_11\_2****OBJET : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 12 septembre 2016, la Préfecture a adressé aux communes de Mouthiers-sur-Boëme, Fouquebrune et Voulgézac un arrêté portant ouverture d'enquête publique pendant un mois, soit du 05 octobre 2016 au 04 novembre 2016 inclus, relatif à la demande présentée par la société Parc Eolien de la Boëme en vue d'exploiter des installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur les trois communes concernées ci-dessus mentionnées.

**Vu** l'Article R. 512-20 du Code de l'environnement précisant que le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au 4° du III de l'article R. 512-14 sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

**Considérant** que les membres du Conseil Municipal ont reçu et pris connaissance de la note explicative du projet, jointe à la convocation.

**Considérant** que les membres du Conseil Municipal ont été invités à consulter le dossier d'autorisation d'exploiter.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, par 12 votes POUR, 9 votes CONTRE et 1 vote NUL, décide :

- de donner un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme;
- d'émettre à cet avis plusieurs réserves à ce projet et notamment :
  - Sur la difficulté d'émettre un avis tranché au regard des études sanitaires et environnementales contradictoires relatives au sujet des énergies éoliennes
  - Sur la pertinence de cette énergie au regard des technologies à venir en matière d'énergie renouvelable et de sa rentabilité financière au regard de sa production énergétique
  - Sur les impacts visuels sur le paysage et les patrimoines mobiliers et immobiliers du territoire
  - Sur la proximité du projet de parc éolien de certaines habitations
  - Sur le manque de concertation préalable avec la population dès le départ du projet
  - Sur le désengagement de structures publiques capables de porter une politique énergétique citoyenne et responsable et qu'il est dommage que seules des sociétés privées soient en mesure de porter ce type d'investissement sur les territoires.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 12 Contre : 9**

### **Délibération D\_2016\_11\_3**

#### **OBJET : Gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Fédération de Chasse de la Charente et les associations de chasseurs ont été invitées à travailler avec les communes sur la gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse (privée ou publique) sur un territoire autour de Mouthiers-sur-Boëme.

Il précise que le problème de la gestion des viscères de grand gibier est d'intérêt général et de santé publique.

Plusieurs structures de chasse ont souhaité, en partenariat avec les communes, voir proposer une solution à l'évacuation des déchets issus de la chasse du grand gibier. Les communes de Chadurie, Clax, La Couronne, Fouquebrune, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Roullet-Saint-Estèphe, Torsac, Voeuil-et-Giget et Voulgézac sont concernées.

Suite à une réunion d'information avec les acteurs et collectivités concernées, des solutions concrètes de collecte se sont préfigurées.

La Fédération des Chasseurs, pourrait apporter une aide technique et financière (achat des bacs) aux structures de chasse volontaires, pour mettre en place une collecte de ces déchets qui sont regroupés puis collectés par une société d'équarrissage.

Compte tenu des éléments qui précédent, il pourrait être proposé :

- Une base de 11 ramassages pour environ 4.000 kg de viscères;
- La Fédération des Chasseurs finance le bac d'équarrissage et son entretien annuel;
- Les associations et territoires de chasse s'organisent pour stocker les viscères en sac poubelle à usage domestique et les congèlent;

- Les communes sont sollicitées pour contribuer au financement de l'expérimentation. Coût moyen par commune 150 euros.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER la proposition technique et financière pour la mise en place d'un emplacement sur la commune pour la collecte des déchets de chasse;
- DE VALIDER les termes de la convention pour organiser le dépôt et la collecte de ces déchets;
- DE METTRE à disposition un espace clôturé pour mettre à disposition des chasseurs un bac de collecte pour le dépôt des déchets de chasse;
- DE PARTICIPER financièrement à la collecte des déchets de venaison du gibier tué à la chasse;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### Délibération D\_2016\_11\_4

##### OBJET : Dispositif « Préfectures nouvelle génération »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les préfectures préparent actuellement le plan « préfectures nouvelle génération », qui aura des impacts pour les usagers et pour les mairies. L'évolution liée au plan « préfectures nouvelle génération » va rendre le parc actuel de dispositifs de recueil en mairies insuffisant pour traiter toutes les demandes de titres de CNI et de passeports.

Cette réforme s'appuie sur la numérisation les télé-procédures pour modifier leurs conditions de délivrance des titres réglementaires, à l'exception des titres pour étrangers. Ainsi, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques dont, d'ores et déjà, le recueil s'effectue au moyen de dispositifs de recueil (DR) spécifiques. Ces derniers, installés dans certaines mairies par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), permettent notamment de collecter les empreintes du demandeur. La généralisation de ce mode opératoire aux CNI est prévue entre début février et fin mars 2017.

Le Maire informe que le Préfet a proposé à la commune de Mouthiers d'être commune d'accueil pour ce dispositif et de recevoir une dotation spécifique à cet égard (5 030 € par an et par station + 3 550 € annuels par dispositif installé). Aussi pour les mairies qui seront amenées pour la première fois à être équipées d'un dispositif de recueil, elles seront éligibles à une prime d'aménagement de locaux, d'un montant maximal de 4 000 €, versée par l'ANTS.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER la proposition de mise en place de ce dispositif au sein de la Mairie pour le 1er trimestre 2017;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_11\_5****OBJET : Convention de prestation pour l'accueil de la médiathèque**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 13 février 2015, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable sur la mise à disposition d'un salarié de la communauté de communes pour compléter le temps d'accueil du public de la médiathèque de Mouthiers à raison de 7 heures par semaine, soit 20 % du temps de l'agent communautaire.

**Vu** le projet de convention de prestation entre la commune et la communauté de communes pour la mission de complément d'accueil du public au sein de la médiathèque.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER la convention de prestation entre la commune et la communauté de communes pour assurer une mission d'accueil assurée par un agent de la communauté de communes (20% de son temps de travail);
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_11\_6****OBJET : Convention cadre de mise en commun de l'ancien matériel communautaire**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qu'au regard du contexte financier qui constraint fortement les prospectives budgétaires des collectivités locales, les communes de Roullet Saint Estèphe, Voeuil et Giget, Mouthiers-sur-Boëme, Trois-Palis, Plassac-Rouffiac, Claix, Sireuil et Voulgézac souhaitent mettre en commun l'ancien matériel communautaire afin de disposer de moyens techniques plus conséquents.

Le matériel concerné est le suivant :

- Une balayeuse, qui serait rétrocédée à la commune de Voeuil et Giget,
- Une sableuse de terrains de sports, rétrocédée à la commune de Sireuil,
- Un broyeur de végétaux, rétrocédé à la commune de Mouthiers sur Boëme, et
- Trois radars pédagogiques, cédés respectivement aux communes de Claix, Mouthiers sur Boëme et Roullet Saint Estèphe.

**Vu** les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales précisant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune et que des conventions peuvent être conclues entre plusieurs communes pour assurer la mise en œuvre d'une mission de service public, ceci sous réserve que les prestations n'interviennent pas dans un secteur concurrentiel soumis à la réglementation des marchés publics.

**Vu** les articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant que « deux ou plusieurs conseils municipaux [...] peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires [...], une entente sur les objets d'utilité communale [...] compris dans leurs attributions et qui intéressent leurs

communes [...]. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune ».

**Vu les termes de la convention cadre de mise en commun des moyens communaux.**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE VALIDER la convention de mise en commun de moyens communaux entre la commune et les communes de Roullet Saint Estèphe, Voeuil et Giget, Trois-Palis, Plassac-Rouffiac, Claix, Sireuil et Voulgézac;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_11\_7**

##### **OBJET : Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Charente**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mission de service civique effectuée au sein de la Mairie et de l'identification d'archives conservées dans de mauvaises conditions (humidités, scotchées...), il est proposé que certaines archives de la Commune soient déposées aux Archives départementales. Il s'agit d'archives assez anciennes (remontant jusqu'à 1945 et parfois au-delà selon les dossiers) et notamment des registres de délibération et de l'état civil. Les documents déposés font l'objet d'un dépoussiérage, d'une mise en boîte, d'un classement et d'un inventaire par les Archives départementales.

Un dépôt permettrait de garantir pour ces documents des conditions de conservation optimales aux Archives Départementales et une facilité d'accès. Un gain de place en mairie est également possible.

Ces archives restent la propriété de la commune, qui peut en demander la communication et même le prêt dans le cadre d'un projet culturel et historique.

**Considérant** le projet de dépôt aux Archives Départementales de la Charente;

**Considérant** l'intérêt pour la Commune de confier ces archives au Département;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE DONNER un avis favorable au dépôt des archives communales telles que listées dans l'annexe jointe à la présente délibération;
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_11\_8****OBJET : Lancement d'une consultation pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune risque de récupérer la compétence voirie, jusqu'alors gérée par la communauté de communes. Afin d'anticiper cette prise de compétence et d'organiser au mieux la prestation de travaux nécessaires à l'entretien ou la réfection de voiries sur le territoire de la commune, il est proposé de lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée.

Les critères du marché seraient les suivants :

- **Accord cadre avec un minimum et un maximum en valeur;**
- **Durée : 1 an ferme avec 2 tranches optionnelles un an;**
- **Besoin annuel estimée: mini : 30 000 € - maxi 100 000 €.**

**Vu** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 80.

**Considérant** les besoins en matière de travaux nécessaires à l'entretien ou la réfection de voiries sur le territoire de la commune.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE LANCER une consultation sous la forme d'un accord cadre pour des prestations de travaux de réfection de voiries communales pour une durée ferme d'un an et deux tranches optionnelles d'un an
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_11\_9****OBJET : Lancement d'une enquête publique de voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a entrepris un travail d'analyse foncière des chemins et voies de la commune afin de :

- Réaliser un diagnostic des anomalies révélées sur le territoire communal,
- Faire le point avec l'étude notariale des anciennes enquêtes publiques de voirie non classées à ce jour,
- Recenser la liste des requêtes des particuliers,
- Identifier les besoins de la commune en matière d'alignement et de classement de chemins en voie communale.

**Vu** le Code rural, et notamment son article L. 161-10;

**Vu** le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3;

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10;

**Vu** la délibération du 11 décembre 2015 concernant le projet de vendre deux portions de chemins ruraux dans le cadre de l'aménagement de la route départementale RD35;

**Considérant** que des acquisitions foncières liées à l'aménagement de la route départementale 35 et validées par délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 nécessitent le recours à une enquête publique de voirie : les parcelles, portions de chemin rural situées Les grands Bois et les Chaumes sont

vendues par la commune à des propriétaires riverains de la RD 35;

**Considérant** que le Chemin rural situé les grands Bois serait vendu et une parcelle appartenant au propriétaire serait acquise afin de modifier le tracé du chemin rural;

**Considérant** que le chemin rural situé aux Chaumes est une voie de liaison devenue inutile...);

**Considérant** les discussions avec les propriétaires riverains d'acquérir lesdits chemins;

**Compte tenu** de la désaffection des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public;

**Considérant**, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE LANCER une procédure d'enquête publique de voirie 2017 afin de régulariser au mieux les situations non régularisées des enquêtes publiques de voirie 1991, 1997, 2001, 2007 et 2011.

- D'INVITER les propriétaires à exprimer par écrit leur souhait d'acquisition ou de déplacement de chemins ou voies auprès de la commune.

- DE CONSTATER la désaffection des chemins ruraux situés aux chaumes et les Grands Bois,

- DE LANCER la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

- DE DEMANDER à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

**Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

## Délibération D\_2016\_11\_10

### OBJET : Contribution de solidarité - Convention de télédéclaration et de télépaiement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n° 82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

Ce service est accessible en permanence via le site sécurisé [www.telefds.fr](http://www.telefds.fr).

L'utilisateur adhère pour la totalité de ce service et n'effectue plus de déclaration sur papier à compter de son adhésion.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29;

**Vu** la loi n°92-839 du 4 novembre 1982;

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'AUTORISER le Maire à établir et à signer une convention tripartite pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité entre : L'ordonnateur qui procèdera à la télédéclaration via le site sécurisé <http://www.telefds.fr>, le comptable qui doit autoriser le paiement par prélèvement et le fonds de solidarité qui recouvre les contributions des collectivités.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_11\_11

### OBJET : Distributeur automatique de billets - Crédit Agricole Charente-Périgord

Le Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de maintenir sur la commune de Mouthiers-sur-Boëme le distributeur automatique de billets et de le déplacer dans le local situé 8, rue de l'église, propriété de la commune. Toutefois, des travaux d'aménagement sont nécessaires et les frais occasionnés par sa réinstallation dans ce local seront pris en charge par les deux parties. La convention a pour but de préciser les engagements financiers de chacun. En tant que propriétaire, la commune est maître d'ouvrage de l'opération.

La totalité des travaux s'élève à 47 558,26 € TTC. Il est proposé que la commune participe aux travaux à hauteur de 20 000 €.

**Vu** le projet de convention de partenariat financier entre la commune et le Crédit Agricole Charente Périgord pour les travaux du local destiné recevoir le distributeur automatique de billets.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable à la convention de partenariat financier avec le Crédit Agricole Charente Périgord et sur les modalités de répartition financière pour la mise en place d'un distributeur de billet.
- DE VALIDER la convention d'occupation des locaux entre la commune et le Crédit Agricole Charente Périgord.
- DIT que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits dans le budget de la commune
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

## Délibération D\_2016\_11\_12

### OBJET : Décision modificative n°4 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au recompactage des emprunts communaux et de la reprise dans le budget de la commune de l'ancien bus de la commune, il est nécessaire d'apporter une modification budgétaire pour étaler les indemnités induites par ce recompactage.

#### Section de fonctionnement : 0,00 €

Dépenses : + 125 257,52 €

Chapitre 11 - Charges à caractère général : + 836,00 €

Art. 627 - Services bancaires et assimilés : + 836,00 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 11 942,15 €

Art. 6862 - Dotations aux amortissements : + 11 942,15 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 5 000,00 €

Art. 657364 - A caractère industriel et commercial : + 5 000,00 €

Chapitre 66 - Charges financières : + 107 479,37 €

Art. 6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt : + 107 479,37 €

#### Recettes : + 125 257,52 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 107 479,37 €

Art. 796 - Transferts de charges financières : + 107 479,37 €

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : + 17 778,15 €  
 Art. 7478 - Autres organismes : + 17 778,15 €

**Section d'investissement : 0,00 €**

Dépenses : + 1 233 728,96 €  
 Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : + 107 479,37 €  
 Art. 4817 Pénalités de renégociation de la dette 107 479,37 €  
 Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 107 479,37 €  
 Art. 166 - Refinancement de la dette : + 107 479,37 €  
 Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : + 1 006 828,07 €  
 Art. 166 - Refinancement de la dette : + 1 006 828,07 €  
 Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 0,00 €  
 Art. 2151 - Réseaux de voirie : -17 937,15 €  
 Art. 2182 - Achat véhicule : + 17 937,15 €  
 Chapitre 23 - Immobilisations en cours : + 11 942,15 €  
 Art. 2313 \_ Constructions : + 11 942,15 €

**Recettes : + 1 233 728,96 €**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : + 11 942,15 €  
 Art. 4817 - Pénalités de renégociation de la dette : + 11 942,15 €  
 Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 107 479,37 €  
 Art. 1641 - Emprunts en euros : + 107 479,37 €  
 Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : + 1 114 307,44 €  
 Art. 166 - Refinancement de la dette : + 1 114 307,44 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°4 du budget communal présentée ci-dessus.

Présent(s) : 21 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0

**Délibération D\_2016\_11\_13**

**OBJET : Décision modificative n°1 - Régie de Transport**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition d'un nouveau bus en début d'année pour un montant de 32 749,24 € TTC. Lors de l'achat, il n'était pas possible de faire mettre une porte latérale automatique pour faciliter l'accès aux voyageurs. Cette situation étant désormais possible, il est proposé de faire poser cette porte par une entreprise pour un montant de 5 040 € TTC. Néanmoins, une modification budgétaire est nécessaire pour réaliser cette opération.

**Section de fonctionnement: 0,00 €**

Dépenses : + 22 937,15 €  
 Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 5 000,00 €  
 Art. 023 - Virement à la section d'investissement : + 5 000,00 €  
 Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 17 937,15 €  
 Art. 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés : + 17 937,15 €

**Recettes : + 22 937,15 €**

Chapitre 74 - Subventions d'exploitation : + 5 000,00 €  
 Art. 7474 - Subventions et participations \_ Communes : + 5 000,00 €  
 Chapitre 77 - Produits exceptionnels : + 17 937,15 €

Art. 775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs : + 17 937,15 €

**Section d'investissement : 0,00 €**

**Dépenses : + 22 937,15 €**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : + 22 937,15 €

Art. 2182 - Autres immobilisations corporelles reçues /mise à disposition : + 22 937,15 €

**Recettes : + 22 937,15 €**

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation : + 5 000,00 €

Art. 021 - Virement de la section d'exploitation : + 5 000,00 €

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 17 937,15 €

Art. 2182 - Matériel de transport : + 17 937,15 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget transport présentée ci-dessus.

Présent(s) : 21	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_11\_1 délibération D\_2016\_11\_2 délibération D\_2016\_11\_3  
délibération D\_2016\_11\_4 délibération D\_2016\_11\_5 délibération D\_2016\_11\_6  
délibération D\_2016\_11\_7 délibération D\_2016\_11\_8 délibération D\_2016\_11\_9  
délibération D\_2016\_11\_10 délibération D\_2016\_11\_11 délibération D\_2016\_11\_12  
délibération D\_2016\_11\_13

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	

HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	
LOUVIÉ Catherine	
NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 12 DU 25 Novembre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le vingt cinq Novembre deux mille seize à dix huit heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 21 Novembre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 18 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_12\_1****OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du jeudi 10 novembre 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du jeudi 10 novembre 2016.

Présent(s) : 15	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

**Délibération D\_2016\_12\_2****OBJET : Opération Terre Saine : Avenant 1 à la convention de prestation de service pour assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait délibéré le 13 mai 2016 pour participer financièrement à la mise en place d'un plan d'entretien des espaces communaux par un accompagnement avec la FREDON.

Le Maire rappelle que l'un des critères retenus pour l'octroi des subventions est la mutualisation de plusieurs communes dans ce projet. Les subventions espérées de l'Agence de l'eau s'élevaient à 70 % mais les subventions octroyées se portent à 50 %. Le plan de financement prévisionnel du programme porté par la communauté de communes est ainsi modifié et la participation de la commune est réajusté à 2 725 € au lieu de 1817 €.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le nouveau plan de financement ;
- S'ENGAGE à rembourser le restant à charge pour la commune pour un montant total de 2 725 €;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 657351 - GFP de rattachement du budget communal ;
- AUTORISE le maire à signer l'avenant à la convention de prestations pour l'assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.

Présent(s) : 15	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

### Délibération D\_2016\_12\_3

OBJET : Décision modificative n°5 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au recompactage des emprunts communaux, il est nécessaire d'apporter une modification budgétaire pour régler à l'établissement bancaire les Intérêts Courus Non Echus 2016.

#### Section de fonctionnement : 0,00 €

**Dépenses : + 0 €**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : -13 300,00 €

Art. 023 - Virement à la section d'investissement : -13 300,00 €

Chapitre 66 - Charges financières : 13 200,00 €

Art. 66111 - Intérêts réglés à l'échéance : 13 200,00 €

Chapitre 67 - Charges financières : 100,00 €

Art. 6711 - Intérêts réglés à l'échéance : 100,00 €

#### Section d'investissement : 0,00 €

**Dépenses : - 13 300 €**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : -13 300,00 €

Art. 2151 - Réseaux de voirie : -13 300,00 €

**Recettes : - 13 300 €**

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation (recettes) : -13 300,00 €

Art. 021 - Virement de la section d'exploitation : -13 300,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°5 du budget communal présentée ci-dessus.

Présent(s) : 15	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------

Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_12\_1 délibération D\_2016\_12\_2 délibération D\_2016\_12\_3

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
COUSSY Stéphanie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	
PONTINI Daniel	

RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 13 DU 09 Décembre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le neuf Décembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 02 Décembre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 20 h 30.

---

**Délibération D\_2016\_13\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 25 novembre 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 25 novembre 2016.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

**Délibération D\_2016\_13\_2****OBJET : Révision des tarifs municipaux 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2017 et qui sont encaissés, soit par les différentes régies municipales, soit par l'émission d'un titre de recettes.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

**Loyers communaux :**

- ✓ **412.96 €** (2016 : 410,50 €) pour le logement situé au 53, rue de la Boëme
- ✓ **290 €** (2016 : 288,27 €) pour le logement situé au 55, rue de la Boëme
- ✓ **366.03** (2016 : 363,85 € pour le logement situé au 55 bis, rue de la Boëme (droite)
- ✓ **477.76** (2016 : 474,91€ pour le logement situé au 55 bis, rue de la Boëme (gauche)
- ✓ **525.52** (2016 : 522,39 € pour le logement situé au 34, avenue du 24 août 1944

**Cartes Postales :**

Tarif unitaire Carte Postale : **0,31 €**

**Tarifs cimetière :**

Concession cimetière :

✓ **30,50 € le m<sup>2</sup>**

Case Columbarium :

✓ **15 ans : 153 €**

✓ **30 ans : 305 €**

**Location parcelle jardins familiaux : 20 € par an**

**Jeton salle Omnisport : 1 €**

#### **Tarifs des photocopies :**

Photocopie/impression A4 :

✓ **Noir et Blanc : 0,15 €**

✓ **Couleur : 0,30 €**

Photocopie/impression A3 :

✓ **Noir et Blanc : 0,30 €**

✓ **Couleur : 0,60 €**

#### **Droit de place pour le marché hebdomadaire du jeudi matin**

Le tarif est fixé à 100 € à l'année. Ce montant est proratisé selon la durée de présence à l'année.

#### **Locations de salles et matériels municipaux :**

	Tarifs				
		Particuliers Commune	Association communale et scolaires	Particuliers hors commune	Associations communes extérieures
Salle Gilles Ploquin	1 jour (semaine)	<b>100 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>200 €</b>	<b>150 €</b>
	week-end	<b>160 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>320 €</b>	<b>250 €</b>
	Caution	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
	Caution verte	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
	Perte de badge	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>	<b>5 €</b>
	Forfait Chauffage	<b>20 € / jour</b>	<b>Gratuit</b>	<b>20 € / jour</b>	<b>20 € / jour</b>
Matériel sans location	Chaises (unité)	<b>0,50 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>1 €</b>	<b>Gratuit</b>
	Tables (unité)	<b>1 €</b>	<b>Gratuit</b>	<b>2 €</b>	<b>Gratuit</b>
	Tivoli	<b>Pas disponibles</b>	<b>Gratuit sous condition</b>	<b>Pas disponibles</b>	<b>Réservées aux communes</b>
	Friteuse (unité)	<b>Pas disponibles</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Pas disponibles</b>	<b>Pas disponibles</b>
	Caution friteuse	<b>Pas disponibles</b>	<b>250 €</b>	<b>Pas disponibles</b>	<b>Pas disponibles</b>
	Caution verte friteuse	<b>Pas disponibles</b>	<b>50 €</b>	<b>Pas disponibles</b>	<b>Pas disponibles</b>
	Gobelets	<b>Pas disponibles</b>	<b>Facturation gobelets manquants</b>	<b>Pas disponibles</b>	<b>Pas disponibles</b>

	Véhicule	Pas disponibles	Gratuit (sous conditions)	Pas disponibles	Réservées aux communes (mutualisation)

Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0

### Délibération D\_2016\_13\_3

#### OBJET : Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue

Monsieur le Maire rappelle que la commune a formalisé son plan d'actions communal Trame Verte et Bleue avec un soutien financier de la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15 000€.

Il est proposé de construire un partenariat entre la commune de Mouthiers-Sur-Boëme et l'association Charente Nature, avec la mise en place d'une convention cadre de partenariat et la mise en œuvre de fiches actions thématiques qui seront soumises à engagements opérationnels et financiers.

L'association Charente Nature a pour objectif de concourir à la protection et à la mise en valeur de la nature et de l'environnement en Charente. Ses missions concernent, pour l'essentiel, des expertises et inventaires portant sur la connaissance du patrimoine naturel charentais et régional, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie, la sauvegarde de la faune sauvage (l'association gère le Centre régional de la faune sauvage), l'éducation des publics (animations scolaires, formations de bénévoles et de professionnels, sensibilisation du grand public...), l'information sur l'actualité environnementale, la concertation et la participation institutionnelle (Charente Nature est représentée dans une quarantaine de commissions administratives de niveau régional, départemental ou local).

Parmi les actions phares et structurantes, la municipalité de Mouthiers-Sur-Boëme souhaite que soit réalisé, sur son territoire, un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), un festival de la biodiversité et des actions en faveur de plantations de haies.

Il est proposé de construire un partenariat avec l'association Charente Nature avec pour première action la réalisation et l'animation d'un Atlas de la biodiversité communale, outil de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel communal à partir de janvier 2017. L'Atlas de la Biodiversité Communale est un élément utile à la prise de décision en matière de gestion du patrimoine, d'aménagement ou d'urbanisme.

La commission cadre de vie, réunie le 15 novembre dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la convention cadre de partenariat avec l'association Charente Nature pour accompagner la commune sur le projet Trame Verte et Bleue ;
- ACCEPTE la proposition partenariale, technique et financière, émise par l'Association Charente Nature pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

#### Délibération D\_2016\_13\_4

##### OBJET : Création d'un poste d'assistante culturelle

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** qu'en raison de la nécessité de recourir à des besoins liés à un accroissement exceptionnel d'activité au sein des services de la médiathèque (médiation culturelle) et de la mairie (mission d'archivage) et dans les conditions prévues à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

**Considérant** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2017.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet d'une durée hebdomadaire maximale de 20 heures par semaine pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité pour une durée maximale de 12 mois ;
- PRECISE que cette mission peut être occupée par un jeune éligible au dispositif CAE-CUI ;
- PRECISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint du patrimoine territorial 2ème classe (IAT coeff. 1) ;
- PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice 2017 ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération, et notamment convention et contrat de travail éventuels.

<b>Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0</b>
--

#### Délibération D\_2016\_13\_5

##### OBJET : Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)

Monsieur le maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au

fonctionnement des services.

**Vu** la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**Vu** la loi du 17 mai 1977 : création du statut professionnel des assistantes maternelles agréées à titre non permanent .

**Vu** la loi du 12 juillet 1992 : renforcement du statut, avec obligation de formation, durée de l'agrément (5 ans) et revalorisation de la rémunération, réduction fiscale pour les parents et suivi du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

**Vu** les Articles R422-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

**Vu** le tableau des emplois.

**Considérant** que le taux de remplissage étant quasiment atteint.

**Considérant** de la nécessité de recourir à des besoins liés à l'inscription de nouveaux enfants au sein du multi-accueil familial « Les P'tits Loups », il est nécessaire de recruter 1 assistante maternelle agréée supplémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il peut être utile également de solliciter le service PMI du Conseil Départemental afin d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche, de 44 places à 46 places.

**Considérant** que les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget 2017.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'assistante maternelle agréée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental de la Charente ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017 ;
- SOLLICITE le Service PMI du Conseil Départemental pour augmenter la capacité d'accueil du Multi-Accueil Familial de 2 places supplémentaires (de 44 à 46 places);
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_13\_6**

**OBJET : Règlement intérieur communal de l'achat public**

Monsieur le Maire informe que la passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et de publicité. D'une part, l'organisme public doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services). D'autre part, et pour garantir une concurrence satisfaisante, il doit appliquer des règles de publicité, de la valeur estimée et de l'objet de l'achat.

Depuis le 1er avril 2016, le code des marchés publics est abrogé et remplacé par une nouvelle règlementation qui résulte des deux textes suivants :

- L'ordonnance n°2015 - 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Le décret du 25 mars 2016 n°2016 - 360 relatif aux marchés publics

Ces textes encadrent l'achat public pour tous les marchés dès le 1er euro dépensé et la nécessité de respecter l'ensemble des principes fondamentaux de la commande publique :

- Liberté d'accès à la commande publique,
- Égalité de traitement des candidats,
- Transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Au regard de cette souplesse octroyée aux collectivités, la commune de Mouthiers sur Boëme s'engage à formaliser des règles internes afin d'assurer l'efficience de ses achats.

Les règles décrites dans ce projet de règlement ont pour ambition de responsabiliser et d'éclairer les agents et les élus municipaux sur les règles afférentes aux marchés publics. Les principes fondamentaux seront rappelés, les règles d'application des Marchés Publics expliquées.

**Considérant** que la commission des finances, réunie le 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur communal de l'achat public.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_13\_7**

##### **OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière**

Monsieur Hugues BARBE informe les membres du Conseil Municipal que le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière a été approuvé par le conseil syndical, lors de sa séance du 12 novembre 2016.

Ce projet porte exclusivement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui, désormais, est situé 3, rue d'Alexandrie -Ma Campagne- à Angoulême (article 4).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification statutaire du Syndicat Mixte de la Fourrière

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_13\_8****OBJET : Acquisition de parcelles aux tourbières**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux enjeux liés sur le secteur de la zone humide des Tourbières, et dans le cadre du projet régional Trame Verte et Bleue, des parcelles pourraient être intéressantes pour une mise en valeur du site. Les parcelles cadastrées ZB0023 et ZB0024, situées à l'entrée des Tourbières, côté La Rochandry, ont été proposées à la vente. Une rencontre avec les propriétaires a eu lieu pour présenter le projet de la commune et trouver un accord financier au prix de 1€/m<sup>2</sup> soit un montant de 1 100 €.

**Considérant** qu'il n'existe pas de contrat fermier sur lesdites parcelles.

**Considérant** que l'avis du service des domaines n'est pas nécessaire pour une acquisition inférieure à 75 000 €.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat par la commune à la famille BOUSSEAU, des parcelles cadastrées ZB0023 et ZB0024, situées aux Tourbières, d'une surface de 1 100 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 1 100 € ;
- DECIDE le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les éventuels frais de bornage et d'actes seront à la charge de la commune.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_13\_9****OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au changement de Comptable de la Trésorerie de La Couronne, il convient de délibérer pour permettre le versement de l'indemnité allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes.

**Vu** l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

**Vu** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

**Considérant** le changement de receveur municipal à la Trésorerie de La Couronne.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et qu'elle sera attribuée à Mme Isabelle BUTAUD, receveur municipal.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_13\_10**

##### **OBJET : Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Mouthiers-Sur-Boëme réalise depuis plusieurs années l'entretien paysager du site préhistorique de la Chaire à Calvin, propriété du Conseil Départemental. Le Département indemnise la commune sur les interventions réalisées.

Suite aux différents échanges entre la commune et le Conseil Départemental, il est proposé d'établir une nouvelle convention triennale mentionnant huit passages par an ainsi que l'entretien de la table d'interprétation et du banc en pierre.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la mise en place d'une nouvelle convention triennale (2017-2020) relative à l'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin avec le Conseil Départemental de la Charente ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_13\_11**

##### **OBJET : Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial**

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme propose, aujourd'hui, à ses administrés une structure de multi-accueil familial. Ce bâtiment, situé en centre bourg, ne répond plus aux besoins de l'activité. De ce fait, la collectivité envisage de déplacer cette activité sur un autre site plus approprié : Le groupe scolaire situé au 34, avenue du 24 Aout 1944, composé actuellement d'une école maternelle et d'une école primaire, permettrait d'accueillir la nouvelle structure pour les enfants de moins de 6 ans.

Le projet se doit d'être simple et sobre dans ses volumes et son système de construction. L'utilisation de matériaux sains et/ou écologiques, facilitant l'entretien des futurs locaux et espaces extérieurs, est souhaitée. Cette nouvelle structure permettra d'accueillir entre 15 et 20 enfants maximum et de développer les services déjà proposés. Ainsi le multi-accueil sera utilisé pour les fonctions suivantes :

- Regroupement trois fois par semaine des assistantes maternelles communales accompagnées par une animatrice et la puéricultrice : mardi, jeudi et vendredi matin.
- Accueil des assistantes maternelles privées par une animatrice intercommunale une fois par semaine le mercredi.

- Accueil ponctuel des enfants : heure ou journée.

L'objectif de la commune consiste à pérenniser l'accueil des enfants de moins de six ans afin que les effectifs de l'école maternelle et primaire soient constants voire en augmentation.

Ce projet intègre la démarche globale de la collectivité de développer les services proposés aux administrés et asseoir les services déjà existants.

Le montant prévisionnel maximal du projet est estimé à 769 458 € TTC par l'Agence Technique Départementale pour une surface de 275 m<sup>2</sup>, pour un coût de travaux estimé à 489 500 € HT.

La réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- VALDIE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- DECIDE de lancer d'une consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- SOLLICITE toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat (DETR 2017), de la CAF, du Conseil Départemental de la Charente ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_13\_12**

#### **OBJET : Décision modificative n°6**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification budgétaire.

##### **Section de fonctionnement : 0,00 €**

**Dépenses : + 0 €**

Chapitre 011 - Charges à caractères générales : 10 000,00 €

Art. 6135 - Locations Mobilières : 7 000,00 €

Art. 61521 - Terrains : 3 000,00 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : -10 000,00 €

Art. 023 - Virement à la section d'investissement : -10 000,00 €

##### **Section d'investissement : 0,00 €**

**Dépenses : - 10 000 €**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : -10 000,00 €

Art. 2151 - Réseaux de voirie : -10 000,00 €

**Recettes : - 10 000 €**

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation (recettes) : -10 000,00 €

Art. 021 - Virement de la section d'exploitation : -10 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°6 du budget communal présentée ci-dessus.

**Présent(s) : 19 votant(s) : 22 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 22 Pour : 22 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_13\_13****OBJET : Motion Mission Locale**

Monsieur le Maire présente et lit aux membres du Conseil Municipal, la Motion présentée par les 43 missions locales de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les élus locaux, administrateurs des 43 Missions Locales de la Nouvelle Aquitaine, proposent de prendre une motion commune visant à alerter les Pouvoirs Publics et les financeurs sur la situation délicate du service public d'accompagnement des jeunes 16/25 ans, véritable réseau de compétences, essentiel pour la cohésion sociale et la dynamique économique des territoires.

Le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine, ce sont :

- 1 300 salariés accompagnant chaque année plus de 104 000 jeunes de 16 à 25 ans dont 42000 nouveaux accueils par an.
- 6 600 emplois d'avenir signés sur une année et près d'un jeune sur deux en sortie positive.
- 7 500 jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes depuis sa mise en œuvre.
- 33 600 jeunes en emploi et 16 700 jeunes en formation sur les 12 derniers mois.....

Les élus dénoncent, l'arrêt brutal des emplois d'avenir sans concertation ni anticipation mettant en péril la confiance instaurée avec les jeunes mais également avec le monde économique, résultant d'un long et profond travail de partenariat, et alors que depuis début 2016, l'accent est mis sur l'atteinte et le dépassement des objectifs. C'est également le travail engagé, bien amont, par les conseillers sur le terrain, qui est annihilé.

De plus, cette décision intervient dans une période où les Missions locales voient leurs subventions diminuer et accusent pour nombre d'entre elles, d'importants retards de paiement, ce qui les met en difficulté, et peut conduire à ne plus pouvoir répondre aux demandes des jeunes, des entreprises et aux exigences de résultats.

Ils réaffirment la volonté et la capacité des Missions Locales à être de véritables partenaires pour l'Etat, la Région, et le monde socio-économique et leur refus de les voir reléguées au rang de simples prestataires de service, affectés à l'exécution de mesures ponctuelles décidées unilatéralement.

Les élus signataires souhaitent que soit garantie, dans ce contexte et pour l'avenir, une prise en compte des spécificités et des besoins des territoires qu'ils représentent. Cela impose des concertations approfondies pour le déploiement ou pour l'arrêt de toute mesure concernant les jeunes. Organisées en amont ces concertations permettront d'envisager et de préparer dans les meilleures conditions, les priorités de 2017.

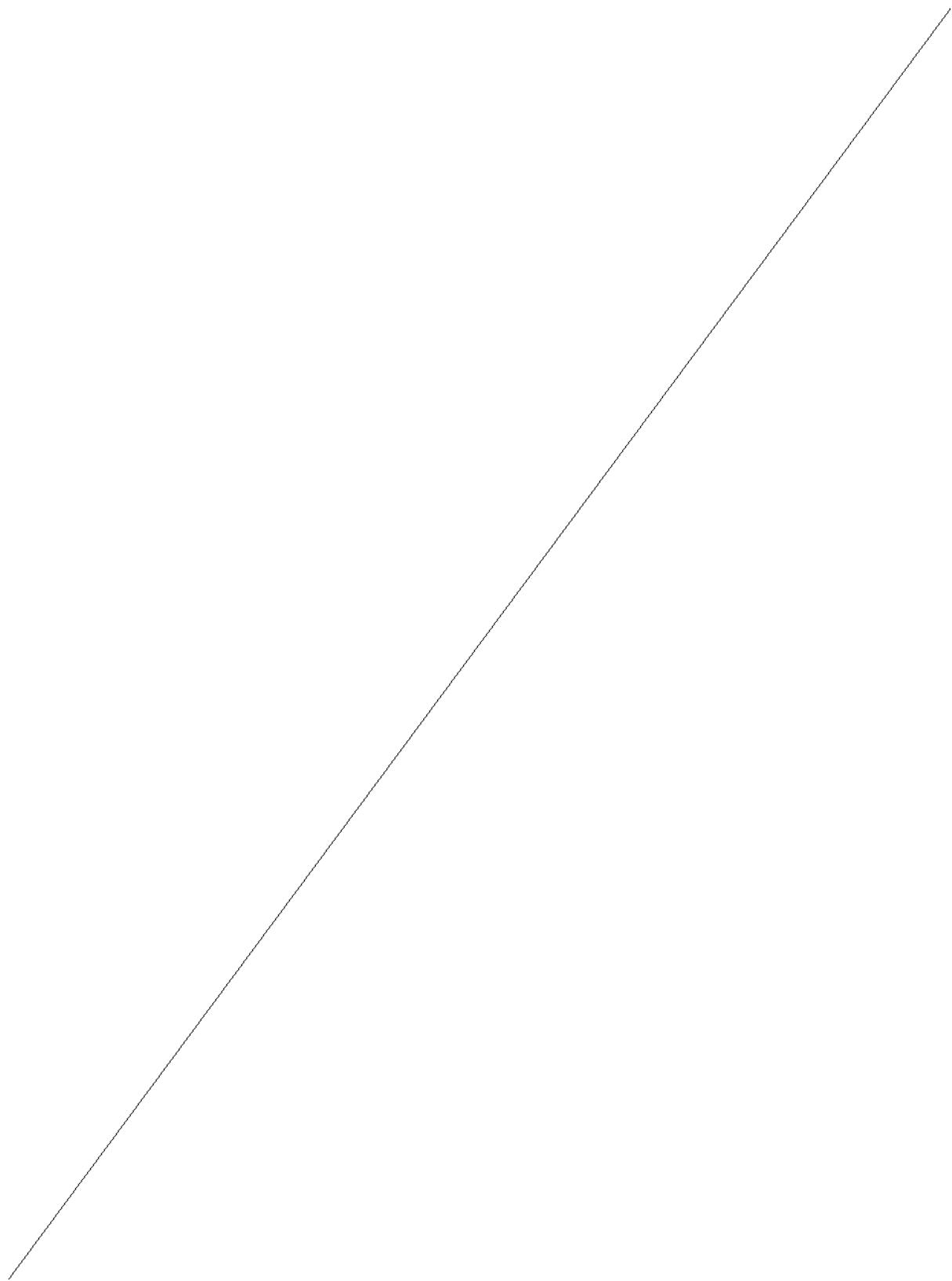
La jeunesse doit rester une priorité du gouvernement et cela nécessite le respect du travail des professionnels qui œuvrent en leur faveur, des moyens humains et financiers suffisants et une réelle concertation du réseau en amont des mesures prises en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les élus, administrateurs des Missions Locales de la Région, invitent tous les élus locaux à signer cette motion afin de traduire leur large soutien aux Missions Locales.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPE la Motion ainsi présentée ;
- PRÉCISE que les élus de Mouthiers, par le biais de leurs représentants au sein de la future agglomération, défendront cette association, incontournable sur le territoire et souhaite que cette association soit soulagée de frais de fonctionnement (loyer...) qui n'existe pas dans les autres départements.

Présent(s) : 19	votant(s) : 22	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 22	Pour : 22	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------



Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_13\_1 délibération D\_2016\_13\_2 délibération D\_2016\_13\_3  
délibération D\_2016\_13\_4 délibération D\_2016\_13\_5 délibération D\_2016\_13\_6  
délibération D\_2016\_13\_7 délibération D\_2016\_13\_8 délibération D\_2016\_13\_9  
délibération D\_2016\_13\_10 délibération D\_2016\_13\_11 délibération D\_2016\_13\_12  
délibération D\_2016\_13\_13

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
COOLEN Anne-Marie	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

NOËL Frédéric	
PONTINI Daniel	
PORTE Henri-Renaud	
RABSKI Jean	
RELET Graziella	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	
TAMAGNA Véronique	
TROUSSICOT Franck	

**MOUTHIERS-SUR-BOËME****Séance N° 14 DU 15 Décembre 2016**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUTHIERS-SUR-BOËME se sont réunis le quinze Décembre deux mille seize à dix neuf heures et zéro minutes - Salle du Conseil Municipal , sous la p résidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de la convocation : 09 Décembre 2016

Monsieur CARTERET Michel, le maire ouvre la séance à 19 h 00.

---

**Délibération D\_2016\_14\_1****OBJET : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016**

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées concernant le compte rendu de la séance du vendredi 9 décembre 2016.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du vendredi 9 décembre 2016.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_14\_2****OBJET : Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bilan de la concertation avec le public doit être présenté avant l'arrêt du PLU conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2012 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

La concertation avec le public, prévue à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du PLU. Il s'agit d'une obligation légale qui concerne l'élaboration et la révision de tous les documents d'urbanisme.

L'élaboration du PLU de Mouthiers-Sur-Boëme s'est accompagnée d'un échange avec la population organisé sur la base de rencontres, de réunions publiques, d'articles de presse et d'une exposition.

Ainsi, tout au long de la procédure, un registre a été mis à disposition du public dans le hall de la mairie et suite aux réunions publiques, les documents d'étape, le PADD et le projet de zonage ont été consultables en mairie.

A cela se sont ajoutés plusieurs articles dans la presse locale, dans le bulletin municipal et dans les quotidiens départementaux (Charente Libre, Sud-Ouest, article du 4 octobre 2016), tenant informée la population de l'état d'avancement du projet et de ses grandes orientations.

Plusieurs rencontres avec les acteurs économiques locaux se sont également déroulées, notamment les exploitants agricoles, en avril 2015 et le 29 septembre 2016.

Enfin, deux réunions publiques se sont tenues dans la salle des fêtes Gilles Ploquin :

- La première réunion s'est tenue le 10 septembre 2015 afin de présenter les enjeux du PLU et le projet de PADD.

- La seconde réunion s'est tenue le 29 septembre 2016 afin de présenter la traduction réglementaire du projet (zonage, règlement du PLU).

Ces deux réunions ont accueilli une cinquantaine de participants. Les échanges se sont déroulés dans un climat convivial avec des réflexions sur la réduction des surfaces constructibles vis à vis des anciens documents, le classement des boisements en EBC, des questions sur la procédure et l'enquête publique.

Enfin, Monsieur le Maire a reçu en rendez-vous de nombreux propriétaires pour répondre à leurs questions.

Par ailleurs, chacune des phases de l'étude s'est conclue par une réunion avec les Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat - Chambres Consulaires - Etablissements publics intercommunaux - Communes voisines ...)

**Considérant** qu'au terme de l'article L 300-2 susvisé, le Conseil municipal est compétent pour arrêter le bilan de la concertation.

**Considérant** le bilan de la concertation menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le bilan de la concertation avec le public présenté ci-dessus.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0**

### Délibération D\_2016\_14\_3

#### OBJET : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mouthiers-Sur-Boëme vient se substituer à un précédent Plan d'Occupation des Sols (POS), approuvé le 8 juin 1995. Durant de nombreuses années, ce document a permis au territoire de Mouthiers-Sur-Boëme de développer ses capacités d'accueil et a donc joué un rôle majeur dans la croissance de la population communale et des activités économiques.

Toutefois, l'obsolescence juridique du POS, antérieur à la loi du 13 décembre 2000, a motivé sa mise en révision en vue du passage au Plan Local d'Urbanisme. L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération municipale du 7 décembre 2012 en application de l'article R123-35 du Code de l'Urbanisme.

A travers l'élaboration de son PLU, la municipalité de Mouthiers-Sur-Boëme a souhaité s'engager dans la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles ainsi que dans la poursuite d'un développement démographique et urbain compatible avec la sauvegarde du patrimoine local.

L'élaboration du PLU a suscité de nombreuses interrogations, telles que la nature des formes urbaines à privilégier sur la commune, les modes et outils de mise en valeur du patrimoine naturel et architectural ainsi que la prise en compte des risques, pollutions et nuisances dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie communal.

Le PLU constitue ainsi le nouveau document d'urbanisme de référence au niveau communal, en accord avec les évolutions légales et réglementaires les plus récentes du Code de l'Urbanisme.

Du 7 décembre 2012 au 15 décembre 2016, date de la délibération arrêtant le projet, de nombreuses actions de concertation ont eu lieu à l'attention de la population et organisées sur la base de rencontres, de réunions publiques, d'articles de presse et d'une exposition. Cette phase de concertation a eu comme objectif d'informer le public sur les objectifs du futur document d'urbanisme, de collecter les observations et de recueillir les éléments à prendre en compte dans le dossier.

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme a sollicité de nombreuses réunions de travail, qui ont consisté en une élaboration progressive des différentes pièces composant le document d'urbanisme, en lien avec la population et les Personnes Publiques Associées. Afin d'élaborer le PLU dans un esprit de bon équilibre juridique, la municipalité de Mouthiers-Sur-Boëme a sollicité les conseils du bureau d'études URBAN HYMNS (6, rue du Marché, 17610 SAINT-SAUVENT), spécialisé en maîtrise d'œuvre réglementaire.

La première étape de la réalisation du document a reposé sur l'élaboration d'un diagnostic reposant sur trois chapitres essentiels, l'analyse de l'état initial de l'environnement, l'analyse des dynamiques sociodémographiques, économiques et du logement, et enfin, l'analyse du fonctionnement urbain. Ce diagnostic a permis d'éclairer les principaux enjeux relatifs au territoire et à son insertion dans le contexte intercommunal, en vue d'éclairer l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce document, véritable pivot du PLU, a été réalisé à l'appui de nombreux débats entre les membres du Conseil Municipal de Mouthiers-Sur-Boëme. Ces débats ont été éclairés par le bureau d'études techniques et par l'apport des Personnes Publiques Associées. Dans l'élaboration du PADD, la municipalité a exprimé sa volonté d'une vision équilibrée entre, d'une part, sa volonté politique, et d'autre part, les cadres légaux imposés par le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L110 et L121-1.

Les objectifs affirmés du PADD sont les suivants :

- Conserver et renforcer les richesses environnementales de la commune, c'est protéger les habitats naturels et leurs hôtes. Mais c'est aussi être exemplaire sur nos pratiques et rappeler notre responsabilité vers les générations futures.
- Valoriser le patrimoine paysager et urbain du territoire, c'est préserver le charme et l'histoire de la commune.
- Maîtriser le développement et l'étalement urbain, c'est conserver le caractère rural de nos villages et de ne pas en faire des cités dortoir.
- Promouvoir le cadre de vie, c'est faire en sorte que les Monastériens utilisent, au quotidien, des services et des activités qui profitent à toutes les générations.
- Soutenir l'économie locale, c'est s'assurer que les habitants bénéficient de services adaptés, de proximité et de qualité et puissent travailler sur leur commune. C'est également permettre aux agriculteurs d'utiliser un espace propice au maintien et à la diversification de leurs activités et de préserver les paysages de la commune...

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le PADD a donné lieu à un débat en séance publique du Conseil Municipal le 11 septembre 2015.

Le PADD s'est vu consolidé par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui sont venues détailler les différentes options d'aménagement visant à éclairer le devenir des sites de projet choisis par le Conseil Municipal de Mouthiers-Sur-Boëme.

Ces différentes orientations de projet, écrites et graphiques, ont permis d'éclairer la municipalité quant aux choix relatifs aux aspects réglementaires du PLU. Les règlements écrits et graphiques ont été élaborés avec l'appui de l'expertise juridique du bureau d'études en charge de l'accompagnement de l'élaboration du PLU.

Chacune de ces phases de l'étude s'est conclue par une réunion des Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Chambres Consulaires, Etablissements publics intercommunaux, Communes voisines...) ainsi qu'une réunion publique visant à exposer les enjeux de l'élaboration du PLU aux habitants.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121.29.

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 121-1 à L 121-15, L 123-1 à L 123-20, L 300-2, R 121-14 à R 121-18 et R 123-1 à R 123-25.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2012 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2015 réaffirmant l'engagement de la municipalité sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Entendu les exposés du Maire et du Président de la Commission Urbanisme-Environnement présentant le projet de PLU qui a été élaboré en association avec l'ensemble des Personnes Publiques visées à l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme.

**Considérant** qu'en application de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal arrête le projet de PLU, préalablement à la consultation des Personnes Publiques Associées à son élaboration et à l'ouverture de l'enquête publique.

**Vu** les pièces composant le projet de PLU.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- DIT que le bilan de la concertation est arrêté tel que présenté par le Maire ;
- DECIDE que le projet de PLU sera transmis pour consultation et avis aux Personnes Publiques Associées listées dans l'annexe à la présente délibération et, le cas échéant à leur demande, aux autres personnes visées par le Code de l'Urbanisme ou par le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- PRÉCISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme et le rapport tirant le bilan de la concertation arrêtés seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- AUTORISE le Maire à poursuivre la procédure.

<b>Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 1 suffrage(s) exprimé(s) : 20 Pour : 20 Contre : 0</b>
--

#### Délibération D\_2016\_14\_4

**OBJET : Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local D'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et des communautés de communes de Braonne-Charente, Charente-Boëme-Charraud et Vallée-de-l'Echelle, la compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" est transférée automatiquement à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême au 1er janvier 2017.

Afin de ne pas rendre caduques les procédures engagées avant tout transfert de compétence, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut décider d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un document d'urbanisme engagée par une commune membre avant la date du transfert de compétence, sur demande expresse de cette dernière.

En application de cet article, il est proposé de demander à la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême d'achever la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération en date du 7 décembre 2012 pour les étapes suivantes :

- Consultation des Personnes Publiques Associées.
- Organisation de l'enquête publique.
- Modifications à apporter suite aux avis des Personnes Publiques Associées et rapport du commissaire enquêteur.
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLICITE la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême pour la poursuite et l'achèvement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte concernant cette procédure.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_5**

##### **OBJET : Convention ADS GrandAngoulême**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour pallier l'arrêt par les services de l'Etat de l'instruction des droits des sols (ADS), GrandAngoulême a décidé, par délibération du 4 Décembre 2014, de mettre en place un service commun d'instruction des droits des sols pour le compte des communes le souhaitant.

Conformément aux articles R. 423-14 et 15 du Code de l'Urbanisme, les communes peuvent décider de bénéficier du service commun, en confiant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol du territoire communal à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

En effet, la mutualisation étant devenue une nécessité dans le contexte de maîtrise de la dépense publique locale, elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficience de l'action publique et favoriser les économies d'échelle.

Ainsi, ce service commun est mis à disposition des autres communes le désirant.

La présente convention vise donc à organiser la mise à disposition de ce service commun pour les communes de l'Agglomération, et à définir des modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et le service instructeur d'Agglomération, qui, tout à la fois :

- respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- assurent la protection des intérêts communaux ;
- garantissent le respect des droits des administrés ;
- et notamment, les obligations que le maire et le GrandAngoulême s'imposent mutuellement.

Le projet de convention détaille donc, notamment :

- l'objet de la convention,
- son champ d'application,
- les responsabilités des parties (responsabilité du maire et responsabilité du service commun d'instruction),
- les modalités de transmission d'informations et d'échanges entre le service commun d'instruction et la commune,
- les modalités de classement - l'archivage - la production de statistiques - la transmission des éléments relatifs aux taxes,
- les dispositions financières, c'est-à-dire la détermination du coût du service commun mis à disposition, la répartition du coût entre les parties, et les modalités de paiement,
- les modalités de gestion du service commun.

La commune souhaite les prestations suivantes :	OUI	NON
Instruction des actes d'urbanisme PC _ PA _ PD _ DP - CUb	x	
Instruction des CUa	x	
Recolelement facultatif		x
Gestion des alignements		x
Instruction des autorisations de travaux pour ERP	x	
Instruction des autorisations d'enseignes et de publicité (pour les communes disposant d'un Règlement Local de Publicité)	x	
Prestation juridique en urbanisme (au-delà du pré-contentieux)	x	
Permanences en commune / au sein du siège de l'actuelle CDC	x	

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet de convention annexé à la présente délibération réglant les effets de l'adhésion au service commun d'urbanisme d'agglomération pour l'instruction des droits des sols entre la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême et les communes adhérentes ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0

#### Délibération D\_2016\_14\_6

##### OBJET : Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 211-2 du Code de l'Urbanisme énonce que "la compétence d'un EPCI à fiscalité propre en matière de PLU, emporte sa compétence de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU)".

Le transfert de plein droit du DPU aux EPCI à fiscalité propre compétents a pour conséquence le pouvoir d'instituer le DPU et le pouvoir d'exercer le DPU.

**Concrètement, au 1er Janvier 2017, GrandAngoulême sera titulaire du Droit de Préemption Urbain à la place des communes membres, et instruira les Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).**

Cependant, le Code de l'urbanisme permet au titulaire (GrandAngoulême) de déléguer une partie du DPU à une ou plusieurs communes dans les conditions qu'il décide, conformément à l'article L. 213-3 du Code de

l'urbanisme.

Ainsi, GrandAngoulême peut, selon les conditions qu'il décide, déléguer l'exercice du DPU à une ou plusieurs communes :

- par une délégation ponctuelle, opération par opération.
- par une délégation plus systématique liée à un ou des secteurs.

**Considérant** qu'une proposition de deux secteurs géographiques a été faite lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE qu'une délégation soit accordée au Maire pour l'exercice du DPU sur son futur Plan Local d'Urbanisme;
- VALIDE les zonages sur lesquels le Maire peut conserver son Droit de Préemption;
- DIT que les zonages (plans annexés à la présente délibération) suivants sont concernés par cette délégation : Secteur du bourg ceinturant les commerces et Secteur des Tourbières;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_7**

##### **OBJET : Avenant contrat affermage Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif sera transférée à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2017. A ce titre, il convient de faire un avenant au contrat d'affermage avec le titulaire actuel, AGUR, pour le transférer à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2016 approuvant le transfert de la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant au contrat d'affermage avec la société AGUR visant à transférer au GrandAngoulême le contrat d'affermage;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_14\_8****OBJET : Clôture budget annexe assainissement**

**La compétence assainissement collectif sera transférée à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce titre, il convient de procéder en plusieurs étapes.**

Lorsque la compétence transférée à un EPCI concerne un service public à caractère industriel et commercial, le transfert à l'EPCI présente des spécificités dans la mesure où ce service, qui était individualisé obligatoirement dans un budget spécifique communal, devra de la même façon être individualisé dans un budget spécifique de l'EPCI. Le transfert des SPIC se déroule **en trois temps** :

- La première étape consiste à clôturer ce budget spécifique M4 et à réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal M14 de la commune;
- La seconde correspond à la mise à disposition par les communes des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens, et des restes à réaliser au budget spécifique de l'EPCI ;
- Enfin, les excédents et/ou déficits du budget M4 peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par la commune et l'EPCI.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2016 approuvant le transfert de la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Vu** l'arrêté du Préfet en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême résultant d'une fusion de 4 EPCI.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le transfert du budget annexe assainissement de Mouthiers sur Boëme, ainsi que l'actif, le passif, le résultat, la trésorerie, les restes à réaliser et les restes à recouvrer à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême à compter du 1er janvier 2017;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

**Délibération D\_2016\_14\_9****OBJET : Approbation du rapport de la CLECT et reprise de la compétence voirie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire du 24 novembre, la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud a voté la restitution de la compétence voirie aux communes, préalablement à la fusion avec le Grand Angoulême.

A cette occasion, la CLECT, réunie le 22 novembre 2016, a évalué les charges sur la période de référence 2012 à 2015, en faisant une moyenne des dépenses d'investissement et de fonctionnement sur les 4 années, et en définissant un coût moyen communautaire dépensé par la collectivité au km pour la voirie.

Le coût au km en investissement a été évalué à 1447 € et en fonctionnement à 198.18 € soit 1645.47 € du km.

Pour la commune de Mouthiers-Sur-Boëme, le linéaire de voirie étant de 47,74 kms, l'attribution de compensation s'élèverait à 78 558,05 € mais ne tient pas compte des emprunts nécessaires au financement de ces programmes.

**Vu** le rapport de la CLECT en date du 22 novembre 2016.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la restitution de la compétence voirie à la commune à compter du 1er janvier 2017;
- VALIDE le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensations correspondantes.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_10**

##### **OBJET : Location temporaire logement à La Chauvèterie - OPH de l'Angoumois**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la réhabilitation des quatre logements communaux situés rue de la Boëme, programmée en 2016, nécessite le déménagement temporaire des locataires. Ces travaux ont pour but d'apporter un confort thermique correspondant aux normes en vigueur.

La commune de Mouthiers-sur-Boëme s'est rapprochée de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois qui dispose actuellement d'un logement disponible depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le loyer de cette location, située au Hameau de la Chauvèterie, sera pris en charge par la commune durant les travaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la location temporaire de ce logement situé à la Chauvèterie auprès de l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_11**

##### **OBJET : Cession bac dégraisseur Boucherie**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la vente de l'atelier relais de la commune à la SARL Régis Maurice, le bac dégraisseur situé le long de la rue n'a pas été cédé. Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité du bac dégraisseur pour éviter les refoulements au salon de coiffure.

Suite à la rencontre avec le propriétaire, il est proposé de réaliser les travaux de mise en conformité et de

vendre une partie de la parcelle C 2136 à la boucherie-traiteur au prix symbolique de 1 € (les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur) et de sortir de l'actif du budget assainissement ce bac dégraisseur.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession à Monsieur Régis Maurice par la commune d'une partie de la parcelle C 2 136, située rue du Champ de Foire au prix de 1 €;
- DECIDE de sortir le bac dégraisseur de l'actif du budget annexe assainissement collectif;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_12**

##### **OBJET : Transfert du bus de la régie de transport vers la commune**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à l'achat du nouveau bus pour le transport des enfants scolarisés sur la commune, l'ancien bus de 9 places a été mis à disposition des services techniques pour les travaux paysagers réalisés sur le territoire.

Il convient de délibérer pour acter cette cession et transférer ce bien du budget Régie transport vers le budget principal de la commune.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ce transfert d'actif entre la régie de transport et le budget principal de la commune;
- DIT que les opérations financières liées à ce transfert sont prévues à l'exercice 2016 des 2 budgets;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

**Présent(s) : 14 votant(s) : 21 abstention(s) : 0 suffrage(s) exprimé(s) : 21 Pour : 21 Contre : 0**

#### **Délibération D\_2016\_14\_13**

##### **OBJET : Désignation d'un responsable de la régie de transport**

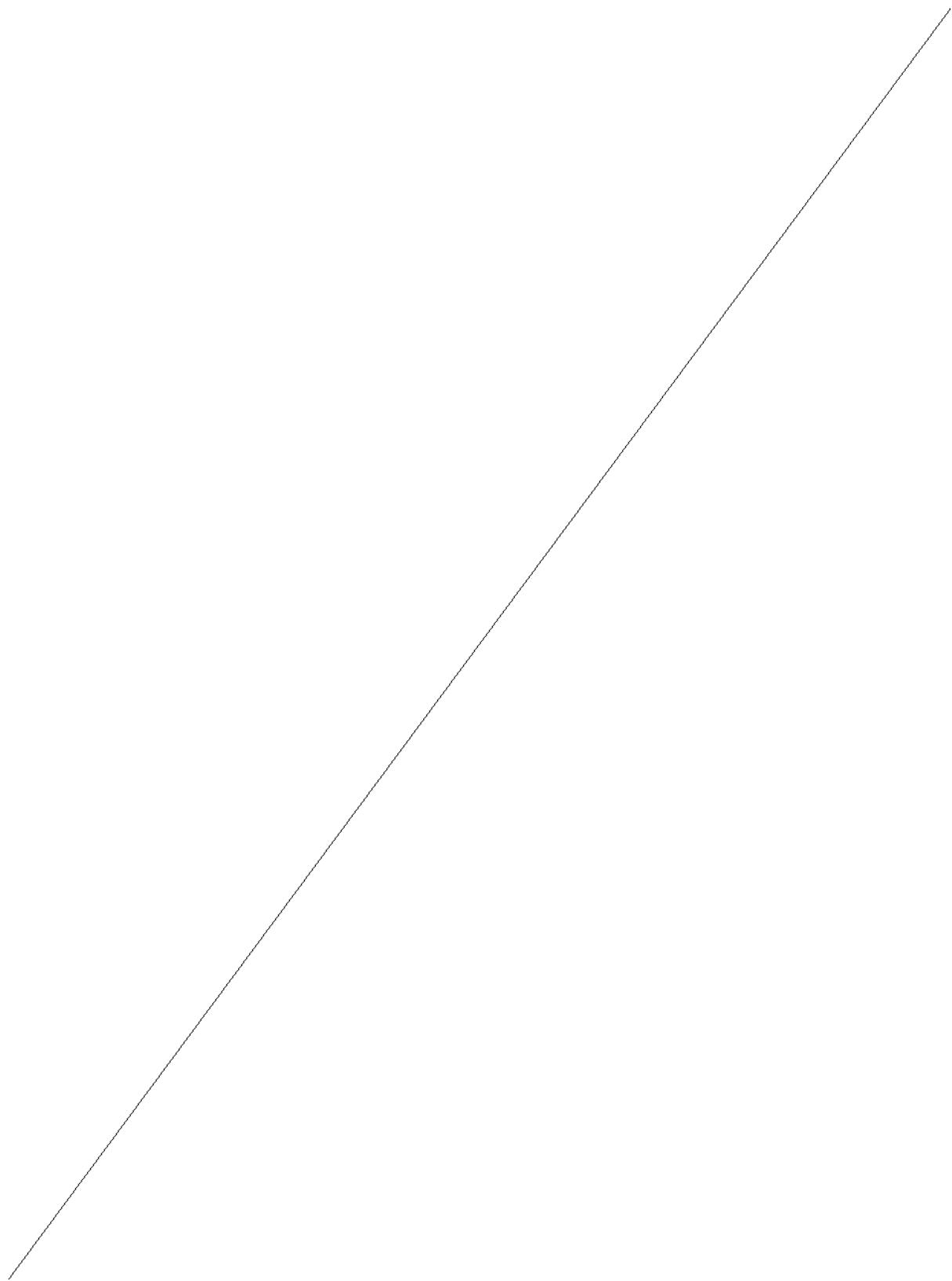
Monsieur le Maire expose que suivant l'article 18 du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, il convient de désigner le responsable de la régie des transports de Mouthiers-Sur-Boëme.

Monsieur le Maire précise que ce responsable est obligatoirement un agent de la fonction publique et que, cette fonction ne pouvant pas être confiée à un élu, est obligatoire pour délivrer les renouvellements de licence de transport.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNE Monsieur Frédéric BIAMONTI en tant que responsable de la régie de transport.

Présent(s) : 14	votant(s) : 21	abstention(s) : 0	suffrage(s) exprimé(s) : 21	Pour : 21	Contre : 0
-----------------	----------------	-------------------	-----------------------------	-----------	------------



Liste des délibérations prises en Séance :

délibération D\_2016\_14\_1 délibération D\_2016\_14\_2 délibération D\_2016\_14\_3  
délibération D\_2016\_14\_4 délibération D\_2016\_14\_5 délibération D\_2016\_14\_6  
délibération D\_2016\_14\_7 délibération D\_2016\_14\_8 délibération D\_2016\_14\_9  
délibération D\_2016\_14\_10 délibération D\_2016\_14\_11 délibération D\_2016\_14\_12  
délibération D\_2016\_14\_13

Conseillers présents :

BARBE Hugues	
BERCHENY Dorian	
BERTIN Nathalie	
BORRÉDON Richard	
CARTERET Michel	
FOUCHÉ Joël	
GROLLEAU Rachel	
HITIER Marie-Christine	
LHOMME Michèle	

PONTINI Daniel	
RABSKI Jean	
REVEREAULT Jean	
SOULET Sandrine	
SUSSET Bernard	

## Table annuelle 2016 par date

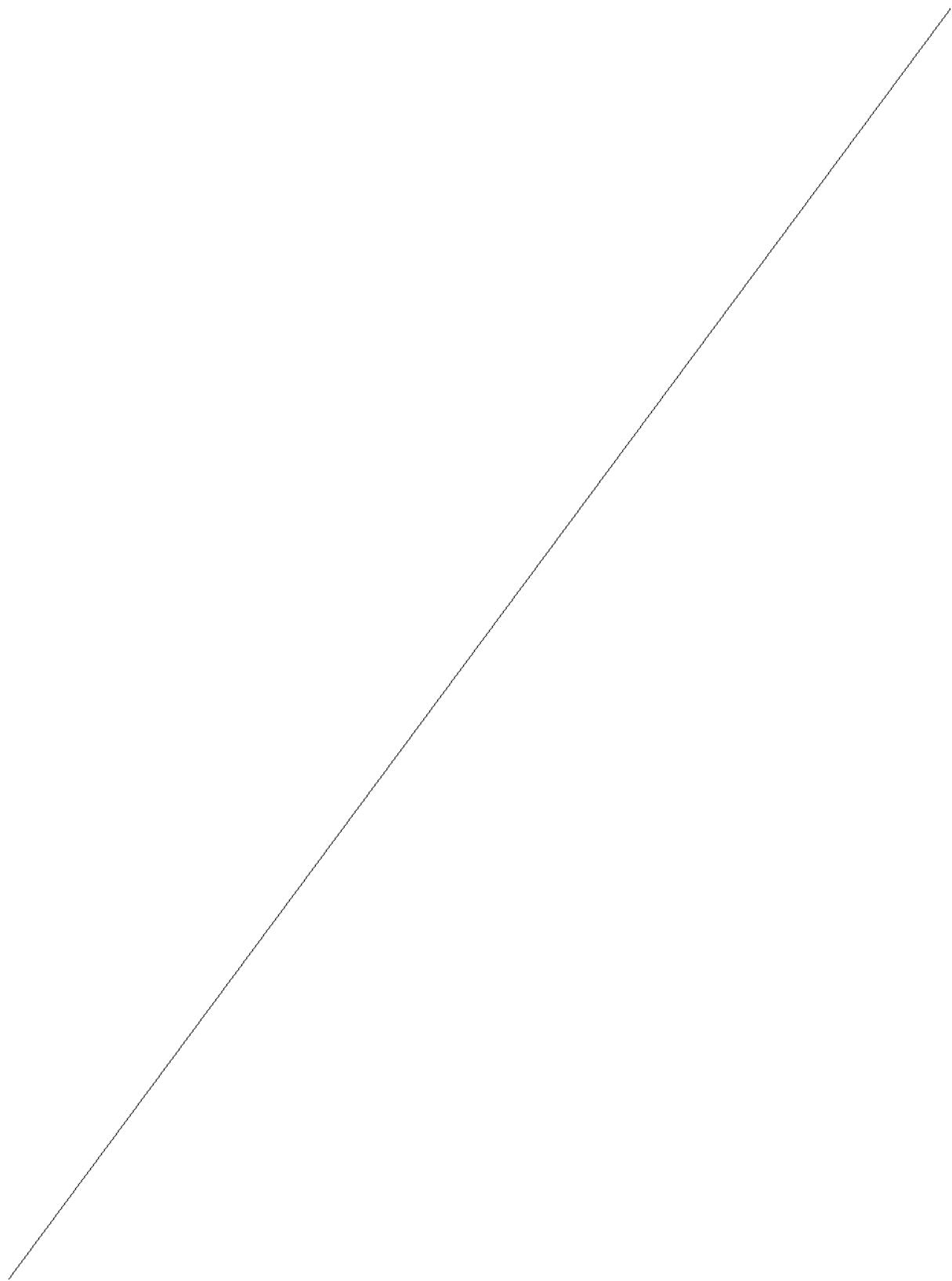
Date	Objet	Numéro	Page
08/01/2016	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget	D_2016_1_1	2016/5
08/01/2016	Participation financière Cinéma Rural MJC	D_2016_1_2	2016/6
08/01/2016	Modification des statuts Syndicat de la Fourrière	D_2016_1_3	2016/6
08/01/2016	Avance sur subvention Caisse des Ecoles	D_2016_1_4	2016/7
08/01/2016	Avance sur subvention Association Carnaval	D_2016_1_5	2016/8
08/01/2016	Personnel communal – Création de poste Assistante administrative et technique	D_2016_1_6	2016/9
08/01/2016	Personnel communal – Création de postes pour accroissement saisonniers d'activité	D_2016_1_7	2016/9
08/01/2016	Personnel communal – Création de poste pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité	D_2016_1_8	2016/10
08/01/2016	Création et mise en place régie de recettes – location salle Gilles Ploquin et matériels	D_2016_1_9	2016/10
08/01/2016	Indemnité représentative logement 2015 pour les instituteurs	D_2016_1_10	2016/11
08/01/2016	Tarification ouvrages médiathèque	D_2016_1_11	2016/12
12/02/2016	Approbation Compte rendu de la séance du 8 janvier 2016	D_2016_2_1	2016/15
12/02/2016	Remplacement de la conseillère municipale démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs	D_2016_2_4	2016/17
12/02/2016	Programme d'opérations aménagement du bourg	D_2016_2_3	2016/17
12/02/2016	Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents municipaux	D_2016_2_5	2016/19
12/02/2016	Collège de La Couronne - Subventions des communes	D_2016_2_6	2016/19
12/02/2016	Fusion des écoles communales	D_2016_2_7	2016/19
12/02/2016	Convention SDEG - Travaux d'éclairage public	D_2016_2_8	2016/20
12/02/2016	Contrat Jardins Familiaux	D_2016_2_9	2016/21
12/02/2016	Cession vente poteaux Badminton	D_2016_2_10	2016/21
12/02/2016	Rapport CLECT – Charente Boëme Charraud	D_2016_2_11	2016/22
12/02/2016	Installation d'un nouveau conseiller municipal	D_2016_2_2	2016/16
12/02/2016	Motion Cimenterie Lafarge	D_2016_2_12	2016/22
09/03/2016	Convention Association Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières	D_2016_3_8	2016/30
09/03/2016	Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement	D_2016_3_5	2016/29
09/03/2016	Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016	D_2016_3_1	2016/25
09/03/2016	Commissions communales et comités consultatifs - Composition	D_2016_3_2	2016/26
09/03/2016	Programme de construction d'une halle - Projet et financement	D_2016_3_3	2016/27
09/03/2016	Durée d'amortissement des immobilisations	D_2016_3_4	2016/28
09/03/2016	Modalités de mise à disposition des gobelets communaux aux associations	D_2016_3_7	2016/30
09/03/2016	Appel à souscription – Verdun 2016, forêt d'exception	D_2016_3_9	2016/31
09/03/2016	Prise en charge des frais - Congrès des Maires de France	D_2016_3_10	2016/32
09/03/2016	Vente véhicule électrique – service technique	D_2016_3_11	2016/32
09/03/2016	Convention de financement des gobelets / Calitom	D_2016_3_6	2016/29
30/03/2016	Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2016	D_2016_4_1	2016/35

30/03/2016	Compte administratif 2015 - Commune	D_2016_4_3	2016/37
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Commune	D_2016_4_2	2016/36
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Commune	D_2016_4_4	2016/37
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Régie de transport	D_2016_4_6	2016/39
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Régie de transport	D_2016_4_5	2016/38
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Régie de transport	D_2016_4_7	2016/39
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_9	2016/40
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_8	2016/40
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_10	2016/41
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_12	2016/42
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_11	2016/41
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_13	2016/43
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Commune	D_2016_4_14	2016/44
30/03/2016	Vote des taux des taxes locales 2016 - Commune	D_2016_4_15	2016/44
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Régie de transport	D_2016_4_16	2016/45
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_17	2016/46
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Photovoltaïque	D_2016_4_18	2016/47
08/04/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016	D_2016_5_1	2016/53
08/04/2016	Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	D_2016_5_2	2016/53
08/04/2016	Avenant convention de mise à disposition du personnel Médiathèque /CBC	D_2016_5_3	2016/54
08/04/2016	Attribution des subventions communales 2016	D_2016_5_4	2016/55
08/04/2016	Participation de la commune à des organismes publics	D_2016_5_5	2016/56
08/04/2016	Café de la Boëme – Contrat de Location Gérance	D_2016_5_6	2016/57
08/04/2016	Projet d'aménagement sécurisation RD 35	D_2016_5_7	2016/58
08/04/2016	Position sur le projet des logements « La Chauvèterie »	D_2016_5_8	2016/59
08/04/2016	Convention SDEG - Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauvèterie)	D_2016_5_9	2016/59
08/04/2016	Convention SDEG – Travaux d'éclairage Public (Clocher de l'Eglise)	D_2016_5_10	2016/60
08/04/2016	Convention de mise à disposition des véhicules communaux	D_2016_5_11	2016/61
08/04/2016	Convention de mise à disposition de la sonorisation	D_2016_5_12	2016/61
08/04/2016	Convention analyse pratique "poste de direction crèche"	D_2016_5_13	2016/62
08/04/2016	Travaux à effectuer sur l'église	D_2016_5_14	2016/63
13/05/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016	D_2016_6_1	2016/67
13/05/2016	Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget « assainissement collectif » au budget « commune »	D_2016_6_2	2016/68
13/05/2016	Décision modificative N°1 Budget Assainissement	D_2016_6_3	2016/69
13/05/2016	Décision modificative N°1 Budget Commune	D_2016_6_4	2016/70
13/05/2016	Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements	D_2016_6_5	2016/71
13/05/2016	Plan d'entretien des espaces publics – Commune de Mouthiers	D_2016_6_6	2016/72
13/05/2016	Autorisation du Maire à déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune	D_2016_6_7	2016/72

13/05/2016	Acquisition des biens fonciers sans maître (parcelle 142 – Les Tourbières)	D_2016_6_8	2016/73
13/05/2016	Convention de partenariat Association Musiques Métisses – intervention médiathèque	D_2016_6_9	2016/74
13/05/2016	Convention de mutualisation des matériels municipaux – communes voisines	D_2016_6_10	2016/75
13/05/2016	Demande de participation financière « matériel de débroussaillage » – Ville de La Couronne	D_2016_6_11	2016/75
13/05/2016	Demande de soutien financier projet scolaire – M. Auch	D_2016_6_12	2016/76
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Brain	D_2016_6_13	2016/76
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Pouvreau	D_2016_6_14	2016/77
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – M. Gantier	D_2016_6_15	2016/77
13/05/2016	Demande de subvention CRCATB (Cinéma Rural en Charente)	D_2016_6_16	2016/78
13/05/2016	Demande de subvention Communauté de Communes « Résonances à la Chaire à Calvin »	D_2016_6_17	2016/78
13/05/2016	Demande de soutien financier pour le spectacle « La Guinguette Buissonnière »	D_2016_6_18	2016/79
13/05/2016	Proposition de vente du bâtiment de la Communauté de Communes à la commune	D_2016_6_19	2016/80
13/05/2016	Campagne 2016 de capture et de stérilisation des chats errants	D_2016_6_20	2016/81
13/05/2016	Remboursement de la commune à la CDC – prestation ALSH	D_2016_6_21	2016/82
13/05/2016	Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur	D_2016_6_22	2016/82
10/06/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016	D_2016_7_1	2016/85
10/06/2016	Présentation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune	D_2016_7_2	2016/86
10/06/2016	Propositions technique et financière des ouvrages pluviaux - Chez Bournet et Le Morinaud	D_2016_7_3	2016/87
10/06/2016	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	D_2016_7_4	2016/89
10/06/2016	Personnel municipal : création de postes suite à des avancements de grade	D_2016_7_5	2016/90
10/06/2016	Tarifs transport scolaire 2016-2017	D_2016_7_6	2016/90
10/06/2016	Demande de subvention - Association « Sauvetage animalier Les Grands Bois »	D_2016_7_7	2016/91
10/06/2016	Lutte contre le frelon asiatique en Charente – Proposition de nouveau dispositif	D_2016_7_9	2016/92
10/06/2016	Convention avec le département de la Charente - marquage au sol sur la RD12	D_2016_7_10	2016/92
10/06/2016	Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques par la commune d'accueil Angoulême/Mouthiers	D_2016_7_11	2016/93
10/06/2016	Demande de subvention exceptionnelle - Shamrock Junior Association	D_2016_7_8	2016/91
10/06/2016	Demande de paiement du forfait communal - Ecole Enfant Jésus Angoulême	D_2016_7_12	2016/93
08/07/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016	D_2016_8_1	2016/97
08/07/2016	Décision modificative n°2 - Budget Commune	D_2016_8_2	2016/98
08/07/2016	Convention d'honoraires Cabinet d'Avocat - Procédure d'Appel Thomas/Bureau	D_2016_8_3	2016/98
08/07/2016	Présentation du rapport délégataire 2015 AGUR (assainissement collectif)	D_2016_8_4	2016/99
08/07/2016	Transfert de la Compétence Assainissement au 1er janvier 2017	D_2016_8_5	2016/99
08/07/2016	Création de 2 postes d'Assistante maternelle - Multi-Accueil Familial	D_2016_8_6	2016/100
08/07/2016	Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque	D_2016_8_7	2016/100

08/07/2016	Procuration Postale - personne morale	D_2016_8_8	2016/100
08/07/2016	Présentation du rapport d'activité 2015 - Calitom	D_2016_8_9	2016/101
08/07/2016	Mise à disposition de friteuses aux associations communales	D_2016_8_10	2016/102
08/07/2016	Acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au département	D_2016_8_11	2016/102
09/09/2016	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016	D_2016_9_1	2016/105
09/09/2016	Plan d'entretien des espaces publics de la commune	D_2016_9_2	2016/106
09/09/2016	Validation du Plan d'Actions Communal - Trame Verte et Bleue	D_2016_9_3	2016/107
09/09/2016	Acquisition foncière de parcelles - Chez Bournet	D_2016_9_4	2016/108
09/09/2016	Acquisition foncière d'une parcelle - Rue du Moulin	D_2016_9_5	2016/109
09/09/2016	Convention MSA 2016 - Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant	D_2016_9_6	2016/110
09/09/2016	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 - Charente Eaux	D_2016_9_7	2016/110
09/09/2016	Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2016	D_2016_9_8	2016/111
09/09/2016	Modification des statuts Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	D_2016_9_9	2016/111
09/09/2016	Acquisition local technique des Rentes	D_2016_9_10	2016/112
09/09/2016	Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €	D_2016_9_11	2016/112
14/10/2016	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2016	D_2016_10_1	2016/115
14/10/2016	Fusion du SIAH de la Boëme	D_2016_10_2	2016/116
14/10/2016	Election des représentants de la commune au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois	D_2016_10_3	2016/116
14/10/2016	Election des représentants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	D_2016_10_4	2016/116
14/10/2016	Recrutement de deux apprentis au Service Technique	D_2016_10_5	2016/117
14/10/2016	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	D_2016_10_6	2016/118
14/10/2016	Règlement intérieur du Multi-accueil familial	D_2016_10_7	2016/119
14/10/2016	Modification des parcelles cadastrales et rétrocession de la voirie - Lotissement "La Croix Ronde"	D_2016_10_8	2016/119
14/10/2016	Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du bourg	D_2016_10_9	2016/120
14/10/2016	Indemnité de gardiennage de l'église 2016	D_2016_10_10	2016/121
14/10/2016	Relèvement des tarifs du transport scolaire - Conseil Départemental de la charente	D_2016_10_11	2016/121
14/10/2016	Convention de mise à disposition des locaux communaux - Effervescentre	D_2016_10_12	2016/122
14/10/2016	Convention de mise à disposition des locaux communaux - MJC	D_2016_10_13	2016/122
14/10/2016	Décision modificative n°3 - Budget Commune	D_2016_10_14	2016/123
14/10/2016	Optimisation de l'emprunt communal	D_2016_10_15	2016/123
10/11/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016	D_2016_11_1	2016/127
10/11/2016	Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme	D_2016_11_2	2016/128
10/11/2016	Gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse	D_2016_11_3	2016/129
10/11/2016	Dispositif « Préfectures nouvelle génération »	D_2016_11_4	2016/129
10/11/2016	Convention de prestation pour l'accueil de la médiathèque	D_2016_11_5	2016/130
10/11/2016	Convention cadre de mise en commun de l'ancien matériel communautaire	D_2016_11_6	2016/131

10/11/2016	Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Charente	D_2016_11_7	2016/131
10/11/2016	Lancement d'une consultation pour les travaux de voirie	D_2016_11_8	2016/132
10/11/2016	Lancement d'une enquête publique de voirie	D_2016_11_9	2016/133
10/11/2016	Contribution de solidarité - Convention de télédéclaration et de télépaiement	D_2016_11_10	2016/134
10/11/2016	Décision modificative n°4 - Budget Commune	D_2016_11_12	2016/135
10/11/2016	Décision modificative n°1 - Régie de Transport	D_2016_11_13	2016/136
10/11/2016	Distributeur automatique de billets - Crédit Agricole Charente-Périgord	D_2016_11_11	2016/134
25/11/2016	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016	D_2016_12_1	2016/139
25/11/2016	Opération Terre Saine : Avenant 1 à la convention de prestation de service pour assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.	D_2016_12_2	2016/140
25/11/2016	Décision modificative n°5 - Budget Commune	D_2016_12_3	2016/140
09/12/2016	Création d'un poste d'assistante culturelle	D_2016_13_4	2016/146
09/12/2016	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016	D_2016_13_1	2016/143
09/12/2016	Révision des tarifs municipaux 2017	D_2016_13_2	2016/145
09/12/2016	Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue	D_2016_13_3	2016/146
09/12/2016	Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)	D_2016_13_5	2016/147
09/12/2016	Règlement intérieur communal de l'achat public	D_2016_13_6	2016/148
09/12/2016	Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière	D_2016_13_7	2016/148
09/12/2016	Acquisition de parcelles aux tourbières	D_2016_13_8	2016/149
09/12/2016	Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes	D_2016_13_9	2016/150
09/12/2016	Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental	D_2016_13_10	2016/150
09/12/2016	Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial	D_2016_13_11	2016/151
09/12/2016	Décision modificative n°6	D_2016_13_12	2016/151
09/12/2016	Motion Mission Locale	D_2016_13_13	2016/153
15/12/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016	D_2016_14_1	2016/157
15/12/2016	Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	D_2016_14_3	2016/160
15/12/2016	Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017	D_2016_14_6	2016/163
15/12/2016	Approbation du rapport de la CLECT et reprise de la compétence voirie	D_2016_14_9	2016/165
15/12/2016	Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	D_2016_14_2	2016/158
15/12/2016	Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local D'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême	D_2016_14_4	2016/161
15/12/2016	Convention ADS GrandAngoulême	D_2016_14_5	2016/162
15/12/2016	Avenant contrat affermage Assainissement	D_2016_14_7	2016/163
15/12/2016	Clôture budget annexe assainissement	D_2016_14_8	2016/164
15/12/2016	Location temporaire logement à La Chauveterie – OPH de l'Angoumois	D_2016_14_10	2016/165
15/12/2016	Cession bac dégraisseur Boucherie	D_2016_14_11	2016/166
15/12/2016	Désignation d'un responsable de la régie de transport	D_2016_14_13	2016/167
15/12/2016	Transfert du bus de la régie de transport vers la commune	D_2016_14_12	2016/166



## Table annuelle 2016 par objet

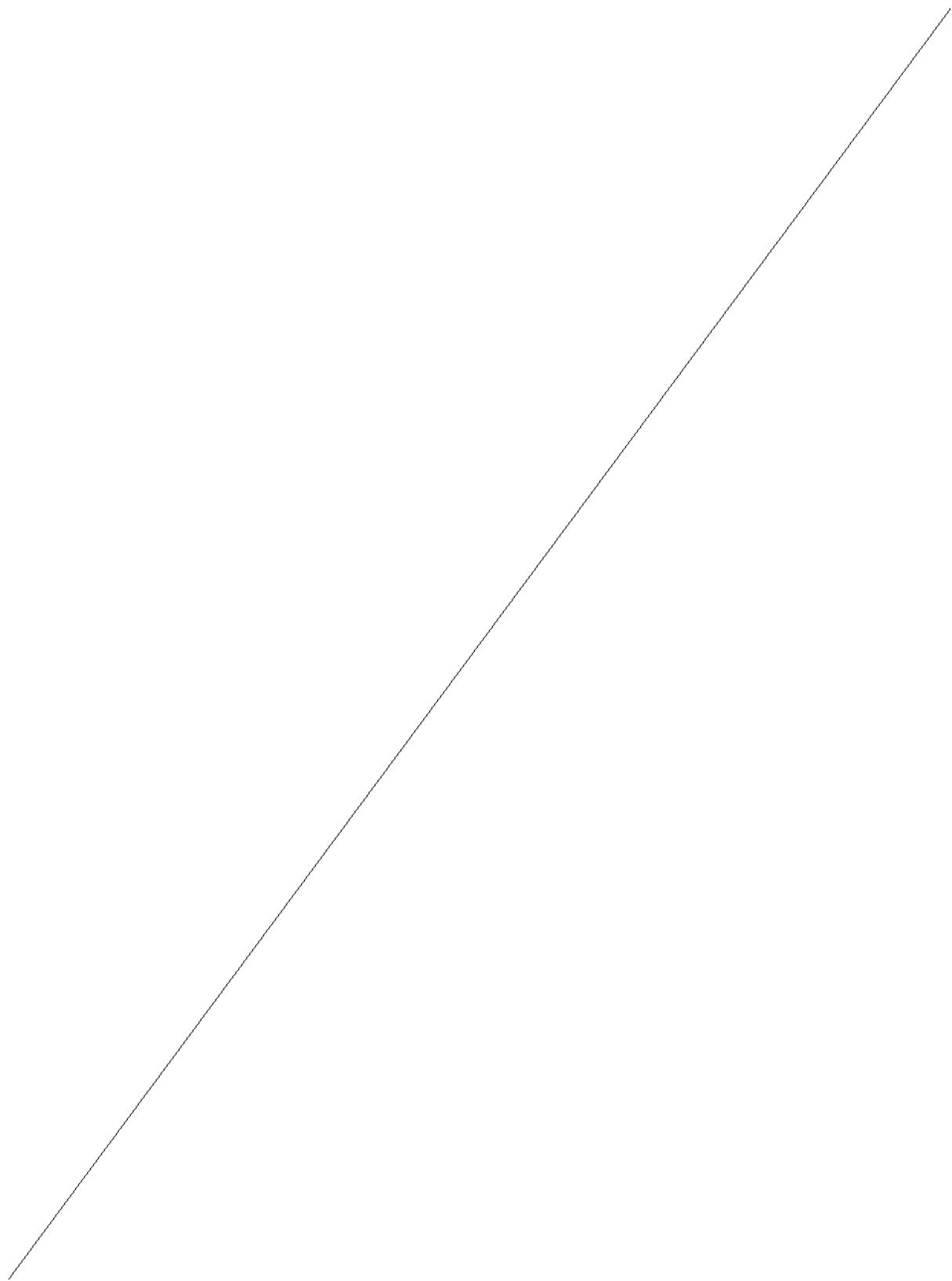
Objet	Date	Numéro	Page
Acquisition de parcelles aux tourbières	09/12/2016	D_2016_13_8	2016/149
Acquisition des biens fonciers sans maître (parcelle 142 – Les Tourbières)	13/05/2016	D_2016_6_8	2016/73
Acquisition foncière de parcelles - Chez Bournet	09/09/2016	D_2016_9_4	2016/108
Acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au département	08/07/2016	D_2016_8_11	2016/102
Acquisition foncière d'une parcelle - Rue du Moulin	09/09/2016	D_2016_9_5	2016/109
Acquisition local technique des Rentes	09/09/2016	D_2016_9_10	2016/112
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_4	2016/37
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_13	2016/43
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_7	2016/39
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_10	2016/41
Appel à souscription – Verdun 2016, forêt d'exception	09/03/2016	D_2016_3_9	2016/31
Approbation Compte rendu de la séance du 8 janvier 2016	12/02/2016	D_2016_2_1	2016/15
Approbation du compte de gestion 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_2	2016/36
Approbation du compte de gestion 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_11	2016/41
Approbation du compte de gestion 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_5	2016/38
Approbation du compte de gestion 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_8	2016/40
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016	25/11/2016	D_2016_12_1	2016/139
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016	09/09/2016	D_2016_9_1	2016/105
Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016	09/03/2016	D_2016_3_1	2016/25
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016	08/07/2016	D_2016_8_1	2016/97
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016	10/06/2016	D_2016_7_1	2016/85
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016	10/11/2016	D_2016_11_1	2016/127
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016	09/12/2016	D_2016_13_1	2016/143
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016	08/04/2016	D_2016_5_1	2016/53
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016	13/05/2016	D_2016_6_1	2016/67
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016	15/12/2016	D_2016_14_1	2016/157
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2016	14/10/2016	D_2016_10_1	2016/115
Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2016	30/03/2016	D_2016_4_1	2016/35
Approbation du rapport de la CLECT et reprise de la compétence voirie	15/12/2016	D_2016_14_9	2016/165
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	15/12/2016	D_2016_14_3	2016/160
Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du bourg	14/10/2016	D_2016_10_9	2016/120
Attribution des subventions communales 2016	08/04/2016	D_2016_5_4	2016/55
Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements	13/05/2016	D_2016_6_5	2016/71
Autorisation du Maire à déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune	13/05/2016	D_2016_6_7	2016/72
Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget	08/01/2016	D_2016_1_1	2016/5

Avance sur subvention Association Carnaval	08/01/2016	D_2016_1_5	2016/8
Avance sur subvention Caisse des Ecoles	08/01/2016	D_2016_1_4	2016/7
Avenant contrat affermage Assainissement	15/12/2016	D_2016_14_7	2016/163
Avenant convention de mise à disposition du personnel Médiathèque /CBC	08/04/2016	D_2016_5_3	2016/54
Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme	10/11/2016	D_2016_11_2	2016/128
Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	15/12/2016	D_2016_14_2	2016/158
Budget Primitif 2016 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_14	2016/44
Budget Primitif 2016 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_18	2016/47
Budget Primitif 2016 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_16	2016/45
Budget Primitif 2016 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_17	2016/46
Café de la Boëme – Contrat de Location Gérance	08/04/2016	D_2016_5_6	2016/57
Campagne 2016 de capture et de stérilisation des chats errants	13/05/2016	D_2016_6_20	2016/81
Cession bac dégraisseur Boucherie	15/12/2016	D_2016_14_11	2016/166
Cession vente poteaux Badminton	12/02/2016	D_2016_2_10	2016/21
Clôture budget annexe assainissement	15/12/2016	D_2016_14_8	2016/164
Collège de La Couronne - Subventions des communes	12/02/2016	D_2016_2_6	2016/19
Commissions communales et comités consultatifs - Composition	09/03/2016	D_2016_3_2	2016/26
Compte administratif 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_3	2016/37
Compte administratif 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_12	2016/42
Compte administratif 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_6	2016/39
Compte administratif 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_9	2016/40
Contrat Jardins Familiaux	12/02/2016	D_2016_2_9	2016/21
Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents municipaux	12/02/2016	D_2016_2_5	2016/19
Contribution de solidarité - Convention de télédéclaration et de télépaiement	10/11/2016	D_2016_11_10	2016/134
Convention ADS GrandAngoulême	15/12/2016	D_2016_14_5	2016/162
Convention analyse pratique "poste de direction crèche"	08/04/2016	D_2016_5_13	2016/62
Convention Association Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières	09/03/2016	D_2016_3_8	2016/30
Convention avec le département de la Charente - marquage au sol sur la RD12	10/06/2016	D_2016_7_10	2016/92
Convention cadre de mise en commun de l'ancien matériel communautaire	10/11/2016	D_2016_11_6	2016/131
Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue	09/12/2016	D_2016_13_3	2016/146
Convention de financement des gobelets / Calitom	09/03/2016	D_2016_3_6	2016/29
Convention de mise à disposition de la sonorisation	08/04/2016	D_2016_5_12	2016/61
Convention de mise à disposition des locaux communaux - Effervescentre	14/10/2016	D_2016_10_12	2016/122
Convention de mise à disposition des locaux communaux - MJC	14/10/2016	D_2016_10_13	2016/122
Convention de mise à disposition des véhicules communaux	08/04/2016	D_2016_5_11	2016/61
Convention de mutualisation des matériels municipaux – communes voisines	13/05/2016	D_2016_6_10	2016/75
Convention de partenariat Association Musiques Métisses – intervention médiathèque	13/05/2016	D_2016_6_9	2016/74

Convention de prestation pour l'accueil de la médiathèque	10/11/2016	D_2016_11_5	2016/130
Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques par la commune d'accueil Angoulême/Mouthiers	10/06/2016	D_2016_7_11	2016/93
Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental	09/12/2016	D_2016_13_10	2016/150
Convention d'honoraires Cabinet d'Avocat - Procédure d'Appel Thomas/Bureau	08/07/2016	D_2016_8_3	2016/98
Convention MSA 2016 - Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant	09/09/2016	D_2016_9_6	2016/110
Convention SDEG - Travaux d'éclairage public	12/02/2016	D_2016_2_8	2016/20
Convention SDEG – Travaux d'éclairage Public (Clocher de l'Eglise)	08/04/2016	D_2016_5_10	2016/60
Convention SDEG - Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauveterie)	08/04/2016	D_2016_5_9	2016/59
Création de 2 postes d'Assistante maternelle - Multi-Accueil Familial	08/07/2016	D_2016_8_6	2016/100
Création d'un poste d'assistante culturelle	09/12/2016	D_2016_13_4	2016/146
Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)	09/12/2016	D_2016_13_5	2016/147
Création et mise en place régie de recettes – location salle Gilles Ploquin et matériels	08/01/2016	D_2016_1_9	2016/10
Décision modificative n°1 - Régie de Transport	10/11/2016	D_2016_11_13	2016/136
Décision modificative N°1 Budget Assainissement	13/05/2016	D_2016_6_3	2016/69
Décision modificative N°1 Budget Commune	13/05/2016	D_2016_6_4	2016/70
Décision modificative n°2 - Budget Commune	08/07/2016	D_2016_8_2	2016/98
Décision modificative n°3 - Budget Commune	14/10/2016	D_2016_10_14	2016/123
Décision modificative n°4 - Budget Commune	10/11/2016	D_2016_11_12	2016/135
Décision modificative n°5 - Budget Commune	25/11/2016	D_2016_12_3	2016/140
Décision modificative n°6	09/12/2016	D_2016_13_12	2016/151
Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €	09/09/2016	D_2016_9_11	2016/112
Demande de dérogation inscription scolaire – M. Gantier	13/05/2016	D_2016_6_15	2016/77
Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Brain	13/05/2016	D_2016_6_13	2016/76
Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Pouvreau	13/05/2016	D_2016_6_14	2016/77
Demande de paiement du forfait communal - Ecole Enfant Jésus Angoulême	10/06/2016	D_2016_7_12	2016/93
Demande de participation financière « matériel de débroussaillage » – Ville de La Couronne	13/05/2016	D_2016_6_11	2016/75
Demande de soutien financier pour le spectacle « La Guinguette Buissonnière »	13/05/2016	D_2016_6_18	2016/79
Demande de soutien financier projet scolaire – M. Auch	13/05/2016	D_2016_6_12	2016/76
Demande de subvention - Association « Sauvetage animalier Les Grands Bois »	10/06/2016	D_2016_7_7	2016/91
Demande de subvention Communauté de Communes « Résonances à la Chaire à Calvin »	13/05/2016	D_2016_6_17	2016/78
Demande de subvention CRCATB (Cinéma Rural en Charente)	13/05/2016	D_2016_6_16	2016/78
Demande de subvention exceptionnelle - Shamrock Junior Association	10/06/2016	D_2016_7_8	2016/91
Désignation d'un responsable de la régie de transport	15/12/2016	D_2016_14_13	2016/167
Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	14/10/2016	D_2016_10_6	2016/118
Dispositif « Préfectures nouvelle génération »	10/11/2016	D_2016_11_4	2016/129
Distributeur automatique de billets - Crédit Agricole Charente-Périgord	10/11/2016	D_2016_11_11	2016/134

Durée d'amortissement des immobilisations	09/03/2016	D_2016_3_4	2016/28
Election des représentants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	14/10/2016	D_2016_10_4	2016/116
Election des représentants de la commune au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois	14/10/2016	D_2016_10_3	2016/116
Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017	15/12/2016	D_2016_14_6	2016/163
Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur	13/05/2016	D_2016_6_22	2016/82
Fusion des écoles communales	12/02/2016	D_2016_2_7	2016/19
Fusion du SIAH de la Boëme	14/10/2016	D_2016_10_2	2016/116
Gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse	10/11/2016	D_2016_11_3	2016/129
Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes	09/12/2016	D_2016_13_9	2016/150
Indemnité de gardiennage de l'église 2016	14/10/2016	D_2016_10_10	2016/121
Indemnité représentative logement 2015 pour les instituteurs	08/01/2016	D_2016_1_10	2016/11
Installation d'un nouveau conseiller municipal	12/02/2016	D_2016_2_2	2016/16
Lancement d'une consultation pour les travaux de voirie	10/11/2016	D_2016_11_8	2016/132
Lancement d'une enquête publique de voirie	10/11/2016	D_2016_11_9	2016/133
Location temporaire logement à La Chauveterie – OPH de l'Angoumois	15/12/2016	D_2016_14_10	2016/165
Lutte contre le frelon asiatique en Charente – Proposition de nouveau dispositif	10/06/2016	D_2016_7_9	2016/92
Mise à disposition de friteuses aux associations communales	08/07/2016	D_2016_8_10	2016/102
Modalités de mise à disposition des gobelets communaux aux associations	09/03/2016	D_2016_3_7	2016/30
Modification des parcelles cadastrales et rétrocession de la voirie - Lotissement "La Croix Ronde"	14/10/2016	D_2016_10_8	2016/119
Modification des statuts Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	09/09/2016	D_2016_9_9	2016/111
Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	08/04/2016	D_2016_5_2	2016/53
Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière	09/12/2016	D_2016_13_7	2016/148
Modification des statuts Syndicat de la Fourrière	08/01/2016	D_2016_1_3	2016/6
Motion Cimenterie Lafarge	12/02/2016	D_2016_2_12	2016/22
Motion Mission Locale	09/12/2016	D_2016_13_13	2016/153
Opération Terre Saine : Avenant 1 à la convention de prestation de service pour assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.	25/11/2016	D_2016_12_2	2016/140
Optimisation de l'emprunt communal	14/10/2016	D_2016_10_15	2016/123
Participation de la commune à des organismes publics	08/04/2016	D_2016_5_5	2016/56
Participation financière Cinéma Rural MJC	08/01/2016	D_2016_1_2	2016/6
Personnel communal – Création de poste Assistante administrative et technique	08/01/2016	D_2016_1_6	2016/9
Personnel communal – Création de poste pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité	08/01/2016	D_2016_1_8	2016/10
Personnel communal – Création de postes pour accroissement saisonniers d'activité	08/01/2016	D_2016_1_7	2016/9
Personnel municipal : création de postes suite à des avancements de grade	10/06/2016	D_2016_7_5	2016/90
Plan d'entretien des espaces publics – Commune de Mouthiers	13/05/2016	D_2016_6_6	2016/72
Plan d'entretien des espaces publics de la commune	09/09/2016	D_2016_9_2	2016/106

Position sur le projet des logements « La Chauvèterie »	08/04/2016	D_2016_5_8	2016/59
Présentation du rapport d'activité 2015 - Calitom	08/07/2016	D_2016_8_9	2016/101
Présentation du rapport délégataire 2015 AGUR (assainissement collectif)	08/07/2016	D_2016_8_4	2016/99
Présentation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune	10/06/2016	D_2016_7_2	2016/86
Prise en charge des frais - Congrès des Maires de France	09/03/2016	D_2016_3_10	2016/32
Procuration Postale - personne morale	08/07/2016	D_2016_8_8	2016/100
Programme de construction d'une halle - Projet et financement	09/03/2016	D_2016_3_3	2016/27
Programme d'opérations aménagement du bourg	12/02/2016	D_2016_2_3	2016/17
Projet d'aménagement sécurisation RD 35	08/04/2016	D_2016_5_7	2016/58
Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial	09/12/2016	D_2016_13_11	2016/151
Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Charente	10/11/2016	D_2016_11_7	2016/131
Proposition de vente du bâtiment de la Communauté de Communes à la commune	13/05/2016	D_2016_6_19	2016/80
Propositions technique et financière des ouvrages pluviaux - Chez Bournet et Le Morinaud	10/06/2016	D_2016_7_3	2016/87
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 - Charente Eaux	09/09/2016	D_2016_9_7	2016/110
Rapport CLECT – Charente Boëme Charraud	12/02/2016	D_2016_2_11	2016/22
Recrutement de deux apprentis au Service Technique	14/10/2016	D_2016_10_5	2016/117
Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2016	09/09/2016	D_2016_9_8	2016/111
Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque	08/07/2016	D_2016_8_7	2016/100
Règlement intérieur communal de l'achat public	09/12/2016	D_2016_13_6	2016/148
Règlement intérieur du Multi-accueil familial	14/10/2016	D_2016_10_7	2016/119
Relèvement des tarifs du transport scolaire - Conseil Départemental de la charente	14/10/2016	D_2016_10_11	2016/121
Remboursement de la commune à la CDC – prestation ALSH	13/05/2016	D_2016_6_21	2016/82
Remplacement de la conseillère municipale démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs	12/02/2016	D_2016_2_4	2016/17
Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget « assainissement collectif » au budget « commune »	13/05/2016	D_2016_6_2	2016/68
Révision des tarifs municipaux 2017	09/12/2016	D_2016_13_2	2016/145
Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local D'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême	15/12/2016	D_2016_14_4	2016/161
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	10/06/2016	D_2016_7_4	2016/89
Tarification ouvrages médiathèque	08/01/2016	D_2016_1_11	2016/12
Tarifs transport scolaire 2016-2017	10/06/2016	D_2016_7_6	2016/90
Transfert de la Compétence Assainissement au 1er janvier 2017	08/07/2016	D_2016_8_5	2016/99
Transfert du bus de la régie de transport vers la commune	15/12/2016	D_2016_14_12	2016/166
Travaux à effectuer sur l'église	08/04/2016	D_2016_5_14	2016/63
Validation du Plan d'Actions Communal - Trame Verte et Bleue	09/09/2016	D_2016_9_3	2016/107
Vente véhicule électrique – service technique	09/03/2016	D_2016_3_11	2016/32
Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement	09/03/2016	D_2016_3_5	2016/29
Vote des taux des taxes locales 2016 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_15	2016/44



## Table de clôture 01/01/2016 - 31/12/2016 par Date

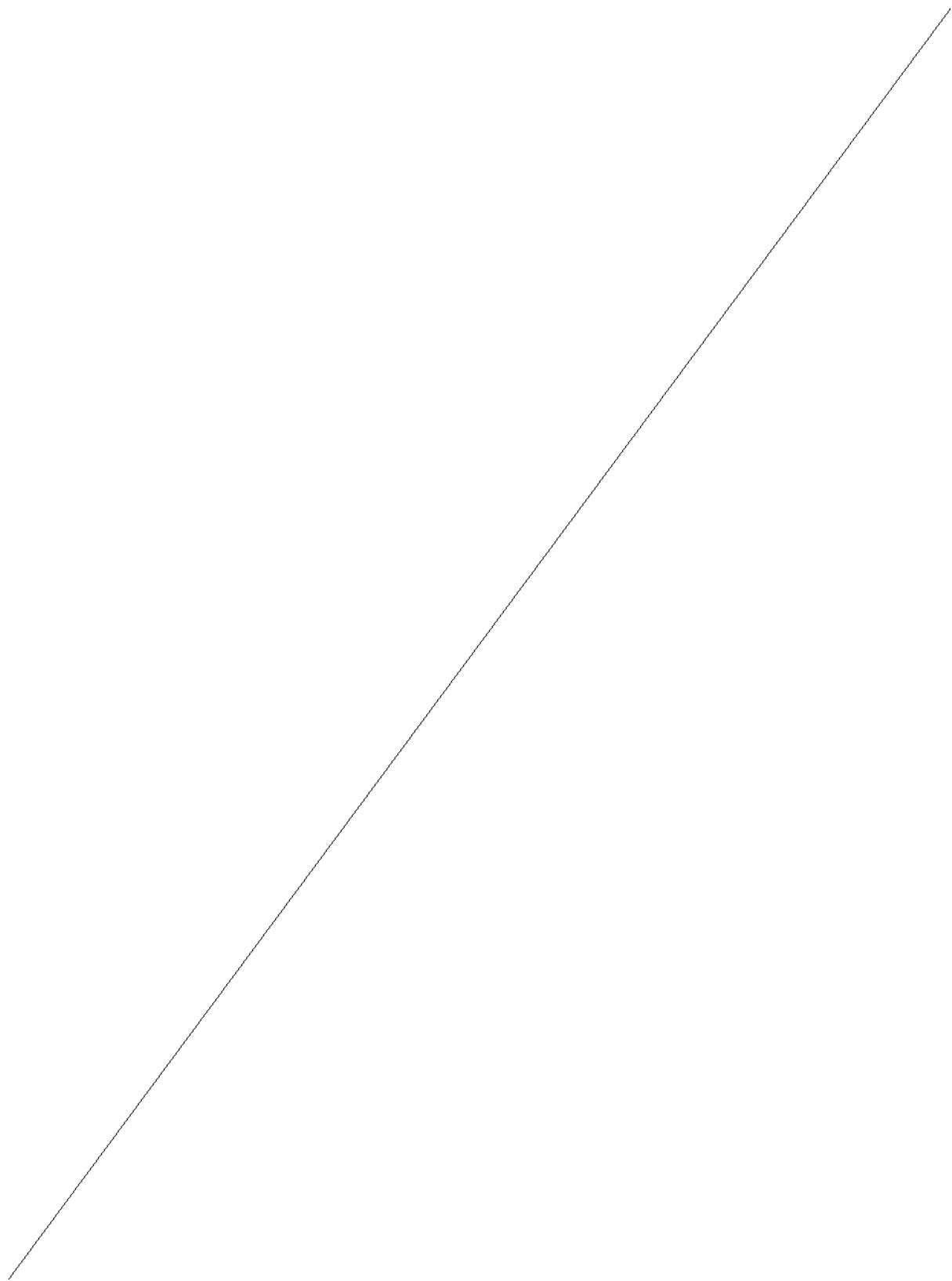
Date	Objet	Numéro	Page
08/01/2016	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget	D_2016_1_1	2016/5
08/01/2016	Participation financière Cinéma Rural MJC	D_2016_1_2	2016/6
08/01/2016	Modification des statuts Syndicat de la Fourrière	D_2016_1_3	2016/6
08/01/2016	Avance sur subvention Caisse des Ecoles	D_2016_1_4	2016/7
08/01/2016	Avance sur subvention Association Carnaval	D_2016_1_5	2016/8
08/01/2016	Personnel communal – Création de poste Assistante administrative et technique	D_2016_1_6	2016/9
08/01/2016	Personnel communal – Création de postes pour accroissement saisonniers d'activité	D_2016_1_7	2016/9
08/01/2016	Personnel communal – Création de poste pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité	D_2016_1_8	2016/10
08/01/2016	Création et mise en place régie de recettes – location salle Gilles Ploquin et matériels	D_2016_1_9	2016/10
08/01/2016	Indemnité représentative logement 2015 pour les instituteurs	D_2016_1_10	2016/11
08/01/2016	Tarification ouvrages médiathèque	D_2016_1_11	2016/12
12/02/2016	Approbation Compte rendu de la séance du 8 janvier 2016	D_2016_2_1	2016/15
12/02/2016	Remplacement de la conseillère municipale démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs	D_2016_2_4	2016/17
12/02/2016	Programme d'opérations aménagement du bourg	D_2016_2_3	2016/17
12/02/2016	Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents municipaux	D_2016_2_5	2016/19
12/02/2016	Collège de La Couronne - Subventions des communes	D_2016_2_6	2016/19
12/02/2016	Fusion des écoles communales	D_2016_2_7	2016/19
12/02/2016	Convention SDEG - Travaux d'éclairage public	D_2016_2_8	2016/20
12/02/2016	Contrat Jardins Familiaux	D_2016_2_9	2016/21
12/02/2016	Cession vente poteaux Badminton	D_2016_2_10	2016/21
12/02/2016	Rapport CLECT – Charente Boëme Charraud	D_2016_2_11	2016/22
12/02/2016	Installation d'un nouveau conseiller municipal	D_2016_2_2	2016/16
12/02/2016	Motion Cimenterie Lafarge	D_2016_2_12	2016/22
09/03/2016	Convention Association Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières	D_2016_3_8	2016/30
09/03/2016	Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement	D_2016_3_5	2016/29
09/03/2016	Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016	D_2016_3_1	2016/25
09/03/2016	Commissions communales et comités consultatifs - Composition	D_2016_3_2	2016/26
09/03/2016	Programme de construction d'une halle - Projet et financement	D_2016_3_3	2016/27
09/03/2016	Durée d'amortissement des immobilisations	D_2016_3_4	2016/28
09/03/2016	Modalités de mise à disposition des gobelets communaux aux associations	D_2016_3_7	2016/30
09/03/2016	Appel à souscription – Verdun 2016, forêt d'exception	D_2016_3_9	2016/31
09/03/2016	Prise en charge des frais - Congrès des Maires de France	D_2016_3_10	2016/32
09/03/2016	Vente véhicule électrique – service technique	D_2016_3_11	2016/32
09/03/2016	Convention de financement des gobelets / Calitom	D_2016_3_6	2016/29
30/03/2016	Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2016	D_2016_4_1	2016/35

30/03/2016	Compte administratif 2015 - Commune	D_2016_4_3	2016/37
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Commune	D_2016_4_2	2016/36
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Commune	D_2016_4_4	2016/37
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Régie de transport	D_2016_4_6	2016/39
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Régie de transport	D_2016_4_5	2016/38
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Régie de transport	D_2016_4_7	2016/39
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_9	2016/40
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_8	2016/40
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_10	2016/41
30/03/2016	Compte administratif 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_12	2016/42
30/03/2016	Approbation du compte de gestion 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_11	2016/41
30/03/2016	Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Photovoltaïque	D_2016_4_13	2016/43
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Commune	D_2016_4_14	2016/44
30/03/2016	Vote des taux des taxes locales 2016 - Commune	D_2016_4_15	2016/44
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Régie de transport	D_2016_4_16	2016/45
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Service Assainissement Collectif	D_2016_4_17	2016/46
30/03/2016	Budget Primitif 2016 - Photovoltaïque	D_2016_4_18	2016/47
08/04/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016	D_2016_5_1	2016/53
08/04/2016	Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	D_2016_5_2	2016/53
08/04/2016	Avenant convention de mise à disposition du personnel Médiathèque /CBC	D_2016_5_3	2016/54
08/04/2016	Attribution des subventions communales 2016	D_2016_5_4	2016/55
08/04/2016	Participation de la commune à des organismes publics	D_2016_5_5	2016/56
08/04/2016	Café de la Boëme – Contrat de Location Gérance	D_2016_5_6	2016/57
08/04/2016	Projet d'aménagement sécurisation RD 35	D_2016_5_7	2016/58
08/04/2016	Position sur le projet des logements « La Chauvèterie »	D_2016_5_8	2016/59
08/04/2016	Convention SDEG - Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauvèterie)	D_2016_5_9	2016/59
08/04/2016	Convention SDEG – Travaux d'éclairage Public (Clocher de l'Eglise)	D_2016_5_10	2016/60
08/04/2016	Convention de mise à disposition des véhicules communaux	D_2016_5_11	2016/61
08/04/2016	Convention de mise à disposition de la sonorisation	D_2016_5_12	2016/61
08/04/2016	Convention analyse pratique "poste de direction crèche"	D_2016_5_13	2016/62
08/04/2016	Travaux à effectuer sur l'église	D_2016_5_14	2016/63
13/05/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016	D_2016_6_1	2016/67
13/05/2016	Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget « assainissement collectif » au budget « commune »	D_2016_6_2	2016/68
13/05/2016	Décision modificative N°1 Budget Assainissement	D_2016_6_3	2016/69
13/05/2016	Décision modificative N°1 Budget Commune	D_2016_6_4	2016/70
13/05/2016	Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements	D_2016_6_5	2016/71
13/05/2016	Plan d'entretien des espaces publics – Commune de Mouthiers	D_2016_6_6	2016/72
13/05/2016	Autorisation du Maire à déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune	D_2016_6_7	2016/72

13/05/2016	Acquisition des biens fonciers sans maître (parcelle 142 – Les Tourbières)	D_2016_6_8	2016/73
13/05/2016	Convention de partenariat Association Musiques Métisses – intervention médiathèque	D_2016_6_9	2016/74
13/05/2016	Convention de mutualisation des matériels municipaux – communes voisines	D_2016_6_10	2016/75
13/05/2016	Demande de participation financière « matériel de débroussaillage » – Ville de La Couronne	D_2016_6_11	2016/75
13/05/2016	Demande de soutien financier projet scolaire – M. Auch	D_2016_6_12	2016/76
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Brain	D_2016_6_13	2016/76
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Pouvreau	D_2016_6_14	2016/77
13/05/2016	Demande de dérogation inscription scolaire – M. Gantier	D_2016_6_15	2016/77
13/05/2016	Demande de subvention CRCATB (Cinéma Rural en Charente)	D_2016_6_16	2016/78
13/05/2016	Demande de subvention Communauté de Communes « Résonances à la Chaire à Calvin »	D_2016_6_17	2016/78
13/05/2016	Demande de soutien financier pour le spectacle « La Guinguette Buissonnière »	D_2016_6_18	2016/79
13/05/2016	Proposition de vente du bâtiment de la Communauté de Communes à la commune	D_2016_6_19	2016/80
13/05/2016	Campagne 2016 de capture et de stérilisation des chats errants	D_2016_6_20	2016/81
13/05/2016	Remboursement de la commune à la CDC – prestation ALSH	D_2016_6_21	2016/82
13/05/2016	Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur	D_2016_6_22	2016/82
10/06/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016	D_2016_7_1	2016/85
10/06/2016	Présentation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune	D_2016_7_2	2016/86
10/06/2016	Propositions technique et financière des ouvrages pluviaux - Chez Bournet et Le Morinaud	D_2016_7_3	2016/87
10/06/2016	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	D_2016_7_4	2016/89
10/06/2016	Personnel municipal : création de postes suite à des avancements de grade	D_2016_7_5	2016/90
10/06/2016	Tarifs transport scolaire 2016-2017	D_2016_7_6	2016/90
10/06/2016	Demande de subvention - Association « Sauvetage animalier Les Grands Bois »	D_2016_7_7	2016/91
10/06/2016	Lutte contre le frelon asiatique en Charente – Proposition de nouveau dispositif	D_2016_7_9	2016/92
10/06/2016	Convention avec le département de la Charente - marquage au sol sur la RD12	D_2016_7_10	2016/92
10/06/2016	Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques par la commune d'accueil Angoulême/Mouthiers	D_2016_7_11	2016/93
10/06/2016	Demande de subvention exceptionnelle - Shamrock Junior Association	D_2016_7_8	2016/91
10/06/2016	Demande de paiement du forfait communal - Ecole Enfant Jésus Angoulême	D_2016_7_12	2016/93
08/07/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016	D_2016_8_1	2016/97
08/07/2016	Décision modificative n°2 - Budget Commune	D_2016_8_2	2016/98
08/07/2016	Convention d'honoraires Cabinet d'Avocat - Procédure d'Appel Thomas/Bureau	D_2016_8_3	2016/98
08/07/2016	Présentation du rapport délégataire 2015 AGUR (assainissement collectif)	D_2016_8_4	2016/99
08/07/2016	Transfert de la Compétence Assainissement au 1er janvier 2017	D_2016_8_5	2016/99
08/07/2016	Création de 2 postes d'Assistante maternelle - Multi-Accueil Familial	D_2016_8_6	2016/100
08/07/2016	Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque	D_2016_8_7	2016/100

08/07/2016	Procuration Postale - personne morale	D_2016_8_8	2016/100
08/07/2016	Présentation du rapport d'activité 2015 - Calitom	D_2016_8_9	2016/101
08/07/2016	Mise à disposition de friteuses aux associations communales	D_2016_8_10	2016/102
08/07/2016	Acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au département	D_2016_8_11	2016/102
09/09/2016	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016	D_2016_9_1	2016/105
09/09/2016	Plan d'entretien des espaces publics de la commune	D_2016_9_2	2016/106
09/09/2016	Validation du Plan d'Actions Communal - Trame Verte et Bleue	D_2016_9_3	2016/107
09/09/2016	Acquisition foncière de parcelles - Chez Bournet	D_2016_9_4	2016/108
09/09/2016	Acquisition foncière d'une parcelle - Rue du Moulin	D_2016_9_5	2016/109
09/09/2016	Convention MSA 2016 - Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant	D_2016_9_6	2016/110
09/09/2016	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 - Charente Eaux	D_2016_9_7	2016/110
09/09/2016	Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2016	D_2016_9_8	2016/111
09/09/2016	Modification des statuts Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	D_2016_9_9	2016/111
09/09/2016	Acquisition local technique des Rentes	D_2016_9_10	2016/112
09/09/2016	Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €	D_2016_9_11	2016/112
14/10/2016	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2016	D_2016_10_1	2016/115
14/10/2016	Fusion du SIAH de la Boëme	D_2016_10_2	2016/116
14/10/2016	Election des représentants de la commune au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois	D_2016_10_3	2016/116
14/10/2016	Election des représentants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	D_2016_10_4	2016/116
14/10/2016	Recrutement de deux apprentis au Service Technique	D_2016_10_5	2016/117
14/10/2016	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	D_2016_10_6	2016/118
14/10/2016	Règlement intérieur du Multi-accueil familial	D_2016_10_7	2016/119
14/10/2016	Modification des parcelles cadastrales et rétrocession de la voirie - Lotissement "La Croix Ronde"	D_2016_10_8	2016/119
14/10/2016	Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du bourg	D_2016_10_9	2016/120
14/10/2016	Indemnité de gardiennage de l'église 2016	D_2016_10_10	2016/121
14/10/2016	Relèvement des tarifs du transport scolaire - Conseil Départemental de la charente	D_2016_10_11	2016/121
14/10/2016	Convention de mise à disposition des locaux communaux - Effervescentre	D_2016_10_12	2016/122
14/10/2016	Convention de mise à disposition des locaux communaux - MJC	D_2016_10_13	2016/122
14/10/2016	Décision modificative n°3 - Budget Commune	D_2016_10_14	2016/123
14/10/2016	Optimisation de l'emprunt communal	D_2016_10_15	2016/123
10/11/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016	D_2016_11_1	2016/127
10/11/2016	Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme	D_2016_11_2	2016/128
10/11/2016	Gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse	D_2016_11_3	2016/129
10/11/2016	Dispositif « Préfectures nouvelle génération »	D_2016_11_4	2016/129
10/11/2016	Convention de prestation pour l'accueil de la médiathèque	D_2016_11_5	2016/130
10/11/2016	Convention cadre de mise en commun de l'ancien matériel communautaire	D_2016_11_6	2016/131

10/11/2016	Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Charente	D_2016_11_7	2016/131
10/11/2016	Lancement d'une consultation pour les travaux de voirie	D_2016_11_8	2016/132
10/11/2016	Lancement d'une enquête publique de voirie	D_2016_11_9	2016/133
10/11/2016	Contribution de solidarité - Convention de télédéclaration et de télépaiement	D_2016_11_10	2016/134
10/11/2016	Décision modificative n°4 - Budget Commune	D_2016_11_12	2016/135
10/11/2016	Décision modificative n°1 - Régie de Transport	D_2016_11_13	2016/136
10/11/2016	Distributeur automatique de billets - Crédit Agricole Charente-Périgord	D_2016_11_11	2016/134
25/11/2016	Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016	D_2016_12_1	2016/139
25/11/2016	Opération Terre Saine : Avenant 1 à la convention de prestation de service pour assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.	D_2016_12_2	2016/140
25/11/2016	Décision modificative n°5 - Budget Commune	D_2016_12_3	2016/140
09/12/2016	Création d'un poste d'assistante culturelle	D_2016_13_4	2016/146
09/12/2016	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016	D_2016_13_1	2016/143
09/12/2016	Révision des tarifs municipaux 2017	D_2016_13_2	2016/145
09/12/2016	Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue	D_2016_13_3	2016/146
09/12/2016	Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)	D_2016_13_5	2016/147
09/12/2016	Règlement intérieur communal de l'achat public	D_2016_13_6	2016/148
09/12/2016	Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière	D_2016_13_7	2016/148
09/12/2016	Acquisition de parcelles aux tourbières	D_2016_13_8	2016/149
09/12/2016	Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes	D_2016_13_9	2016/150
09/12/2016	Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental	D_2016_13_10	2016/150
09/12/2016	Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial	D_2016_13_11	2016/151
09/12/2016	Décision modificative n°6	D_2016_13_12	2016/151
09/12/2016	Motion Mission Locale	D_2016_13_13	2016/153
15/12/2016	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016	D_2016_14_1	2016/157
15/12/2016	Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	D_2016_14_3	2016/160
15/12/2016	Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017	D_2016_14_6	2016/163
15/12/2016	Approbation du rapport de la CLECT et reprise de la compétence voirie	D_2016_14_9	2016/165
15/12/2016	Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	D_2016_14_2	2016/158
15/12/2016	Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local D'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême	D_2016_14_4	2016/161
15/12/2016	Convention ADS GrandAngoulême	D_2016_14_5	2016/162
15/12/2016	Avenant contrat affermage Assainissement	D_2016_14_7	2016/163
15/12/2016	Clôture budget annexe assainissement	D_2016_14_8	2016/164
15/12/2016	Location temporaire logement à La Chauveterie – OPH de l'Angoumois	D_2016_14_10	2016/165
15/12/2016	Cession bac dégraisseur Boucherie	D_2016_14_11	2016/166
15/12/2016	Désignation d'un responsable de la régie de transport	D_2016_14_13	2016/167
15/12/2016	Transfert du bus de la régie de transport vers la commune	D_2016_14_12	2016/166



## Table de clôture 01/01/2016 - 31/12/2016 par Objet

Objet	Date	Numéro	Page
Acquisition de parcelles aux tourbières	09/12/2016	D_2016_13_8	2016/149
Acquisition des biens fonciers sans maître (parcelle 142 – Les Tourbières)	13/05/2016	D_2016_6_8	2016/73
Acquisition foncière de parcelles - Chez Bournet	09/09/2016	D_2016_9_4	2016/108
Acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au département	08/07/2016	D_2016_8_11	2016/102
Acquisition foncière d'une parcelle - Rue du Moulin	09/09/2016	D_2016_9_5	2016/109
Acquisition local technique des Rentes	09/09/2016	D_2016_9_10	2016/112
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_4	2016/37
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_13	2016/43
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_7	2016/39
Affectation de résultats d'exploitation 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_10	2016/41
Appel à souscription – Verdun 2016, forêt d'exception	09/03/2016	D_2016_3_9	2016/31
Approbation Compte rendu de la séance du 8 janvier 2016	12/02/2016	D_2016_2_1	2016/15
Approbation du compte de gestion 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_2	2016/36
Approbation du compte de gestion 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_11	2016/41
Approbation du compte de gestion 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_5	2016/38
Approbation du compte de gestion 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_8	2016/40
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2016	25/11/2016	D_2016_12_1	2016/139
Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2016	09/09/2016	D_2016_9_1	2016/105
Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2016	09/03/2016	D_2016_3_1	2016/25
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2016	08/07/2016	D_2016_8_1	2016/97
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2016	10/06/2016	D_2016_7_1	2016/85
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016	10/11/2016	D_2016_11_1	2016/127
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016	09/12/2016	D_2016_13_1	2016/143
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2016	08/04/2016	D_2016_5_1	2016/53
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2016	13/05/2016	D_2016_6_1	2016/67
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2016	15/12/2016	D_2016_14_1	2016/157
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2016	14/10/2016	D_2016_10_1	2016/115
Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mars 2016	30/03/2016	D_2016_4_1	2016/35
Approbation du rapport de la CLECT et reprise de la compétence voirie	15/12/2016	D_2016_14_9	2016/165
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)	15/12/2016	D_2016_14_3	2016/160
Attribution de la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du bourg	14/10/2016	D_2016_10_9	2016/120
Attribution des subventions communales 2016	08/04/2016	D_2016_5_4	2016/55
Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements	13/05/2016	D_2016_6_5	2016/71
Autorisation du Maire à déposer des demandes d'urbanisme au nom de la commune	13/05/2016	D_2016_6_7	2016/72
Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget	08/01/2016	D_2016_1_1	2016/5

Avance sur subvention Association Carnaval	08/01/2016	D_2016_1_5	2016/8
Avance sur subvention Caisse des Ecoles	08/01/2016	D_2016_1_4	2016/7
Avenant contrat affermage Assainissement	15/12/2016	D_2016_14_7	2016/163
Avenant convention de mise à disposition du personnel Médiathèque /CBC	08/04/2016	D_2016_5_3	2016/54
Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter le Parc éolien de la Boëme	10/11/2016	D_2016_11_2	2016/128
Bilan de la concertation mise en œuvre lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	15/12/2016	D_2016_14_2	2016/158
Budget Primitif 2016 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_14	2016/44
Budget Primitif 2016 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_18	2016/47
Budget Primitif 2016 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_16	2016/45
Budget Primitif 2016 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_17	2016/46
Café de la Boëme – Contrat de Location Gérance	08/04/2016	D_2016_5_6	2016/57
Campagne 2016 de capture et de stérilisation des chats errants	13/05/2016	D_2016_6_20	2016/81
Cession bac dégraisseur Boucherie	15/12/2016	D_2016_14_11	2016/166
Cession vente poteaux Badminton	12/02/2016	D_2016_2_10	2016/21
Clôture budget annexe assainissement	15/12/2016	D_2016_14_8	2016/164
Collège de La Couronne - Subventions des communes	12/02/2016	D_2016_2_6	2016/19
Commissions communales et comités consultatifs - Composition	09/03/2016	D_2016_3_2	2016/26
Compte administratif 2015 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_3	2016/37
Compte administratif 2015 - Photovoltaïque	30/03/2016	D_2016_4_12	2016/42
Compte administratif 2015 - Régie de transport	30/03/2016	D_2016_4_6	2016/39
Compte administratif 2015 - Service Assainissement Collectif	30/03/2016	D_2016_4_9	2016/40
Contrat Jardins Familiaux	12/02/2016	D_2016_2_9	2016/21
Contrats d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents municipaux	12/02/2016	D_2016_2_5	2016/19
Contribution de solidarité - Convention de télédéclaration et de télépaiement	10/11/2016	D_2016_11_10	2016/134
Convention ADS GrandAngoulême	15/12/2016	D_2016_14_5	2016/162
Convention analyse pratique "poste de direction crèche"	08/04/2016	D_2016_5_13	2016/62
Convention Association Foncière / Entretien des chemins Les Tourbières	09/03/2016	D_2016_3_8	2016/30
Convention avec le département de la Charente - marquage au sol sur la RD12	10/06/2016	D_2016_7_10	2016/92
Convention cadre de mise en commun de l'ancien matériel communautaire	10/11/2016	D_2016_11_6	2016/131
Convention cadre de partenariat Charente Nature - Trame Verte et Bleue	09/12/2016	D_2016_13_3	2016/146
Convention de financement des gobelets / Calitom	09/03/2016	D_2016_3_6	2016/29
Convention de mise à disposition de la sonorisation	08/04/2016	D_2016_5_12	2016/61
Convention de mise à disposition des locaux communaux - Effervescentre	14/10/2016	D_2016_10_12	2016/122
Convention de mise à disposition des locaux communaux - MJC	14/10/2016	D_2016_10_13	2016/122
Convention de mise à disposition des véhicules communaux	08/04/2016	D_2016_5_11	2016/61
Convention de mutualisation des matériels municipaux – communes voisines	13/05/2016	D_2016_6_10	2016/75
Convention de partenariat Association Musiques Métisses – intervention médiathèque	13/05/2016	D_2016_6_9	2016/74

Convention de prestation pour l'accueil de la médiathèque	10/11/2016	D_2016_11_5	2016/130
Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques par la commune d'accueil Angoulême/Mouthiers	10/06/2016	D_2016_7_11	2016/93
Convention d'entretien du site préhistorique de la Chaire à Calvin - Conseil Départemental	09/12/2016	D_2016_13_10	2016/150
Convention d'honoraires Cabinet d'Avocat - Procédure d'Appel Thomas/Bureau	08/07/2016	D_2016_8_3	2016/98
Convention MSA 2016 - Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant	09/09/2016	D_2016_9_6	2016/110
Convention SDEG - Travaux d'éclairage public	12/02/2016	D_2016_2_8	2016/20
Convention SDEG – Travaux d'éclairage Public (Clocher de l'Eglise)	08/04/2016	D_2016_5_10	2016/60
Convention SDEG - Travaux d'éclairage public (Rue de la Chauveterie)	08/04/2016	D_2016_5_9	2016/59
Création de 2 postes d'Assistante maternelle - Multi-Accueil Familial	08/07/2016	D_2016_8_6	2016/100
Création d'un poste d'assistante culturelle	09/12/2016	D_2016_13_4	2016/146
Création d'un poste d'assistante maternelle (CDD 1 an)	09/12/2016	D_2016_13_5	2016/147
Création et mise en place régie de recettes – location salle Gilles Ploquin et matériels	08/01/2016	D_2016_1_9	2016/10
Décision modificative n°1 - Régie de Transport	10/11/2016	D_2016_11_13	2016/136
Décision modificative N°1 Budget Assainissement	13/05/2016	D_2016_6_3	2016/69
Décision modificative N°1 Budget Commune	13/05/2016	D_2016_6_4	2016/70
Décision modificative n°2 - Budget Commune	08/07/2016	D_2016_8_2	2016/98
Décision modificative n°3 - Budget Commune	14/10/2016	D_2016_10_14	2016/123
Décision modificative n°4 - Budget Commune	10/11/2016	D_2016_11_12	2016/135
Décision modificative n°5 - Budget Commune	25/11/2016	D_2016_12_3	2016/140
Décision modificative n°6	09/12/2016	D_2016_13_12	2016/151
Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €	09/09/2016	D_2016_9_11	2016/112
Demande de dérogation inscription scolaire – M. Gantier	13/05/2016	D_2016_6_15	2016/77
Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Brain	13/05/2016	D_2016_6_13	2016/76
Demande de dérogation inscription scolaire – Mme Pouvreau	13/05/2016	D_2016_6_14	2016/77
Demande de paiement du forfait communal - Ecole Enfant Jésus Angoulême	10/06/2016	D_2016_7_12	2016/93
Demande de participation financière « matériel de débroussaillage » – Ville de La Couronne	13/05/2016	D_2016_6_11	2016/75
Demande de soutien financier pour le spectacle « La Guinguette Buissonnière »	13/05/2016	D_2016_6_18	2016/79
Demande de soutien financier projet scolaire – M. Auch	13/05/2016	D_2016_6_12	2016/76
Demande de subvention - Association « Sauvetage animalier Les Grands Bois »	10/06/2016	D_2016_7_7	2016/91
Demande de subvention Communauté de Communes « Résonances à la Chaire à Calvin »	13/05/2016	D_2016_6_17	2016/78
Demande de subvention CRCATB (Cinéma Rural en Charente)	13/05/2016	D_2016_6_16	2016/78
Demande de subvention exceptionnelle - Shamrock Junior Association	10/06/2016	D_2016_7_8	2016/91
Désignation d'un responsable de la régie de transport	15/12/2016	D_2016_14_13	2016/167
Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	14/10/2016	D_2016_10_6	2016/118
Dispositif « Préfectures nouvelle génération »	10/11/2016	D_2016_11_4	2016/129
Distributeur automatique de billets - Crédit Agricole Charente-Périgord	10/11/2016	D_2016_11_11	2016/134

Durée d'amortissement des immobilisations	09/03/2016	D_2016_3_4	2016/28
Election des représentants de la commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	14/10/2016	D_2016_10_4	2016/116
Election des représentants de la commune au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois	14/10/2016	D_2016_10_3	2016/116
Exercice du Droit de Préemption Urbain au 1er janvier 2017	15/12/2016	D_2016_14_6	2016/163
Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur	13/05/2016	D_2016_6_22	2016/82
Fusion des écoles communales	12/02/2016	D_2016_2_7	2016/19
Fusion du SIAH de la Boëme	14/10/2016	D_2016_10_2	2016/116
Gestion des déchets de venaison du grand gibier tué à la chasse	10/11/2016	D_2016_11_3	2016/129
Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes	09/12/2016	D_2016_13_9	2016/150
Indemnité de gardiennage de l'église 2016	14/10/2016	D_2016_10_10	2016/121
Indemnité représentative logement 2015 pour les instituteurs	08/01/2016	D_2016_1_10	2016/11
Installation d'un nouveau conseiller municipal	12/02/2016	D_2016_2_2	2016/16
Lancement d'une consultation pour les travaux de voirie	10/11/2016	D_2016_11_8	2016/132
Lancement d'une enquête publique de voirie	10/11/2016	D_2016_11_9	2016/133
Location temporaire logement à La Chauveterie – OPH de l'Angoumois	15/12/2016	D_2016_14_10	2016/165
Lutte contre le frelon asiatique en Charente – Proposition de nouveau dispositif	10/06/2016	D_2016_7_9	2016/92
Mise à disposition de friteuses aux associations communales	08/07/2016	D_2016_8_10	2016/102
Modalités de mise à disposition des gobelets communaux aux associations	09/03/2016	D_2016_3_7	2016/30
Modification des parcelles cadastrales et rétrocession de la voirie - Lotissement "La Croix Ronde"	14/10/2016	D_2016_10_8	2016/119
Modification des statuts Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	09/09/2016	D_2016_9_9	2016/111
Modification des statuts de la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud	08/04/2016	D_2016_5_2	2016/53
Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière	09/12/2016	D_2016_13_7	2016/148
Modification des statuts Syndicat de la Fourrière	08/01/2016	D_2016_1_3	2016/6
Motion Cimenterie Lafarge	12/02/2016	D_2016_2_12	2016/22
Motion Mission Locale	09/12/2016	D_2016_13_13	2016/153
Opération Terre Saine : Avenant 1 à la convention de prestation de service pour assistance à la réalisation d'un plan d'entretien des espaces publics de la commune.	25/11/2016	D_2016_12_2	2016/140
Optimisation de l'emprunt communal	14/10/2016	D_2016_10_15	2016/123
Participation de la commune à des organismes publics	08/04/2016	D_2016_5_5	2016/56
Participation financière Cinéma Rural MJC	08/01/2016	D_2016_1_2	2016/6
Personnel communal – Création de poste Assistante administrative et technique	08/01/2016	D_2016_1_6	2016/9
Personnel communal – Création de poste pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité	08/01/2016	D_2016_1_8	2016/10
Personnel communal – Création de postes pour accroissement saisonniers d'activité	08/01/2016	D_2016_1_7	2016/9
Personnel municipal : création de postes suite à des avancements de grade	10/06/2016	D_2016_7_5	2016/90
Plan d'entretien des espaces publics – Commune de Mouthiers	13/05/2016	D_2016_6_6	2016/72
Plan d'entretien des espaces publics de la commune	09/09/2016	D_2016_9_2	2016/106

Position sur le projet des logements « La Chauvèterie »	08/04/2016	D_2016_5_8	2016/59
Présentation du rapport d'activité 2015 - Calitom	08/07/2016	D_2016_8_9	2016/101
Présentation du rapport délégataire 2015 AGUR (assainissement collectif)	08/07/2016	D_2016_8_4	2016/99
Présentation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales de la commune	10/06/2016	D_2016_7_2	2016/86
Prise en charge des frais - Congrès des Maires de France	09/03/2016	D_2016_3_10	2016/32
Procuration Postale - personne morale	08/07/2016	D_2016_8_8	2016/100
Programme de construction d'une halle - Projet et financement	09/03/2016	D_2016_3_3	2016/27
Programme d'opérations aménagement du bourg	12/02/2016	D_2016_2_3	2016/17
Projet d'aménagement sécurisation RD 35	08/04/2016	D_2016_5_7	2016/58
Projet de création d'un bâtiment pour le multi-accueil familial	09/12/2016	D_2016_13_11	2016/151
Proposition de dépôt d'archives communales aux Archives Départementales de la Charente	10/11/2016	D_2016_11_7	2016/131
Proposition de vente du bâtiment de la Communauté de Communes à la commune	13/05/2016	D_2016_6_19	2016/80
Propositions technique et financière des ouvrages pluviaux - Chez Bournet et Le Morinaud	10/06/2016	D_2016_7_3	2016/87
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif exercice 2015 - Charente Eaux	09/09/2016	D_2016_9_7	2016/110
Rapport CLECT – Charente Boëme Charraud	12/02/2016	D_2016_2_11	2016/22
Recrutement de deux apprentis au Service Technique	14/10/2016	D_2016_10_5	2016/117
Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2016	09/09/2016	D_2016_9_8	2016/111
Régime indemnitaire - Agent d'accueil Médiathèque	08/07/2016	D_2016_8_7	2016/100
Règlement intérieur communal de l'achat public	09/12/2016	D_2016_13_6	2016/148
Règlement intérieur du Multi-accueil familial	14/10/2016	D_2016_10_7	2016/119
Relèvement des tarifs du transport scolaire - Conseil Départemental de la charente	14/10/2016	D_2016_10_11	2016/121
Remboursement de la commune à la CDC – prestation ALSH	13/05/2016	D_2016_6_21	2016/82
Remplacement de la conseillère municipale démissionnaire dans les commissions et organismes extérieurs	12/02/2016	D_2016_2_4	2016/17
Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget « assainissement collectif » au budget « commune »	13/05/2016	D_2016_6_2	2016/68
Révision des tarifs municipaux 2017	09/12/2016	D_2016_13_2	2016/145
Révision du Plan d'Occupation des sols en Plan Local D'Urbanisme - Demande de reprise et d'achèvement de la procédure par la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême	15/12/2016	D_2016_14_4	2016/161
Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	10/06/2016	D_2016_7_4	2016/89
Tarification ouvrages médiathèque	08/01/2016	D_2016_1_11	2016/12
Tarifs transport scolaire 2016-2017	10/06/2016	D_2016_7_6	2016/90
Transfert de la Compétence Assainissement au 1er janvier 2017	08/07/2016	D_2016_8_5	2016/99
Transfert du bus de la régie de transport vers la commune	15/12/2016	D_2016_14_12	2016/166
Travaux à effectuer sur l'église	08/04/2016	D_2016_5_14	2016/63
Validation du Plan d'Actions Communal - Trame Verte et Bleue	09/09/2016	D_2016_9_3	2016/107
Vente véhicule électrique – service technique	09/03/2016	D_2016_3_11	2016/32
Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement	09/03/2016	D_2016_3_5	2016/29
Vote des taux des taxes locales 2016 - Commune	30/03/2016	D_2016_4_15	2016/44

